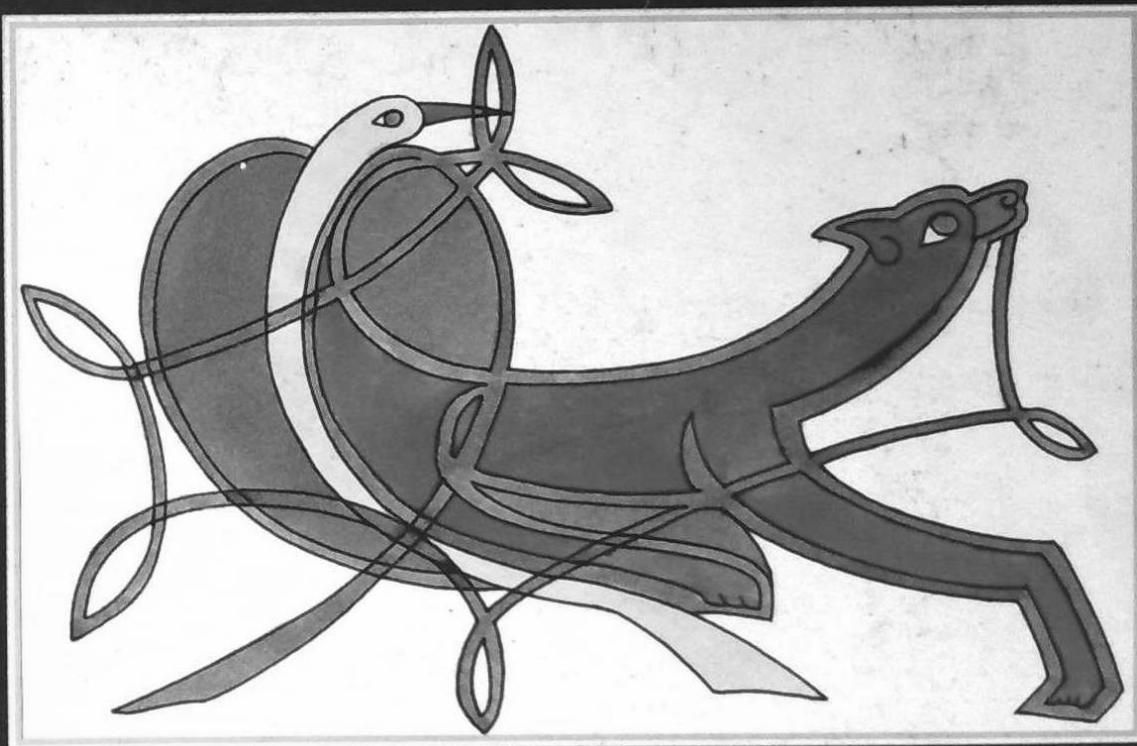


Chasser en Bretagne



n°16 automne 1999

Nature et Chasse en Terres de Bretagne

Rottweil



Baie du Mont Saint-Michel,
Passée du matin ... L'instant Rottweil.

Moment de communion intense avec la nature, la chasse n'admet pas d'à peu près. Pour vivre pleinement chacun de ses instants magiques, un seul secret : tout doit être parfait. Tout, et surtout vos cartouches, élément essentiel de votre équipement. Pour être sûr de vous, choisissez des Rottweil.

Parce qu'ils sont avant tout chasseurs, les ingénieurs de Dynamit Nobel qui conçoivent les cartouches Rottweil et les cartouches à balle RWS sont en effet parfaitement conscients de l'importance de leur mission.

Rottweil Waidmannsheil 36g., Rottweil Tiger 32 g., Rottweil spéciale chasse 32 g., bourre grasse (25), chaque cartouche Rottweil est conçue pour vous faire profiter pleinement des moments forts de la chasse.

DYNAMIT NOBEL, LA PASSION DU CHASSEUR DEPUIS 1865

Dynamit Nobel



Vente en armurerie
Distributeur pour la France : Bedec-Chasse
51 rue Pierre - BP 310 - 92111 Clichy CEDEX

Documentation sur demande contre 10 F en timbre

ÉDITORIAL



LA GESTION DES ESPACES, DES ESPÈCES ET DES HOMMES

Pour une gestion d'Avenir !

Pour appréhender l'avenir, il est aussi opportun de regarder le passé. Les années cinquante à soixante-dix auront profondément remodelé les paysages : remembrement, arasement des haies et talus, recalibrage des ruisseaux, drainages... sans doute fallait-il réorganiser un foncier agricole trop morcelé, mais certainement pas à ce prix.

Je pense d'ailleurs que les agriculteurs sont plus les victimes de la conjoncture économique que les promoteurs d'un système productiviste qui a conduit aux situations que l'on connaît.

Personne n'avait envisagé à cette époque que la destruction du maillage bocager, la rotation rapide des cultures et l'utilisation massive des produits chimiques entraîneraient la raréfaction du petit gibier.

Personne non plus n'aurait pu envisager que l'introduction de la myxomatose sur le lapin réduirait de façon aussi dramatique les populations de lapins. Depuis lors, le V.H.D. est venu compléter un tableau particulièrement noir. Nous ne devons pas baisser les bras devant ce constat mais simplement en tenir compte dans les orientations prises par les Fédérations départementales des chasseurs.

Il est évident que la reconquête du paysage ne peut se faire sans un travail de partenariat avec le monde agricole.

Nous avons en commun une culture identique, des racines profondes dans cette terre et la ruralité qui l'accompagne.

Les rats des villes entendent imposer aux rats des champs leur conception de la ruralité et de l'aménagement, qu'en savent-ils ?

Il n'est aujourd'hui question que de schémas, de lois d'orientation, de programmes, qui n'ont en commun que d'être fabriqués par des citadins pour des ruraux. Cette situation est aggravée aujourd'hui par la pression d'un Ministre anti-chasse dont l'activisme contre le monde rural est un des moteurs de l'action.

Si nous voulons améliorer notre espace, reconstruire les paysages, nous ne le ferons qu'avec « l'union sacrée » de tous les partenaires du monde rural : agriculteurs, forestiers, pêcheurs, randonneurs et chasseurs. Il nous faudra inventer d'autres formes de vie à la campagne, d'autres synergies de développement, faute de quoi, elles nous seront imposées par ceux qui considèrent abusivement la campagne comme leur propriété.

Il nous faudra apprendre à conjuguer production et biodiversité.

La transmission du savoir cynégétique se faisant de moins en moins par le biais familial, il nous faut mettre en place des structures adaptées à ce nouveau besoin. Il faut imaginer de nouveaux lieux et de nouvelles méthodes pour transmettre ce savoir ancestral et la passion qui l'accompagne.

Je crois profondément que la chasse multiple dans ses pratiques, dans ses organisations peut permettre la réconciliation du citadin et du rural ; la chasse oblige en effet à s'inscrire dans un rythme de temps différent : celui des semailles et de la récolte, mais également dans une culture différente qu'il faut apprendre et respecter.

Les anciens chasseurs évoquent souvent une époque mythique où la nature était généreuse et la réglementation limitée ; cette époque est révolue et le jeune chasseur d'aujourd'hui doit apprendre une nature pauvre, un gibier rare et une réglementation prolifique. Son approche de la nature est donc nouvelle et nous devons lui permettre de pouvoir en débattre dans des organisations appropriées ; pareillement pour les femmes qui rejoignent nos rangs et qui ne trouvent pas toujours des structures à leur écoute. Dans cet esprit, nous devons créer des nouveaux lieux de rencontre pour ces jeunes et ces femmes dont le regard nouveau devrait régénérer nos fonctionnements et surtout la façon dont nous appréhendons l'avenir.

Patrick Guimard

Président de la Fédération des Chasseurs du Morbihan





CHASSE EN BRETAGNE
N° 16
- 15 septembre 1999 - 15 décembre 1999
Magasin mensuel dédié à la Chasse en Bretagne, associé à un service de conseil de 200 000 Francs pour protéger et améliorer les techniques d'implantation des chasseurs de la Côte d'Ivoire, l'Île de France, et de la Vallée.
R. Tél. 02 98 00 10 01 / 02 97 42 84 00 01
Membre du Syndicat National à l'Échelle Nationale
Paris / Champagne / 02 34 53 54 53 / 02 34 53 54 53
Tél. 02 97 47 03 82 / Fax 02 97 47 03 80
http://www.chasse-en-bretagne.com
REDACTION ET ADMINISTRATION
Jean-Louis Pons
REDACTION EN CHEF
Bernard Rio
COMITÉ DE LECTURE
Guy Anquet, Guy Baranicki, Jean-Pierre Bouteiller, Jean-Pierre
Fradette, Jean-Guyot, Bernard Rio, Gérard Roussier.
RÉDACTEURS
Cher rédacteur en chef / Jean-Louis Pons, Jean-Pierre Fradet, Eric
Le Bern, Jean-Claude, René Le Pommec, Armand Hénoc, Bernard
Rio, Anne Richard.
ADMINISTRATION
Valérie Lasserre
ÉPIGRAPHIE
Publitéc nationale - International
Publitéc régionale - copie couleur Chasse en Bretagne
DÉPÔT LÉGAL
MÉT 78 16 71 82 14 18
ABONNEMENTS
Cher d'Abonne / Marie-Laure Le Gars, Tél. 02 98 25 11 52
Île de France / Marie-Hélène Billard, Tél. 02 98 25 11 57
Mobilier / Marie-Chantal Le Gars, Tél. 02 97 47 10 32
Autres Départements / Catherine Lasserre, Tél. 02 97 47 10 32
MAQUETTE ET IMPRESSION
Bernard Rio
PHOTOGRAPHIE
Nicolas Oudin, Colette Séguret,
Tél. 02 98 43 38 11
DISTRIBUTION
L'Édition de Bretagne, Colette Séguret / Tél. 02 99 26 35 08
L'Édition légale à Paris
Commission paritaire N° 70652
ISSN : 1288-9304
Membre du Syndicat National des Publications Spécialisées
19 rue Tolbiac, 75009 Paris, Tél. 01 47 34 48 07



CRÉDITS ICONOGRAPHIQUES :
Pages 10 et 31, 32, 33, 34 et 64 *Yves Rio*; page 4-5 carte sommaire *Alain*; pages 3, 4, 5, 6, 7, 8, 15, 16 bas, 17, 18, 19, 20, 21, 26, 27, 31 bas, 39 bas, 41 haut, 43, 50 *Bernard Rio*; pages 5 bas gauche, 9, 10, 11, 12 haut, 13 *David Lédan*; pages 12 bas *Alain Gauthier*; pages 14, 35, 58 *André Legall*; page 16 haut *Jean-Claude Molit*; pages 23-24 *Clair-Monica Chasson en Bretagne*; pages 25, 28 et 63 *René Le Hontec*; pages 5 haut, 29 *Agence Sigma*; page 35 bas *Tom Le Bouvier*; pages 39 haut, 42, 46 *FDC 56*; page 40 *FDC 35*; page 41 bas *Michel Anquet*; page 44 *DR*; pages 47-48 crédits éditeurs; page 49 *Aline Michel-Roussel*.

**LA RECONQUÊTE
DES LANDES
À PLOUËZEC**

Page 6

**MARAI
LA DISCRÈTE BÉCASSINE**

Pages 9 et 12

Les abonnés d'Ille-et-Vilaine trouveront dans ce numéro 2 encarts sur les arrêtés d'ouverture et de fermeture de la chasse, et sur le tir du sanglier. Un encart publicitaire éducatif est également inséré dans les pages centrales.

**LA VOIX
EUROPÉENNE
DE LA CHASSE**

Page 28



**À LA NICHE ET
AU CHENIL**

Page 26



**TRÈS ANGLO-
FRANÇAIS**

Page 15



Territoire

Landes d'avenir à Plouëzec!



La priorité de Pierre Kernanec est l'aménagement des landes du littoral de Plouëzec

CLASSER LE LAPIN GIBIER EN ZONE LÉGUMIÈRE N'EST PAS UN PARI RISQUÉ POUR LES CHASSEURS DE PLOUËZEC. ILS ONT ENTREPRIS LA RECONQUÊTE DES LANDES LITTORALES POUR Y GERER LE LAPIN DE GARENNE, LEQUEL EST CONDAMNÉ À LA DESTRUCTION TOTALE DANS LES MORNES ESPACES AGRICOLES...

L'imitrophe de Paimpol, Plouëzec est à la fois une commune agricole et une station balnéaire... Deux atouts économiques qui ne font pas le bonheur des chasseurs locaux. Le lapin de garenne est en effet le maïvenu dans les champs de choux et de haricots et le fusil est, on ne peut plus, banni par les estivants. Contre mauvaise fortune bon cœur, les chasseurs du Goëlo n'ont pourtant pas baissé les bras. Il n'était nullement dans les intentions de Pierre Kernanec, le président de l'Association communale de chasse, de se contenter d'un paysage de carte postale, aussi beau soit-il, et de ranger le fusil dans le râtelier.

1800 des 2800 hectares sont théoriquement chassables. Dans la réalité, la superficie agricole est devenue un désert faunistique où les pigeons, les lapins, les renards et plus généralement tout ce qui est à poil ou à plume est interdit de séjour. En 1987, les chasseurs avaient entrepris de développer les populations de lapins de garenne décimées par la myxomatose. Des territoires ont alors été mis en réserve, quatre garennes ont été aménagées et une soixantaine de lapins lâchés par les chasseurs. Une opération réussie mais qu'il a fallu interrompre deux ans plus tard tant les lapins appréciaient les plants de



Bureau de l'Association communale de chasse de Plouëzec; président Pierre Kernanec, 10 Hent Traou Kertanguy, 22470 Plouëzec, Tél. 02.96.20.65.34; vice-président François Le Floc'h, Kernanac'h 22470 Paimpol, Tél. 02.96.20.61.37; secrétaire Jean Le Barbu, 11 rte du Vieux Four, 22470 Plouëzec, Tél. 02.96.22.74.19; trésorier Yves Le Floc'h, 4 Lan bars, 22470 Plouëzec, Tél. 02.96.20.62.61.

Demandez notre nouveau catalogue d'Optiques jour & nuit



NOUVEAUTE

Monoculaire
20x50
Promo : 890 Frs.



- Pour les passionnés de chasse, pêche, marine, randonnée...
- Grands choix de jumelles monoculaires et binoculaires.

À partir de 2990 Frs.

AIRWAYS AVIONICS S.A.

14, rue du Rhône - CH 1204 GENÈVE - Suisse

Tél. : 0041 22 819 18 06

Tél. : 0041 22 318 53 94

Fax : 0041 22 819 19 06

Fax : 0041 22 318 53 42

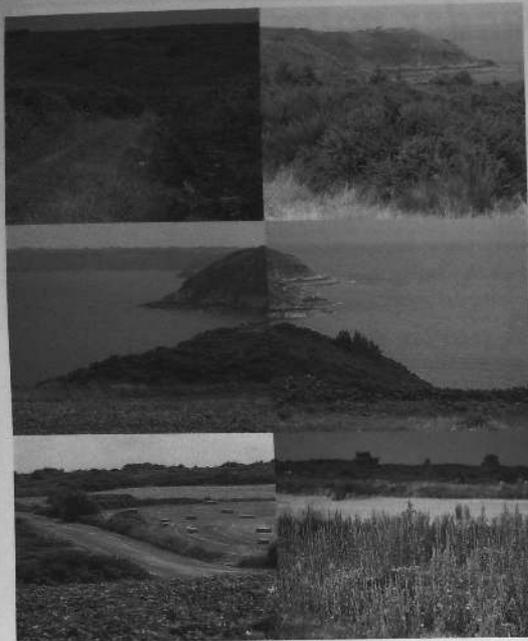
24 H 24 H



légumes. En 1990, le lapin de garenne est donc reclassé nuisible et pourchassé lors de battues administratives. Une petite population subsistait tant bien que mal jusqu'à ce qu'une nouvelle épidémie de myxomatose décime à nouveau les lapins de garenne de Plouëzec, un bonheur pour les agriculteurs et une catastrophe pour les chasseurs. « Dans le bassin de Paimpol, explique Pierre Kernanec, les chasseurs subissent la pression des agriculteurs dès qu'un lapin sort le bout de son nez. Pour un ou deux lapins dans une parcelle de plusieurs hectares, il faut intervenir. Nous sommes confrontés à des changements agricoles dans les productions et dans les techniques agricoles. Désormais les choux sont plantés en maint motes pour des raisons de rentabilité et ils sont bien sûr plus appétants pour les lapins. » Nul ne se préoccupe donc du sort du lapin de garen-

ne dans le pays de Paimpol hormis quelques chasseurs aux chiens courants dont Pierre Kernanec qui sollicite le reclassement du lapin comme gibier auprès des services de la Préfecture costarmoricaine. Plouëzec fait ainsi figure d'apprenti sorcier dans cet environnement légumier. Les chasseurs de Plouëzec ne sont pourtant pas tombés sur la tête. Ils ont tout simplement changé leur fusil d'épaule. Adieu les champs de choux, c'est dans les landes qu'ils ont choisi de rapatrier les lapins de garenne en 1999. « Nous n'avons guère le choix. Si nous voulons encore chasser le lapin, il faut que nous nous investissions dans des milieux où il n'y a pas de pression agricole. Or nous avons encore la chance d'être bordés de landes sur une grande partie du littoral. Nous avons donc passé des accords avec les propriétaires pour réaménager le milieu afin de permettre le retour des lapins. »

Ces terrains trop pauvres, n'intéressant pas les agriculteurs et n'étant pas constructibles, sont abandonnés aux ronces, aux ajoncs... et aux chasseurs. Dans un premier temps, une dizaine de parcelles, totalisant quatre hectares et réparties le long du littoral, ont été défrichées et remises en culture (ray-gras anglais) pour les lapins. Trois fois par an, les chasseurs laisseront le fusil à la maison pour faucher les parcelles afin que l'herbe demeure en croissance perpétuelle pour l'alimentation des lapins de garenne. Quelques cultures à gibier, notamment blé tendre et sarrasin, compléteront l'ensemble au printemps prochain afin de servir de zones tampon entre la lande et les cultures agricoles. D'ici là, des garennes auront été aménagées et des talus reconstitués pour assurer le gîte au lapin. La société a également



La Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor aide les sociétés souhaitant protéger et aménager les habitats de la faune sauvage. Le contrat fédéral « lapins » prévoit les aides suivantes : 40 francs/hectare pour les territoires baillés et mis en réserve, 1 000 francs/garenne pour la construction de garennes artificielles, 400 francs/hectare pour l'entretien des landes (fauchage) et 800 francs pour la restauration des landes (broyage). Une prime de 1 500 francs est également octroyée pour la création de cultures à gibier.

En aménageant la lande, les chasseurs de Plouézec espèrent sauver le lapin de garenne.

Les premières observations laissent d'ailleurs présager le succès de l'opération. « Un milieu entretenu étant un milieu riche, il n'y a pas de raison que les efforts ne soient pas récompensés à Plouézec », confirme David Rolland, technicien à la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor. Et bien évidemment, les amateurs de chasse aux chiens courants retrouveront la voie du lapin sur les falaises et dans les vallons de Plouézec. « C'est un territoire extraordinaire pour des menées d'une demi-heure et plus », reconnaît bien volontiers Pierre Kernanec en observant le paysage du haut de la falaise.

La gestion des habitats pour développer les populations de lapins va parallèlement profiter au faisan qui se reproduit déjà naturellement dans quelques parcelles laissées en friche. Là encore, les chasseurs de Plouézec vont donner un coup de pouce à la nature. La volière, propriété de la société communale, a été remise en état. Quatre bénévoles ont été chargés de mener à bien l'élevage de 650 faisans pour les lâcher dans les bons endroits... Les oiseaux devraient trouver un biotope de qualité dans les landes et les petites parcelles mises en culture par les chasseurs, lesquels éviteront de tirer les poules pour assurer la reproduction. « Une fois dans la lande, lorsque le faisan s'envole, on le voit plus de la journée ». À Plouézec, la chasse n'a plus grand-chose à voir avec le tir de cocottes. Pierre Kernanec et ses amis ont compris que la récolte sans les semelles appartenait au passé. La passion de la chasse les a conduits à la gestion du milieu naturel et des espèces. Un bon exemple à suivre!

converti trois des siens au piégeage et s'apprete à les doter de tout le matériel adéquat pour réduire l'impact des mustélidés. Pas question en effet de jouer la carte du lapin sans réguler les prédateurs. Dès que le statut de l'espèce aura été modifié, ce sont les fureteurs qui seront au travail. Ils auront mission de récupérer tous les lapins dans les zones légumières sensibles et de les rapatrier dans leur nouvel espace. « Enfin nous nous sommes engagés à intervenir tout de suite dans les cultures des zones qui seront signalées des dégâts. Le classement du lapin en gibier nous laisse davantage de liberté pour gérer le lapin que le classement nuisible », souligne Pierre Kernanec. Il n'y aura plus ce délai de trois semaines à attendre pour régler le problème. D'ailleurs organiser une battue trois semaines après la constatation des dégâts ne rimait à rien... surtout que nous devons arrêter la battue en fin de journée, au moment même où les lapins se montraient! »

Finies donc les battues administratives en juillet-août qui, sur requête du monde agricole, obligeaient les chasseurs à intervenir en pleine saison touristique et se faisaient ainsi mal voir du grand public. « Les chasseurs avaient le mauvais rôle, reconnaît le président de Plouézec. Les gens ne comprenaient pas que les chasseurs tirent sur des lapins en plein été et à proximité des routes ».



La Bécassine des marais est présente dans le golfe du Morbihan

LA BÉCASSINE DES MARAIS NICHE EN BRETAGNE. QUELQUES DIZAINES DE COUPLES SONT RECENSÉES SUR NOTRE LITTORAL, DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL À L'ESTUAIRE DE LA LOIRE. MAIS CE SONT PLUSIEURS CENTAINES DE MILLIERS D'OISEAUX QUI MIGRENT EN BRETAGNE APRÈS LA PÉRIODE NUPCIALE. PORTRAIT D'UN LIMICOLE SENSIBLE AU FROID ET FRAGILISÉ PAR LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES!

Frileuse bécassine des marais!

La Bécassine des marais, *Gallinago gallinago*, appartient avec la Bécassine sourde, *Limnocryptes minimus*, et la bécassine double, *Gallinago media*, à la famille des Scolopacidae. Ce limicole de taille moyenne, de 25 à 30 cm pour un poids moyen de 100 à 120 grammes, a un bec droit et tactile qui lui permet de sonder le sol pour s'alimenter. Outre ce bec, il possède une autre caractéristique des bécasses et des bécassines, un plumage homochrome. Coloré de brun, de roux et de blanc, le plumage de la bécassine des marais lui assure un camouflage idéal parmi les herbes.

La bécassine des marais fréquente des milieux naturels relativement fermés. Cette homochromie lui offre une relative sécurité dans le couvert herbacé. L'oiseau va en effet retarder son envol jusqu'à la dernière limite en cas de dérangement. Une fois repéré, il s'envole brutalement du sol en zigzaguant et en poussant des cris rêches propres à l'espèce, *tsiek, tsiek...* Enfin, cet oiseau se distingue des autres limicoles par un nombre de plumes rectrices (queue) plus élevé, de 12 à 16.

À la fin de la croissance, après 6-7 semaines, le plumage juvénile est semblable à celui des adultes, les



La migration prénuptiale des bécassines des marais se déroule généralement au début du printemps, de mars à avril. La migration des mâles avance celle des femelles d'une dizaine de jours. En Bretagne, les bécassines se cantonnent dès mars tandis que les bécassines nidifiant en Finlande n'arrivent qu'en mai!



Pendant la période de reproduction, les femelles grossissent tandis que les mâles perdent du poids en dépensant leur énergie à défendre leur territoire et à parader!



On a relevé de grandes variations de poids : de 80 à 225 grammes. Mais la moyenne varie de 100 à 120 grammes. Au moment de l'envol, les jeunes pèsent de 77 à 105 grammes.



rectrices des juvéniles étant toutefois plus courtes que celles des adultes. Dès l'âge de 3 semaines, la bécassine des marais peut effectuer ses premiers vols. Le plumage juvénile est progressivement remplacé par un plumage adulte jusqu'en janvier. Généralement, le plumage d'hiver des jeunes bécassines est mixte. La mue complète a lieu en février pendant la période pré-nuptiale mais elle peut se prolonger jusqu'au printemps pour les oiseaux d'un an. Par ailleurs, la mue post-nuptiale débute le plus souvent sur les sites de nidification.

Après la période de reproduction, en juin, les oiseaux de plus d'un an effectuent une nouvelle mue sur les sites de nidification. Cette mue post-nuptiale s'achève en septembre lorsque les oiseaux

rejoignent leurs sites d'hivernage. Ils ont alors atteint leurs poids maximaux pour effectuer cette migration. À la fin de l'hiver, les oiseaux prennent à nouveau des forces et du poids pour préparer leur migration pré-nuptiale. La Bécassine des marais niche dans toute l'Europe du nord-ouest. Elle se reproduit principalement en Grande-Bretagne, en Irlande, en Scandinavie et dans la plaine germano-polonaise. La limite méridionale de son aire de reproduction est une ligne Arcachon-Besançon. Les populations les plus importantes de nicheurs se trouvent dans le Finistère, le marais breton en Vendée, la Normandie et la Franche-Comté. On estime que trois cents couples nichent en France tandis que plus d'un million de bécassines y

migrent en période post-nuptiale! La bécassine des marais fréquente les zones humides au couvert bas. Elle installe son nid près de l'eau ou dans des zones humides où l'alimentation des jeunes est possible jusqu'à la fin de la période de reproduction. La majorité des sites de nidification est composée de prairies pâturées ou non, viennent ensuite les marais, les bords de rivières et d'étangs.

Le nid est le plus souvent installé dans une touffe d'herbes, joncs ou bruyères. Mais on peut aussi le trouver sur une motte de mousse proéminente. Il s'agit d'une petite coupe composée de brins d'herbes sèches. La ponte est composée en moyenne de quatre œufs, gris verdâtres marqués de brun, roux et gris. Les premières

pontes ont lieu fin mars. Elles s'étalent ensuite jusqu'à août. Selon les spécialistes, ces pontes tardives ne seraient pas des deuxièmes pontes mais des pontes de remplacement. La couvaison dure de 18 à 22 jours. Seule la femelle couve. Le couple se partage par contre l'élevage des jeunes.

Le mâle prend en charge les deux premiers bécasseaux éclos tandis que la femelle se charge des deux derniers! À six semaines, les jeunes sont émancipés. Ils ne seront matures qu'à un an. Le taux de mortalité est d'environ 50 %.

Pendant la période de reproduction, la Bécassine des marais a un comportement territorial. Ce territoire peut être déplacé en fonction des aléas climatiques et de la concurrence des couples voisins. Les zones d'alimentation se situent le plus souvent à l'intérieur du territoire défendu par le mâle. Mais il existe aussi des sites de gagnage inoccupés. La densité des zones de nidification varie selon les régions, moins de 5 couples pour cent hectares dans l'Ouest et jusqu'à 50 couples pour cent hectares dans certaines zones humides d'Irlande, de Grande-Bretagne et d'Allemagne. Mais sur de grandes surfaces, les densités maximales ne dépassent pas 10 oiseaux/100 hectares.

Les parades nuptiales sont essentiellement diurnes. Le chant (séries de *tchip-tchap* émises depuis le sol et en vol, mais aussi des bélements propres aux bécassines pendant le vol nuptial) et le vol (rotation de 250 m autour de la femelle) ont lieu en fin de journée et au lever du jour.



Selon les techniciens de l'ONC, « les sites de gagnage des bécassines sont très diversifiés, surtout en période de migration, mais présentent des caractéristiques communes quant à l'accessibilité du sol, le recouvrement végétal et l'inondation. Ces sites (marais à carex, landes à molinie, prairies pâturées, mais mondés) ont en général entre 25 et 75 % de leur surface recouverte d'eau et la strate de végétation où circulent les bécassines (5 à 25 cm) ne couvre jamais plus de 50 % de la surface des sites ».

L'abandon d'une pâture extensive, le drainage et la mise en culture intensive des zones humides ont ainsi réduit sensiblement les sites de nidification attractifs pour les bécassines des marais. La rarefaction des remises a été de pair avec la disparition des zones de gagnage. De nombreuses vasières, marais et prairies humides ont été asséchées ne permettant plus l'alimentation de ces limicoles opportunistes.

En période hivernale, les Bécassines des marais sont présentes sur le littoral de la Scandinavie jusqu'en Afrique tropicale, en fonction des conditions

météorologiques. Le stationnement des oiseaux dépend en effet de la pluviosité en automne et des basses températures auxquelles les bécassines des marais sont particulièrement sensibles.

Les premières migrations post-nuptiales débutent en juillet et concernent les oiseaux de l'année. Suivent ensuite les oiseaux plus âgés qui migrent dès août et jusqu'en décembre, selon les conditions climatiques.

La bécassine des marais s'alimente en fonction du biotope. Dans les zones inondées, elle se nourrit de proies aquatiques (crustacés, larves de chironomes) tandis que dans les zones humides où l'eau est temporaire, elle privilégie les lombrics, les gastéropodes et les larves d'insectes. L'alimentation a lieu de jour comme de nuit, sauf en période de reproduction où la femelle s'alimente essentiellement le jour tandis que le mâle se nourrit pendant la nuit.

Sources bibliographiques : La bécassine des marais, bulletin mensuel ONC, mars 1990 - La Bécassine des marais, Michel Devort, Confluences - OMPO, 1997.

Les bécassines baguées dans le nord-ouest de l'Europe (Scandinavie, Grande-Bretagne, Irlande) sont reprises sur le littoral de la Manche et de l'Atlantique tandis que les oiseaux bagués en Allemagne et Pologne sont repris sur le littoral et dans les régions continentales (Franche-Comté) voire méditerranéennes.

Point de vue

Les bécassines privées de marais!



Entretien avec Michel Devort, docteur vétérinaire, vice-président du CICB, administrateur de l'OMPO, et auteur de « La Bécassine des marais, éléments pour un plan de gestion ».

LA BÉCASSINE DES MARAIS FIGURE SUR LA LISTE DES ESPÈCES PRIORITAIRES AU NIVEAU EUROPÉEN. L'ESPÈCE EST PRÉSENTE EN BRETAGNE, DANS LE GOLFE DU MORBIHAN ET EN GRANDE BRIÈRE NOTAMMENT. LE CLUB INTERNATIONAL DES CHASSEURS DE BÉCASSINE (CICB) ET OISEAUX MIGRATEURS DU PALÉARCTIQUE OCCIDENTAL (OMPO) ÉTUDIENT CET OISEAU DEPUIS UNE DIZAINE D'ANNÉES

La bécassine des marais est le sujet d'études de Michel Devort. Docteur vétérinaire à Bordeaux, il a étudié depuis 1986 plus de 40000 ailes de bécassines provenant du monde entier. Ses travaux ont notamment été publiés par l'OMPO en 1997.

- Environ 300 couples de bécassines des marais nidifient en France. Quelle est la répartition géographique et comment évolue cette population?

- La France est un « petit » pays en ce qui concerne la nidification des bécassines des marais. Une bonne moitié des 300 couples recensés niche dans l'ouest et en particulier dans le marais breton. On peut cependant supposer que ce chiffre est nettement inférieur à la réalité car il existe une nidification éparse dans de nombreuses régions françaises.

- Selon le dicton « les bécassines des marais arrivent à la sainte Madeleine » sur le littoral atlantique. Quelle est leur répartition géographique et comment évolue cette population?

Les « premières » bécassines des marais arrivent effectivement en juillet en suivant la ligne côtière ou la ligne intérieure. Nos études ont montré que tous ces oiseaux sont des juvéniles, les adultes ne faisant



La modification des habitats de la bécassine influe sur la répartition des oiseaux tant durant la nidification que durant les migrations et l'hivernage. outre la diminution des grandes zones humides, il faut aussi prendre en compte l'assèchement des petits points d'eau indispensables à l'habitat de la bécassine : prairie humide et bordures de ruisseaux.



Les zones humides sont des escales migratoires essentielles pour la bécassine des marais. L'étude du CICB indique que la France, malgré l'importante dégradation du milieu, est « le pays d'Europe qui a le moins touché, en pourcentage, à ce type de patrimoine puisque 10 à 12 % de ceux-ci ont disparu alors qu'aux Pays-Bas le taux de perte est de 80 %, en Allemagne de 37 % et en Grande-Bretagne de 60 % »

leur apparition qu'en septembre octobre.

En général, les jeunes migrent plus lentement que leurs aînés, prenant notamment le temps d'effectuer leur mue post-juvénile lors des haltes migratoires. En France, tout laisse à penser que les juvéniles traversant le pays en août sont d'une origine géographique différente de ceux qui nous visitent traditionnellement en novembre.

- La disparition des zones humides peut-elle être la cause d'une éventuelle diminution des effectifs?

À ce jour, rien n'indique une quelconque diminution des effectifs mais si tel devait être le cas, ce serait à n'en pas douter une disparition des zones humides qui en serait la cause. À ce sujet on peut noter que ce sont les chasseurs qui, le plus souvent à grands frais, entretiennent

les territoires favorables à cet oiseau. Les simples « mises en réserves » de marais n'ont hélas pour résultat que la lente transformation de ceux-ci en un milieu arbustif.

- La modification des biotopes induit-elle un changement de comportement de l'oiseau, notamment dans ses dates et lieux de migration?

Il est peu probable que la modification des biotopes induise un changement dans les dates migratoires qui, à quelques jours près, en fonction des conditions météorologiques, sont immuables. Par contre, l'évolution du biotope peut, bien sûr, soit décourager notre oiseau (comme c'est le cas avec l'assèchement des marais de Redon), soit lui permettre de recouper des places provisoirement abandonnées.

- Au niveau européen,

quel site de reproduction serait aujourd'hui le plus menacé, et pour quelles raisons?

Les sites de reproduction les plus menacés sont toujours les plus méridionaux, du fait de l'urbanisation grandissante et de l'évolution des méthodes de production agricole. Les sites septentrionaux, Scandinavie et Sibérie, sont heureusement encore à l'abri de ces perturbations.

- La bécassine des marais est à l'instar du vanneau extrêmement sensible aux baisses de température. Quel a pu être l'impact de la vague de froid de 1996 sur ces migrateurs?

Chaque vague de froid est un traumatisme pour l'espèce, traumatisme que subit essentiellement la partie peu migratrice de la population. Fort heureusement la bécassine des marais est beaucoup plus



L'ouvrage dirigé par Michel Devort « La bécassine des marais, éléments pour un plan d'action », est en vente à l'OMPO (5 rue des Chasseurs 75017 Paris) et au CICB 10, rue de Lisbonne 75008 Paris, au prix de 100 francs.



chaque saison, fait parvenir au club une estimation la plus précise possible des densités qu'il a pu rencontrer tout au long de la saison, accompagnée d'un descriptif des conditions météorologiques et des capacités d'accueil du ou des marais sur lesquels il chasse. La récolte des ailes a débuté en 1986. Elle a permis de récolter plusieurs dizaines de milliers d'ailes.

- La bécassine des marais est une des espèces prioritaires au niveau européen. Cette priorité peut-elle se concrétiser par l'instauration d'un PMA dans les zones géographiques où la bécassine des marais est la plus chassée?

Tous les moyens de gestion sont à prendre en compte lorsqu'il s'agit d'un oiseau migrateur cosmopolite. Si les populations devaient diminuer, l'instauration d'un PMA pourrait s'avérer utile mais c'est essentiellement vers la conservation des zones humides qu'il faut s'orienter si l'on veut assurer la pérennité de l'espèce.

- Les modes de chasse ont-ils évolué et doivent-ils évoluer pour tenir compte des nouvelles données réglementaires et environnementales?

La pratique de la chasse étant éminemment sportive, je ne vois pas en quoi la réglementation actuelle concernant cette espèce devrait changer.

Nos études démontrent à quel point les prélèvements par la chasse n'ont pas d'incidence sur la productivité annuelle, même si l'importance des tableaux de chasse peut avoir une incidence avec l'état de santé global des populations.

mobile que sa cousine la bécasse des bois. Et seules les grandes vagues de froid brutales envahissant rapidement l'Europe entière sont responsables d'une mortalité significative. Celle de février 1991 avait malheureusement été assez meurtrière pour les bécassines ne pouvant plus trouver leur nourriture dans des sols gelés.

- Les bécassiniers ont-ils sollicités pour adresser aux laboratoires de recherche les ailes des oiseaux prélevés? Cette contribution à une étude de l'espèce est-elle suffisante? Et peut-on faire une synthèse des dernières années de récolte.

En 1975, très peu d'études scientifiques avaient été réalisées sur les oiseaux du genre *Gallinago*, et en particulier sur la bécassine des marais, *G. gallinago gallinago*. Seul Tuck avait publié en 1972 une monographie concernant la bécassine de Wilson pour les services canadiens de la faune sauvage. Notre premier souci fut de traduire les 400 pages de cette étude exhaustive. Simultanément nous procédâmes à la prise systématique de mensurations

sur environ 600 bécassines capturées en une dizaine d'années dans le Delta de la Leyre en Gironde, toutes dûment autopsiées. Ceci a initié l'indispensable recherche fondamentale, préalable à toute autre forme d'étude concernant cet oiseau. Le CICB, aidé désormais par l'OMPO, a ensuite initié, effectué et analysé les récoltes d'ailes de bécassines depuis 1986. J'ai moi-même étudié environ 4000 ailes de bécassines provenant du monde entier afin de parfaire nos connaissances sur l'état de santé des populations. Les résultats publiés dans une brochure intitulée « la bécassine, éléments d'un plan d'action », parlent d'eux-mêmes et constituent une contribution capitale à la gestion d'une espèce pour laquelle les comptages sont impossibles.

La fidélité des bécassines à leurs lieux d'hivernage est une notion de base dans l'étude des âges-ratio chez cette espèce.

- Comment fonctionne le réseau des correspondants?

Chacun des correspondants, cent à deux cents



En Irlande, 600 000 hectares de tourbières ont disparu depuis dix ans privant la Bécassine des marais de milieux humides favorables à l'espèce. C'est la conséquence du développement de l'élevage favorisé par la politique agricole européenne.



Alliance anglo française

L'Anglo-Français de petite vénerie est un mariage réussi entre les performances physiques des courants britanniques et les qualités de la quête française

L'ANGLO-FRANÇAIS DE PETITE VÉNERIE N'A OBTENU SON STANDARD QU'EN 1978. IL ÉTAIT NEANMOINS UTILISÉ AUPARAVANT PAR DE TRÈS NOMBREUX ÉQUIPAGES BRETONS. CHIEN D'ORDRE FACILE À CRÉANCER, L'ANGLO-FRANÇAIS DE PETITE VÉNERIE FAIT LE BONHEUR DES CHASSEURS DE RENARD ET DE LIÈVRE.

Race découlant aussi bien au lièvre, au renard qu'au chevreuil et au sanglier, l'Anglo-Français de petite vénerie a été admis au mérite parmi les meilleurs chiens courants après avoir été « snobé » par quelques puristes de la cynophilie continentale. Force a en effet été de constater que cet Européen issu de Harrier, Poitevin, Porcelaine et Bleu de Gascogne avait de trop grandes qualités pour être tenu à l'écart des affiliations officielles de la Société Centrale Canine. D'ailleurs de nombreux équipages, et non des moindres, l'avaient déjà adopté sur le terrain.

Lorsqu'en 1978, le standard de l'Anglo-Français de petite vénerie a été adopté, le club de la race pouvait déjà prétendre à une belle notoriété. Les veneurs de lièvres, parmi lesquels Olivier de la Bouillèrie, ont été les plus nombreux à inscrire leurs chiens. C'est d'ailleurs par la voie du lièvre que Didier Hisberg est venu à ce chien d'ordre en 1982 avant de privilégier le renard. Sa meute tire ses origines de deux équipages de louvetier dans le Massif Central (Océan de la Chaîne des Puys) et en Bretagne (Tadcoz). « C'est un



« Ce chien de petite vénerie n'est pas un grand anglo-français raté. L'aptitude à la chasse devant créer le modèle, chez ce chien la construction doit tout primer », **docteur Emile Guillet**, (extrait de Les chiens courants aujourd'hui)





L'Anglo-français de petite vénerie est un demi-sang, solide, rapide et endurant à la chasse mais également bien gorgé, sage, facile à créancer et de grand nez.



« La réputation d'une meute se fait sur le terrain, non dans les qualificatifs et les superlatifs dont on peut affubler les chiens », déclare sans ambage Didier Hisberg, propriétaire d'une meute d'Anglo-français de petite vénerie à Talensac.

chien d'ordre au même titre que toutes les races de chasse à courre. Il est parfait pour les équipages de lièvres et de renards. »

Pas de confusion possible avec le Beagle ou le Harrier, l'Anglo-Français se distingue par la taille, la forme du crâne et des oreilles... et surtout par sa manière de chasser. Didier Hisberg a trouvé dans l'Anglo-Français de petite vénerie les qualités conjuguées des Continentaux et des Britanniques. « Il possède les qualités physiques du Harrier, trapu, plein de santé et joyeux au chenil. L'Anglo-Français doit être bien charpenté : de bons aplombs, un rein bien large, des postérieurs bien gigottés. Il doit être endurant car il chasse à fond et vite. Mais il sait aussi prendre, il possède la finesse de nez du Porcelaine et la qualité de gorge du Poitevin. Le plaisir de la chasse, c'est aussi la musique et pour cela il est parfait ». Ses qualités de nez et de gorge lui assurent la sympathie des chasseurs de chiens courants. Didier His-

berg les suit et les conduit à l'oreille tel un chef d'orchestre. A chaque épisode de la chasse, la musique change. Une note perçante dans les fourrés, un phrasé plus rauque dans le laisser-courre... Chaque dimanche de chasse est jour de concert! Doté d'une taille idéale, aux environs de 0,50 m, pour le chasseur à pied, l'Anglo-Français a su s'adapter au climat et au milieu bretons. Il est à son aise tant dans les sols détrempés qu'au milieu des ajoncs. Il est également facile à créancer et là est l'un des principaux atouts de cet excellent chien d'ordre en Bretagne. « Mes chiens peuvent traverser une prairie à moutons sans courir après les animaux, assure Didier Hisberg. Lorsque je découpe avec un ami, nous nous retrouvons avec une bonne vingtaine de chiens. Si au départ le groupe s'est scindé en deux pour prendre la voie de deux animaux, ils se rallieront bientôt sur un seul animal... » Pas question non plus

que la meute soit en faute sur un chevreuil. « Quand les chiens sont partis sur le renard, même s'il y a du chevreuil partout dans le bois, ils n'y toucheront pas. Ils suivront la même voie, deux heures durant s'il le faut, et ils ne cesseront de chasser que si le renard est au trou ». Avec les populations de renards qui abondent un peu partout en Bretagne, Didier Hisberg n'est pas à la peine de trouver un terrain d'exercice pour ses douze chiens. Talensac, Monterfil, Goven, Guichen, Renac, Saint Jacut les Pins, Saint-Nicolas de Redon... Il court, il court le renard et après lui, une meute d'Anglo-Français. Fustine, Lancelot et leurs copains du chenil du haut-Coudray sont à bonne école. Ils chassent eux aussi pour le plaisir. Leur conducteur n'en a pas pour autant fini avec l'éducation... Antoine, 10 ans, marche déjà sur les traces de son père. Lui aussi est atteint par une passion anglo-française.



Le standard de l'Anglo-Français de petite vénerie doit beaucoup au docteur nantais Emile Guillet. Cynophile de grande renommée, il a lui-même sélectionné ce chien d'ordre pour courir le lièvre. C'est en 1978 que le standard a été officiellement adopté et que le Club de la race a été créé à Poitiers après que les petits Anglo-Français et les moyens Anglo-Français se soient fondés en un seul type. **Aspect général** : Aspect équilibré et solidement construit, mais sans lourdeur; vue de profil, sa silhouette doit tendre vers celle d'un chien français bien établi. **Tête et crâne** : Tête allongée, pas trop large, bosse occipitale peu accentuée; crâne légèrement convexe, sans être bombé; cassure du front peu marquée. **Truffe** : Truffe bien pigmentée et narines bien ouvertes. **Babines** : Lèvre supérieure couvrant l'inférieure, aspect du museau un peu effilé. **Chanfrein** : Chanfrein

moyennement allongé, droit ou légèrement busqué. **Œil** : Yeux grands, bruns, avec une expression douce mais vive. **Cou** : Dégagé, sans fanon. **Oreille** : Attachées finement au-dessous du niveau de la ligne de l'œil, souples, légèrement tournées, de largeur moyenne et arrivant au moins à deux doigts de la naissance de la truffe. **Épaules** : Longues, plates et obliques, bien collées à la poitrine. **Poitrine** : Descendue, atteignant au moins la pointe du coude, bien développée. **Membres antérieurs** : Suffisamment forts, larges et droits vis de profil. **Pieds** : Secs et serrés. **Côtes** : Longues et moyennement arrondies. **Dos** : Soutenu et droit. **Rein** : Assez court et musclé. **Flanc** : Assez plein, un peu relevé mais sans aspect levretté. **Fouet** : De longueur moyenne, assez fin, bien attaché dans le prolongement de la ligne du rein,

avec un poil fourni sans être espié (épié). **Croupe** : Légèrement inclinée et assez longue. **Cuisses** : Musclées et bien descendues. **Jarrets** : Légèrement coulés et assez près de terre. **Poil** : Court, serré et lisse. **Robe** : Tricolore (blanc, noir et feux vifs, truffe noire); blanc et orange, truffe tabac. **Peau** : Fine, sans pli, tissus serrés. **Taille** : 0,48 m à 0,56 m, avec une tolérance minimale et maximale de 2 cm pour les sujets exceptionnels. **Défauts** : Tête trop courte ou trop large; crâne arrondi; œil proéminent; museau carré, avec des babines trop accentuées; oreilles attachées haut, larges, courtes et trop plates; fanon; cou trop court; épaules chargées; corps cylindrique; fouet grossier, court ou espié; tissus lâches; ladre; yeux clairs, prognathismes; en général, tous les défauts communs aux chiens courants.



Club de l'Anglo-Français de petite vénerie : M. Roussel, La Vaquerie, 34520 Le Cayllar, Tél. 04.67.44.60.82.

De la niche ... au chenil!



UN TIERS DES 9 MILLIONS DE CHIENS RECENSÉS EN FRANCE EST À CLASSER PARMIS LES CHIENS DE CHASSE, QU'ILS SOIENT D'ARRÊT, COURANT OU TERRIER. SI LES DEUX TIERS DES CHASSEURS SE CONTENTENT D'UN OU DEUX CHIENS, L'IMPORTANCE DES MEUTES A TENDANCE À AUGMENTER. OR QUI DIT PLUSIEURS CHIENS SUPPOSE CHENIL. JEAN BOUËTTE OUVRE LES PORTES DU CHENIL QU'IL A CONÇU ET RÉALISÉ POUR SES BEAGLE-HARRIERS À POMMERY-LE-VICOMTE (22).

Les chiens ne sont pas tous logés à la même enseigne. Tandis que les animaux de compagnie trônent sur le canapé du salon, dans la cour les chiens de garde tirent sur leur chaîne tandis que les chiens de chasse sont le plus souvent au chenil. Jusqu'à neuf chiens, liberté est donnée au propriétaire d'aménager à sa guise un bâtiment. Par contre, la réglementation devient draconienne dès lors que le chasseur possède dix chiens et plus.

À Saint-Callac en Pommery le Vicomte, près de Guingamp (22), Jean Bouëtte a ainsi dû se mettre aux normes en 1995 à l'arrivée de nouveaux voisins peu enclins à accepter la présence de sa meute de beagle-harriers à moins de cent mètres de leurs fenêtres. L'antériorité du chenil n'y a rien fait. Après quarante ans de chasse, il lui a fallu abandonner son ancien chenil et déménager ses chiens loin de la vue des voisins.

Qui plus est, le veneur a été traîné devant le Tribunal de Saint-Brieuc



Jean Bouëtte est vice-président de l'Association départementale des chasseurs aux chiens courants des Côtes d'Armor. Renseignements : L'écho du Bois Lucas, Saint-Callac, 22200 Pommery-Le-Vicomte. Tél. 02.96.21.71.75



À lire également : « Le chien de chasse et la loi », par le Dr Jean-Raymond Gerber, paru dans Chasser en Bretagne N° 4, 15 septembre 1999.

(22) pour élevage hors norme! Une infamie que ce passionné n'a toujours pas acceptée tant il apporte de l'attention à ses compagnons de chasse. « Quand les gens me voient passer dans les champs, ils ne comprennent pas toujours l'absence de fusil, alors je leur montre mon fouet en leur disant qu'il me suffit. Les chiens chassent et je les mène sans tirer un coup de feu ». Cette passion de la chasse aux chiens courants lui a valu nombre de distinctions et L'Echo du Bois Lucas figure aujourd'hui parmi les grands noms de la petite vénerie bretonne.

Pour loger sa meute de vingt-cinq chiens, Jean Bouëtte a dû préalablement demander une autorisation administrative au bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme de la Préfecture de Saint-Brieuc. Il s'agit d'une « déclaration de création d'une installation classée pour la protection de l'environnement », devant être déposée à la Préfecture en trois exemplaires, conformément au décret du 21 septembre 1977 réglementant les chenils accueillant de 10 à 50 chiens sevrés « en vue de la vente, de la commercialisation, du toilettage, du transit ou de la garde de chiens ».

Jean Bouëtte a été confronté à l'administration pour le meilleur et pour le pire. Pour continuer de chasser avec ses chiens, il a dû faire le dos rond et accepter toutes les exigences d'un fonctionnaire pointilleux sur les textes. Jean Bouëtte n'en revient pas encore : « Il voulait que j'enferme mes chiens chaque soir dans des boxes clos. J'ai dû lui expliquer que c'était la meilleure façon pour qu'ils se blessent ou même se tuent entre eux ». Ce qui est vrai pour un chien de garde n'est pas adapté pour un animal de chasse.

Ce dossier technique et complexe, préalablement visé par le maire de la commune, doit préciser :

- l'emplacement du chenil (lieu-dit, section et numéro du cadastre);
- la nature et le volume des activités (race, nombre de places, gardiennage, vente, date de mise en exploitation);



Jean Bouëtte a installé son chenil dans le fond d'une prairie bordée de talus. Il a ainsi profité des anciens talus sur trois côtés et planté une haie sur le quatrième côté pour isoler le chenil. Orienté sud-est, le bâtiment est ainsi à l'abri des vents dominants. Et « les chiens ont du soleil toute la journée », précise Jean Bouëtte.



Le décret N° 77-1133 du 21 septembre 1977 et l'arrêté ministériel de 30 juin 1982 régissent la création des chenils



Selon la loi, les niches et cages doivent « être construites en matériaux durs résistant aux chocs, ne présentant aucun risque pour l'animal, facile à nettoyer et à désinfecter, assurant une bonne isolation thermique ».

Depuis vingt ans, Jean Bouëtte a classé de nombreux chiens dans les championnats. Il est ici avec Java, championne Beauté et Travail, Lakez, champion Beauté, et Leur champion de Beauté à Longchamp en 1998.



- un plan de situation au 1/25000 indiquant l'emplacement du chenil assorti de la liste des tiers habitant dans un rayon de 100 mètres;
- une carte IGN au 1/25000 des terres retenues pour l'épandage. Les terres mises à disposition par le propriétaire ou des exploitants, doivent être précisées sur le plan de même que tout point de captage d'eau doit être signalé. Dans le cas où certaines parcelles d'épandage seraient situées à proximité d'un captage, un plan au 1/2000 devra être fourni en plus. Enfin, il faut ajouter à cette liste une estimation de la fertilisation d'origine organique et d'origine chimique au niveau de l'exploitation avec un bilan azoté;
- un plan des lieux au 1/2500, dans un rayon de 300 m autour du chenil indiquant les bâti-

ments voisins, les maisons d'habitation, les écoles, hôpitaux, gares, voies ferrées, chemins, routes, cours d'eau, sources et égouts;
- une notice d'impact sur l'environnement (précisant les distances exactes séparant le chenil des points d'eau, terrains de camping, terrains des

sports, monuments historiques);
- un plan des locaux au 1/2000;
- un plan des locaux en coupe au 1/20 indiquant les matériaux utilisés, l'emplacement des fosses, avec une notice précisant le volume des fosses et le mode d'évacuation, le procédé et le

plan d'évacuation des eaux résiduelles;
- un engagement écrit d'installer le chenil à l'endroit précis inscrit sur le plan et de respecter les dimensions prévues.
Jean Bouëtte disposait, heureusement, d'un vaste terrain éloigné des cent mètres réglemen-



Les animaux doivent « avoir en permanence à leur disposition une eau propre et potable, et recevoir une nourriture saine et équilibrée correspondant à leurs besoins physiologiques; pour les animaux de moins de six mois : au moins 2 fois par jour; pour les animaux de plus de six mois : au moins 1 fois par jour ».

SPECIALISTE DE LA NUTRITION
FARMER'S

Aliment Chien Croquettes 23% Protéines

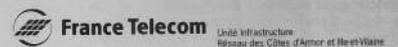
Remise 10%*

Pour toute commande passée du : 01/07/99 au 02/10/1999

Tél. 02 96 12 19 82
Fax : 02 96 43 29 23

**B.P. 18
22200 PLOUISY**

Chasseurs,



Lorsque par inadvertance ou accident un câble téléphonique est touché, vous coupez des conversations mais surtout, vous :

- empêchez de signaler à temps aux pompiers un accident grave,
- privez de soins des personnes âgées ou malades.
- perturbez l'activité économique (liaisons entre ordinateurs, artisans, commerçants, ...)
- augmentez les coûts d'exploitation du réseau téléphonique.

Ensemble protégeons le réseau téléphonique, c'est avant tout une action de SÉCURITÉ.



- **Ecoute client**
- **Offre de service compétitive et évolutive**
- **Fiabilité**
- **Respect de l'environnement**

Le partenaire de choix

Nous avons à cœur de maintenir et développer les réseaux de télécommunication performants.

Les locaux où sont situés les animaux, notamment les niches et les cages, doivent être lavés, désinfectés et désodorisés chaque jour. Jean Bouëtte y a associé un parc où les chiens peuvent courir pendant qu'il nettoie les boîtes.



laires du voisinage. Ayant une vingtaine de chiens, il a opté pour un chenil de 125 m² avec un parc sur herbe de 400 m². « Il fallait 5 m² au sol par chien », explique-t-il. À noter qu'une autorisation d'exploitation suffit pour un chenil de 10 à 50 chiens alors que l'enquête publique s'avère obligatoire pour un chenil accueillant plus de 50 chiens. L'arrêté ministériel du 30 juin 1982 précise d'autre part que « dans les locaux d'hébergement des animaux, les plafonds et les murs doivent être en matériaux résistants et

offrir une surface étanche lavable et désinfectable, le sol doit être uniforme, imperméable, avec une surface non glissante et facile à laver pouvant supporter les chocs ». Jean Bouëtte a donc conçu un bâtiment en agglomérés et parpaings avec une fosse de 5 000 litres qu'il vide plusieurs fois par an. Il dispose sur place d'une prise d'eau courante et d'un tuyau d'arrosage pour nettoyer les cages. « Le parc à herbe n'est pas obligatoire mais il est bien pratique, dit-il. Lorsque je lave les boîtes, je mets les chiens dehors ». Petite astuce du cons-

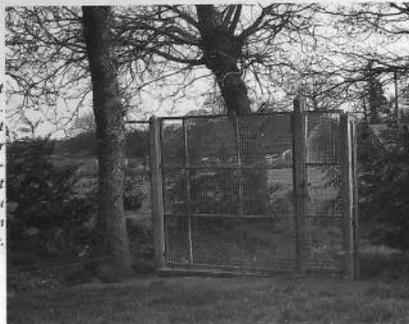
tructeur, les sols cimentés sont légèrement inclinés (une pente d'un centimètre par mètre) afin d'assurer un total écoulement de l'eau ce qui évite aussi les odeurs nauséabondes des eaux usées stagnantes. Une grille filtre également les eaux pour éviter que les crottes ne remplissent la fosse. Les cages doivent également permettre aux animaux de s'y « tenir debout et de se coucher facilement et les préserver contre les intempéries et les grands écarts climatiques ». Là encore, Jean Bouëtte a

fait du bon travail. Chaque boîte possède une partie couverte, d'un mètre sur cinq mètres, pour le logement des chiens avec deux niveaux en bois, où ils peuvent se coucher. Les chiens ne supportant pas le noir, Jean Bouëtte a prévu un éclairage naturel au plafond (couverture transparente) et une ventilation naturelle avec un passage ouvert sur le box. Des dispositions qui correspondent aux textes de loi précisant que les locaux doivent être « après effacement de façon permanente », maintenus à une température et une hygrométrie ambiantes adaptées à la race et l'âge de l'animal ».

L'arrêté ministériel stipule enfin que « toutes dispositions efficaces doivent être prises pour éviter la fuite des animaux, pour interdire la pénétration des insectes et rongeurs, pour lutter contre les parasites et pour s'opposer à la propagation des bruits et des odeurs ». Pour ce faire Jean Bouëtte a construit un muret de 70 cm de haut prolongé par un grillage de 2 m de haut. « Il vaut mieux prévoir haut car les chiens, même des bassets Hound, sautent plus haut qu'on ne le pense, déclare le veneur. Pour le grillage, je conseille de prévoir quelque chose de résistant. J'ai choisi des mailles de 5x5 pour les portes et un treillis soudé suffisamment étroit pour que les chiens ne puissent pas passer la tête à travers ».

Le chenil de l'Écho du Bois Lucas à Pommerit-le-Vicomte satisfait donc aux normes administratives tout en répondant aux besoins pratiques du veneur et de ses vingt-cinq beagle-barriers.

Le parc doit être fermé à clé. Un cadenas est donc posé sur un grand portail qui permet d'accéder au chenil en automobile.



Découverte

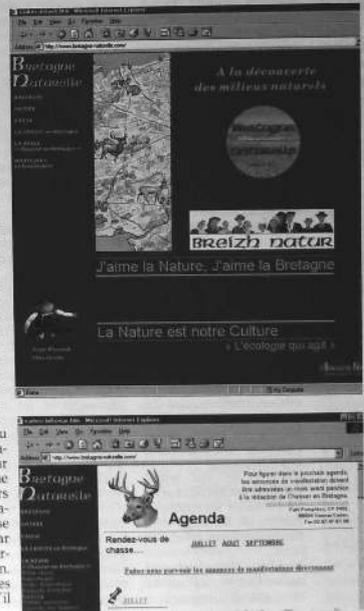
Galerie naturaliste sur internet!



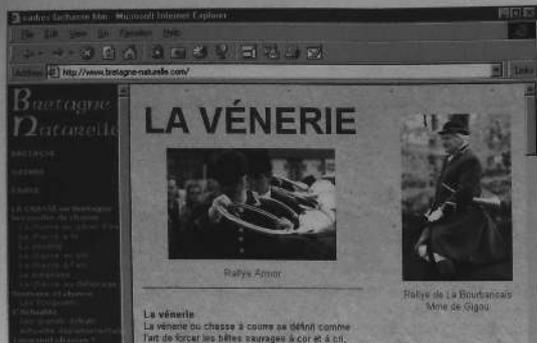
Internet est... ce que le minitel était au téléphone en 1970... ce que la télévision était à la radio en 1950! Un outil de communication et d'information. Une base de données ludique mais aussi une arme stratégique.

LES CHASSEURS BRETONS ONT LEUR ADRESSE SUR LE WEB. LE SITE INTERNET BRETAGNE NATURELLE A ÉTÉ OUVERT EN JUILLET. IL OFFRE DES INFORMATIONS PRATIQUES SUR LA CHASSE ET LA NATURE AINSI QUE TOUS LES SERVICES PROPOSÉS PAR NOTRE REVUE ET LES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES DES CHASSEURS.

La chasse bretonne se met à l'heure d'internet. En ouvrant un site sur le gigantesque réseau mondial que constitue le web, l'ambition des Fédérations départementales des chasseurs et de la revue *Chasser en Bretagne* est d'utiliser les multiples possibilités d'Internet afin de permettre à tous les défenseurs de l'environnement de découvrir les richesses du patrimoine naturel de la Bretagne. Il est important d'être aujourd'hui présent sur Internet car les enfants sont les naturalistes et donc les chasseurs de demain. Ce sont eux qui incitent leurs parents à s'équiper. Il est par conséquent essentiel de leur proposer sur internet toutes les informations sur la nature et les utilisations traditionnelles de la nature en Bretagne. Les enfants surfent sur internet avec une aisance qui déconcerte les parents et les enseignants. Leurs besoins sont énormes. Ne pas les prendre en considération serait marginaliser la chasse et les traditions culturelles du monde rural dans toute une génération déjà largement contaminée par les dérives mentales de l'intégrisme vert. Dans une société où les valeurs culturelles enracinées dans un espace géographique et historique se transmettent de moins en moins par la famille et l'école, internet ne pourra pas être un exemple d'éducation. Il peut cependant être un des moyens de transmission... puisqu'il



Web : c'est le réseau des réseaux, le world wide web. Les utilisateurs d'internet s'orientent sur le web en utilisant des mots clés. Pour accéder au site Bretagne-naturelle.com, il suffit de se connecter par ordinateur en inscrivant l'adresse : www.bretagne-naturelle.com. Mais on peut aussi découvrir notre adresse internet utilisant un mot-clé : chasse, nature, faune...



Le site www.bretagne-naturelle.com permet de dialoguer en adressant des courriers électroniques. Chaque internaute possède une adresse et une boîte aux lettres électroniques qui lui permettent d'échanger des messages (E. mail : redaction@bretagne-naturelle.com). Les lecteurs de *Chasser en Bretagne*, les chasseurs et les naturalistes du monde entier pourront ainsi adresser des courriers dans un espace qui leur est réservé. Une autre manière de commenter l'actualité en direct.

Surfer sur le web, signifie passer de page en page en cliquant avec la souris de l'ordinateur pour aller d'un site à un autre, de www.bretagne-naturelle.com à classmedia.com la société nantaise qui a réalisé la mise en ligne de notre site.

constitue déjà un important point de passage des enfants et adolescents. Cet outil de communication est aujourd'hui utilisé par trois millions de personnes en France. Mais il sera demain l'une des premières voies de la première source d'information ! La progression du nombre d'utilisateurs est rapide, très rapide dans un milieu de plus en plus coupé des réalités du terrain. Il ne s'agit pas de vanter les mérites du virtuel en occultant le réel mais bien de tenter de reconnecter les internautes avec le monde, notre monde, afin de leur faire découvrir la Bretagne, sa faune et sa flore, ses richesses naturelles et ses usages culturels dont bien entendu la pratique de la chasse. On compte aujourd'hui un peu plus de 250 sites traitant de chasse sur le réseau internet. Mais la plupart d'entre eux sont soit les vitrines commerciales des agences de tourisme chasse, soit les pages institutionnelles des organismes cynégétiques. L'originalité de www.bretagne-naturelle.com est de présenter les multiples facettes de la chasse dans ses milieux naturels et culturels. Le site www.bretagne-naturelle.com comprend six grands espaces :

Bretagne, Nature, Faune, Chasse, la revue *Chasser en Bretagne* et une boutique. Les internautes pourront ainsi accéder à des informations et images sur le climat, la géologie et les richesses botaniques de la Bretagne. Ils pourront également se connecter pour découvrir la diversité des milieux naturels : landes et tourbières de Lan Bern, marais de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine, loch de Guidel, bocage de Plœzal, verger de Caden, bois de Grisan, baie du Mont Saint-Michel. Plusieurs espèces animales font l'objet d'une présentation détaillée dans leurs milieux respectifs : chevreuil, lapin de garenne, faisan, bécasse des bois, bécassine des marais, courlis cendré, sarcelle d'hiver, canard colvert... Les spécificités de la chasse en Bretagne n'auront plus de mystère pour les chasseurs et les naturalistes du monde entier. Le site www.bretagne-naturelle.com présente en effet les différents modes de chasse pratiqués dans la région : chasse au gibier d'eau, chasse à tir, vénerie, vénerie sous terre, chasse au vol, chasse à l'arc, piégeage... Comment, où, quand, à quel âge et à quel prix chasser ? Des réponses

sont apportées à toutes ces questions que peuvent se poser les personnes ne connaissant aucun chasseur dans leur entourage et encore moins les structures de la chasse. Permis de chasser, redevances et territoires sont au menu des futurs chasseurs bretons et des chasseurs étrangers se connectant au site www.bretagne-naturelle.com.

Le rôle et l'organisation des Fédérations départementales des chasseurs des Côtes d'Armor, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan ne sont pas non plus laissés de côté tout comme les grands débats cynégétiques. Au printemps, les anti-chasse avaient largement utilisé internet pour faire circuler des pétitions. Les défenseurs des chasses traditionnelles ont dorénavant de quoi prendre leur revanche en propageant leurs points de vue sur le web.

Notre magazine est lui aussi bien en ligne puisque les internautes ont accès à une banque de données actualisée au fil des parutions (reportages, images, agenda, petites annonces, courriers des lecteurs). Dès cet été, les petites annonces de *Chasser en Bretagne* circuleront gratuitement sur internet, tout comme les reportages.

Ce moyen de communication devrait permettre à toutes les personnes s'intéressant à la chasse et à la nature en Bretagne d'obtenir les informations qu'elles souhaitent.

Mais cet outil de recherche et d'échange d'informations est aussi une boutique interactive où les internautes peuvent faire des achats (par exemple : commander le *céderom Bretagne Naturelle*, passer une petite annonce, s'abonner à la revue), s'inscrire ou réserver une sortie nature dans un des espaces naturels ouverts au public en Bretagne : www.bretagne-naturelle.com. E-mail : redaction@bretagne-naturelle.com

Équipement

Du plomb sur la ligne

LES DOMMAGES CAUSÉS AUX LIGNES TÉLÉPHONIQUES PAR LES PLOMBES DE CHASSE ONT UN COÛT FINANCIER AINSI QU'UNE INCIDENCE SUR LA QUALITÉ DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE. LE RÉSEAU FRANCE TÉLÉCOM A CHOISI DE PRÉVENIR LES RISQUES POUR LIMITER LES DÉGÂTS EN INFORMANT LES TIREURS DES RISQUES ENCOUREUS. LES CHASSEURS SONT INVITÉS À LA PRUDENCE DANS LES CÔTES D'ARMOR ET EN ILLE-ET-VILAINE.

Le réseau téléphonique n'est pas à l'abri d'un plomb de chasse ! Si les tirs malencontreux sur les lignes aériennes ne constituent pas la première et principale cause de dysfonctionnement du réseau téléphonique, ils sont à l'origine de quelques dizaines de coupures. Rien à voir avec les dégâts causés par les coups de vent et autres avis de tempête en Bretagne, pourtant quelques grammes de plomb, et quelque en soit le calibre, suffisent à briser de téléphone des usagers. Entre deux poteaux téléphoniques, une dizaine de foyers est généralement raccordée au réseau. Gare donc à la gerbe de plomb en direction du pigeon survolant les fils du téléphone !

« Un plomb logé entre la gaine du câble et les fils de cuivre ne va pas forcément causer de dérangement immédiat, explique Thierry Lafrate, responsable du département qualité de France Télécom à Rennes. Mais il va dégrader le câble. L'interruption du réseau sera décalée dans le temps mais elle aura lieu. » Le défaut d'isolement du câble va s'accroître au fil des jours. Au début, les effets de la rosée du matin vont disparaître avec les premiers rayons de soleil. Puis les premiers grésillements apparaissent avant d'être continuels enfin c'est le silence total sur la ligne !

Quitté à intervenir, les techniciens de France Télécom préféreraient la réparation immédiate, plus rapide et nettement moins coûteuse. Le plomb niché dans le câble téléphonique peut en effet occasionner des surcoûts importants quelques semaines voire



quelques mois après le tir. L'eau de pluie s'infiltrant dans le réseau, ce sont plusieurs centaines de mètres de câble qu'il s'agit alors de remplacer. L'environnement téléphonique demeure fragile. 750 000 poteaux en bois, 150 000 poteaux métalliques, 300 000 km de câbles téléphoniques...

Le réseau téléphonique des Côtes d'Armor et de l'Ille-et-Vilaine est de plus en plus sollicité par les abonnés. Conversations mais aussi transmission de données par fax, liaisons internet. Un câble coupé, c'est une communication interrompue. Les incidences économiques sont de plus en plus grandes dans un monde où la télécommunication est devenue source et moyen de travail. France Télécom assure ainsi une garantie de rétablissement des liaisons téléphoniques dans un délai de quatre heures à ses clients professionnels. Mais la liaison peut aussi être de nature humanitaire notamment dans le monde rural. Un appel téléphonique peut sauver une vie. France Télécom souhaite donc sensibiliser tous ses usagers à la prévention des risques pour conserver une qualité

optimale au réseau. Les chasseurs sont donc visés et sollicités à l'instar de toutes les personnes qui peuvent, par accident ou imprudence, détériorer un câble téléphonique. Rien à voir avec une chasse aux sociétés, le temps est seulement à la prévention des dégâts.

Outre le maintien du service à la clientèle, l'entreprise France Télécom a deux bonnes raisons pour responsabiliser les chasseurs bretons : le coût des interventions et la responsabilité juridique des tireurs maladroits. Pour la période d'octobre à février, on estime à 220 le nombre de dérangements liés au plomb de chasse dans les Côtes d'Armor et l'Ille-et-Vilaine, soit une incidence financière supérieure à 500 000 francs !

Déplacer une équipe de techniciens et une logistique lourde pour réparer ou changer un câble à un contrecoup financier. L'ouverture du réseau téléphonique à la concurrence met également les moyens techniques de France Télécom à contribution.

Contrairement au réseau urbain, tous les opérateurs traquent sur le réseau de

France Télécom à la campagne. Pour des raisons économiques, le développement des télécommunications privilégie l'infrastructure du réseau aérien. Et désormais plus rien n'est gratuit dans l'univers de la concurrence commerciale.

« Aujourd'hui, reconnaît Thierry Lafrate, nous devons facturer des services jusqu'à 1000 francs ». Fini le temps du service public où France Télécom élargit à bon compte les branches des arbres menaçant les lignes aériennes. France Télécom paie une redevance annuelle par km de ligne téléphonique aux collectivités propriétaires des terrains où est implanté le réseau, principalement les départements et les communes. L'entreprise est donc en droit de demander à chaque partie d'entretenir les abords des lignes et de rechercher les causes d'une coupure afin de rétablir le coût de ses interventions.

« Un chasseur qui tire par erreur sur un câble est couvert par son assurance responsabilité civile. Il n'a donc aucune raison de ne pas nous alerter rapidement en composant le 10 13 pour que nous intervenions au plus vite avant que le petit défaut électrique ne devienne plus important ». On s'achemine aujourd'hui vers une nouvelle répartition des responsabilités. Afin d'alerter les chasseurs, les services de France Télécom ont déjà adressé à plusieurs sociétés de chasse un bilan des dégâts dus aux plombs de chasse dans leur commune. Dorénavant cette information devrait être systématique. Il s'agit d'avertir et non de facturer.

France Télécom - Unité Infrastructure Réseau - 216-218 route de Lorient, 35032 Rennes Cedex.

Maître Jacques à pied d'œuvre

JACQUES GUILLO EST UN MAÎTRE ÉTOILÉ AU MICHELIN ET AU BOTTIN GOURMAND. L'AUBERGE DE GRAND'MAISON FIGURE DEPUIS NOMBRE D'ANNÉES PARMI LES BONNES ET GRANDES ADRESSES BRETONNES. DIRIGÉE PAR JACQUES GUILLO, CETTE TABLE EST AUSSI UN RENDEZ-VOUS DES CHASSEURS GASTRONOMES. TRADITION FAMILIALE OBLIGE, LE CHEF N'A PAS OUBLIÉ LE TEMPS OÙ IL CHASSAIT AVEC SON PÈRE YVES, LE TEMPS OÙ CHAQUE DIMANCHE D'AUTOMNE RÉSONNAIT DES DISCUSSIONS D'APRÈS CHASSE!



Jacques Guillo est le maître incontesté de l'auberge Grand'Maison à Mûr de Bretagne, l'une des meilleures et des plus prestigieuses tables de Bretagne. Amoureux des bonnes et belles choses de la terre, il traite le gibier avec tous les égards dus à la faune sauvage. À chaque ouverture de la chasse, les plats fleurissent bon le parfum des bois... Auberge Grand'Maison, 1 rue Léon Le Cerf, 22530 Mûr de Bretagne. Tél. 02.96.28.51.10 Fax 02.96.28.52.30



Natif de Kergrist, à quelques kilomètres de Mûr-de-Bretagne, Jacques Guillo n'a pas cédé aux sirènes parisiennes pour asséoir sa réputation. Il a tout simplement repris les rênes de l'auberge de famille et cuisiné avec passion jusqu'à ce que le bouche à oreille lui donne raison et fasse sa renommée. « Dès que je rentre dans ma cuisine, confie-t-il, je vois clair... Je suis chez moi. » Depuis juillet 1998, le chef breton est pourtant sorti de sa cuisine pour tenter une nouvelle expérience... Il est devenu le conseiller technique des salaisons Jean Floc'h à Locminé, Baod et Lifré. Terrine de ris de veau à l'orange et au Grand

Marnier, terrine de lièvre à la royale, terrine de canard aux châtaignes et à la fleur d'avoine, terrine de pigeons aux figues, terrine de pintade aux raisins blonds... Les « Exclusivités de Jacques Guillo » apportent aux conserves les notes inspirées d'un grand chef. « La cuisine est un art car elle est un véritable mode d'expression qui représente notre peuple, notre culture. Oui la cuisine est un art avec ses jeux d'odeur et de goût qui permettent de faire ressortir des aliments une saveur insoupçonnée ». Que ce soit dans sa maison de Mûr ou dans les laboratoires des salaisons Le Floc'h, Jacques Guillo défend toujours avec la même ardeur l'originalité des produits. « Il faut sublimer une viande, un poisson, un légume sans l'agresser. Les cuisiniers ont de grandes responsabilités. Ils doivent respecter les saveurs les plus nuancées pour redonner le goût au public de bien manger ». Cet apprentissage du goût passe naturellement par l'emploi de produits frais, et par conséquent

de saison. Jacques Guillo va même plus loin puisqu'il indique l'origine de ses produits sur sa carte. « Je veux savoir d'où viennent mes produits et je veux aussi que mes clients le sachent. » Chaque automne, l'Auberge de Grand'Maison renoue ainsi avec les parfums des sous-bois. Le gibier fait sa grande rentrée au menu. Perdreau, lièvre, chevreuil, sanglier ont à Mûr de Bretagne les faveurs du chef même si celui-ci prend quelques libertés avec les marinades et les sauces d'antan. « Les cuisiniers doivent être attentifs aux goûts de leurs clients. Bien sûr, nous devons nous faire plaisir mais nous devons également penser au plaisir et à la digestion de nos clients. Laisser mariner un cuissot de sanglier pendant huit jours ou masquer le goût originel par des épices, ce sont des choses qui ne se font plus. La venaison a donc tendance à disparaître des cuisines. Aujourd'hui, nous préférons récupérer les parures et servir la viande nature. Il faut sublimer le produit sans l'agresser ».



Le gibier n'étant pas, par nature, une viande homogène et aseptisée, le cuisinier prend donc un risque lorsqu'il choisit de travailler le sanglier plutôt que le porc, le lièvre plutôt que la dinde. Autre handicap, un temps de préparation beaucoup plus long, sans compter que le prix du gibier est plus onéreux que les viandes d'élevage industriel... Enfin, l'écologie qui se niche aussi là où on ne l'attendait pas... Pour des raisons sentimentales (et donc irrationnelles) le public tend aujourd'hui à privilégier

la viande industrielle au gibier. Voilà qui expliquerait la désaffection des cuisiniers et des consommateurs pour la perdrix et le lapin de garenne! Qu'à cela ne tienne, Jacques Guillo n'est pas un mouton de Panurge. Ce rural dans l'âme préfère la complexité au simplisme, l'élaboration au fast-food. Son attachement à la Bretagne n'est nullement folklorique ou commercial mais fortement identitaire. Plein de bon sens, le grand cuisinier breton regarde avec étonnement

les nouvelles gammes de produits qui révolutionnent les habitudes alimentaires de nos concitoyens. Il s'indigne de la place accordée à l'autruche « thérapeutique », au poulet industriel, à la vache folle, au mouton tremblant au saumon génétiquement modifié, à la pétoncle baptisée Saint-Jacques... « Le grand danger du marché de la consommation est la profusion et la confusion des produits. Il n'y a plus de saison et il n'y a plus de terroirs. Le consommateur perd son fil à plomb. Il ne sait plus manger. Il ne sait plus ce qu'il mange. » Et Jacques Guillo d'appeler de ses vœux tout un chacun à retourner à la « maternelle du goût ». Amoureux et respectueux des nourritures terrestres, le cuisinier de Mûr de Bretagne avoue son plaisir à préparer et sa gourmandise à goûter les plats. Du plumage du pigeon jusqu'à la première bouche, Jacques Guillo a l'eau à la bouche et les yeux qui brillent. « Pour un cuisinier, l'idéal serait de confectionner un repas de mets interdits : écrevisses, ortolans, bécasses... »

Que Dieu entende Jacques Guillo et que les gardes du Ministère de l'Environnement en perdent la parole!!!



Ingrédients... 4 pigeons de 400 gr chaque environ, les 4 foies de pigeons, 100 gr de beurre (cuison), sel, poivre. Sauce : les 4 carcasses de pigeon, 2 échalotes, 2 cuillères à soupe de Porto rouge, 2 cuillères à soupe de Cognac ou Armagnac, 60 cl de vin rouge d'Algérie.

Farce liaison : 4 foies de pigeon, 2 échalotes, 40 gr de foie gras cuit, 30 gr de beurre, 1 cuillère à soupe de crème fraîche. Mousse de poire-banane à la cannelle : 2 kg de poires, 1 kg de bananes, 400 gr de sucre, 2 cuillères à soupe de cannelle en poudre, 3 citrons, 100 gr de beurre, 2 dl de vinaigre.

Préparation... Poire-banane : Épluchez et coupez les poires en quatre, les épluchez, les cuire dans de l'eau citronnée et sucrée. Quand elles sont cuites, ajoutez les bananes épluchées. Égouttez. Faire fondre le beurre, ajoutez la purée de fruits, la cannelle et le vinaigre de cidre, cuire 10 mn. Mixer au blender. Réservez.

Levez les cuisses et les suprêmes de pigeons. Concassez les carcasses, les faire colorer au beurre, ajoutez les 2 échalotes hachées, versez le Cognac et le Porto. Réduire des 3/4. Ajoutez le vin rouge, réduire des 3/4. Passez au chinois en foulant fortement. Dans une poêle saisir avec un peu de beurre les foies de pigeon et 2 échalotes hachées. Egouttez. Mixez les foies refroidis avec le foie gras cuit, le beurre et la crème, salez et poivrez. Passez au tamis. Incorporez au fond de pigeon. Cuire les cuisses de pigeon 6 mn à four chaud à la poêle et servir à part la peau croustillante coupée en lamelles.

Les chasseurs à Bruxelles

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES ONT PORTÉ SIX CHASSEURS AU PARLEMENT EUROPÉEN, SIX DÉFENSEURS DE LA RURALITÉ QUI ONT LE GRAND MÉRITE DE NE PLUS LAISSER LE MONOPOLE DE L'ÉCOLOGIE AUX INTÉGRISTES ET AGITATEURS VERTS, MAIS LA GRANDE LEÇON DU SCRUTIN A ÉTÉ L'ÉLARGISSEMENT DU DISCOURS DE CPNT À DES NON CHASSEURS. LORSQUE LA CHASSE SORT DU GHETTO OÙ DOMINIQUE VOYNET VOULAIT L'ENFERMER!

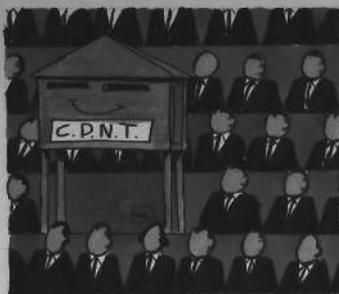
Le dimanche 13 juin aura été une bonne journée pour les chasseurs. Ils ont contribué à élire six des leurs au parlement européen et ils ont enfin obtenu l'attention de la classe politique et des médias officiels qui les bouddaient, voire les insultaient à longueur d'année.

Les résultats de la liste CPNT en Bretagne sont éloquentes. C'est dans le Morbihan où la liste menée par Jean Saint-Josse a réalisé son meilleur score avec 7,33 % des suffrages, soit 16453 voix!

L'Ille-et-Vilaine arrive en seconde position avec 6,25 % et 16952 voix, puis les Côtes d'Armor avec 5,57 % et 11421 voix et enfin le Finistère avec 4,82 % et 14068 voix.

À noter qu'en Loire-Atlantique, la liste CPNT a obtenu 7,28 % et 25839 voix. Hormis le Finistère, les départements bretons dépassent donc la barre des 5 %.

Dans le Morbihan et en Loire-Atlantique, le nombre de suffrages qui se sont portés sur la liste CPNT est même supérieur au nombre de chasseurs du département. Il y a donc encore une belle marge de progression pour CPNT aux prochaines élections... municipales, cantonales, régionales et législatives! Il apparaît à la lecture des résultats et des enquêtes



réalisées par le CSA et IPSOS que l'électorat de CPNT s'est féminisé depuis les dernières élections européennes de 1994, la moyenne d'âge est comprise entre 25 et 34 ans. Il s'agit d'un électeur populaire et d'origine rurale...

Fait à combien révélateur d'une assise électorale dynamique: Ce ne sont pas les anciennes générations de chasseurs qui ont fait le succès de cette liste qui transcende les clivages politiques habituels, mais les jeunes chasseurs et les non chasseurs...

L'élargissement de la stratégie de CPNT à la défense de la ruralité a manifestement séduit de nouveaux électeurs. Il y a là des leçons extrêmement intéressantes à tirer pour la promotion de la chasse et des activités traditionnelles dans le monde rural

seurs de la Somme), Jean-Louis Bernic (Conseiller régional des Pays de Loire, directeur de la Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique), Alain Esclopé (Conseiller régional de Languedoc-Roussillon, président de la Fédération des Chasseurs des Pyrénées Orientales).

Les six députés européens ont formé un groupe indépendant « Europe des Démocraties et des différences » avec dix autres députés (4 Danois, 3 Hollandais et 3 Britanniques).

Dans une déclaration à la presse, ce nouveau groupe parlementaire a déclaré vouloir exprimer « la conception d'une Europe construite dans le respect des différences, des racines et des cultures de chacun des États membres. Nous voulons une Union Européenne aux compétences clairement délimitées afin de laisser une plus grande liberté aux États ».

Les députés chasseurs siègeront dans plusieurs commissions européennes: Environnement (Jean Saint-Josse), Agriculture et développement rural (Michel Raymond), Juridique, Marché intérieur et Armes (Véronique Mathieu), Affaires régionales (Alain Esclopé), Artisanat, Commerce, Industrie, Recherche, Énergie, PME-PMI (Yves Butel), Emploi, Affaires sociales (Jean-Louis Bernic).

Questions à Jean Saint-Josse

QUE VEUT JEAN SAINT-JOSSE ET LE MOUVEMENT CPNT QU'IL PRÉSIDE. LE PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES RÉPOND AUX QUESTIONS DE *Chasser-en-Bretagne*. SES RELATIONS AVEC LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, LE GOUVERNEMENT, L'OPPOSITION, LES PARLEMENTAIRES ET LES FONCTIONNAIRES EUROPÉENS... DES QUESTIONS ET DES RÉPONSES!

Jean Saint-Josse, tête de liste CPNT aux élections européennes a répondu à nos questions. Un franc parler qui dénote avec la langue de bois des petits verts de salon!

Les résultats des élections au Parlement européen montrent que CPNT ne concerne pas seulement les chasseurs puisque votre liste a aussi rassemblé les suffrages de différents acteurs et défenseurs de la ruralité. Comment comptez-vous pérenniser cet élargissement de votre audience?

« Les politiques institutionnelles ne s'intéressent pas à la ruralité car il y a peu de monde donc peu de voix à prendre dans les campagnes.

Nous nous intéressons quant à nous à ces 80 % du territoire où vivent 20 % des gens. Nous avons mis en place un mouvement rural qui rassemble la chasse, la pêche, l'agriculture mais aussi tous les Français et les Françaises qui se sentent concernés par leur avenir et l'avenir des campagnes. ce sont ces gens de la base qui feront le succès de ce mouvement.

Comme nous sommes des ruraux, nous ne nous sentons pas obligés de tenir nos réunions à Paris. C'est donc dans l'Hérault que nous organisons notre congrès les

4 et 5 septembre. Nous avons invité toutes les personnes qui souhaitent participer et partager sincèrement notre combat. Avez-vous eu des contacts avec d'autres formations politiques au lendemain des élections européennes?

Dès qu'on est élu, on intéresse tout le monde. Avec 1,2 million de voix, on est peloté dans le sens du poil mais nous ne sommes pas dupes.

Nous restons indépendants. Nous avons un programme et c'est ce programme que nous défendrons.

La défense de la ruralité est à la fois une urgence et une réalité pour toutes les personnes vivant dans les communes rurales. Ce discours pourrait cependant dissuader les urbains de vous rejoindre...

La défense de la ruralité est en effet une nécessité et une urgence pour les ruraux mais aussi pour tous les citoyens.

D'une part l'espace rural permet aux urbains de se nourrir et d'autre part, cette ruralité permet aux urbains de prendre des loisirs sur des territoires qui ne sont pas les leurs...

Les personnes vivant en ville ont tous de la boue sur les bottes. Nous faisons donc appel à leurs racines familiales et à leurs repères culturels.



Vous être là en concurrence avec les Verts?

« Les écologistes gèrent une idéologie pas un territoire. Ils obtiennent des voix dans le monde urbain pour sauvegarder quatre arbres et 20 m² de pelouse... Ce sont des électoralistes qui manquent même d'agressivité là où ils vivent.

Dans le monde rural, ce ne sont pas les mêmes problèmes. Nous devons gérer des territoires immenses où demain il n'y aura peut-être plus personne à vivre. Si nous abattons quatre arbres, cela n'a pas le même sens qu'en ville. Il s'agit d'entretenir la forêt non de détruire la nature.

Les écologistes se battent pour des cm² et ils appliquent cette vision du monde urbain au monde rural. Il y a là une incompréhension fondamentale de la nature. Quand Mme Voinet se bat pour organiser à Paris une

journée par un sans-circulation automobile, ce n'est pas sérieux. Cela veut dire que pendant 364 jours, les Parisiens peuvent s'empoisonner... C'est du même ordre que la journée de la femme, pendant les 364 autres jours la femme n'existe plus. Les politiques médiatisent des problèmes, notamment la pollution mais ils ne gèrent pas ces problèmes. Ils ne cherchent pas de solutions. La question des ours dans les Pyrénées et des loups dans les Alpes est du même acabit.

Il faut savoir ce que l'on veut faire en montagne. Le pastoralisme est incompatible avec la réintroduction de ces prédateurs, 450 brebis mortes, cela a un prix... Que diraient les urbains si on lâchait des loups ou des ours dans les villes en leur interdisant de travailler afin de protéger la

Le point de vue breton

Gabriel Lopez, élu CPNT des Côtes d'Armor aux élections régionales, vice-président du Conseil Régional de Bretagne en charge de l'environnement, est satisfait de la tournure que prennent les événements.

Comment analysez-vous les résultats en Bretagne?

- Il y a eu beaucoup d'efforts à faire en Bretagne pour obtenir des résultats aussi excellents que ceux réalisés par nos voisins de Basse-Normandie par exemple où CPNT a recueilli 13,60 % des voix. Mais CPNT réalise malgré tout un bon score breton avec une moyenne régionale de 5,95 %, soit une progression constante de nos voix depuis les 4,31 % obtenus lors des élections de 1994 et les 2,44 % de 1989. Le vote CPNT devient incontournable en Bretagne mais nous pouvons encore progresser notamment dans le Finistère et dans les Côtes d'Armor. Je suis donc optimiste pour les prochaines élections même si le mode de scrutin change. Jean Saint-Josse aze son discours sur la défense de la ruralité, vous êtes en charge de l'environnement au Conseil régional de Bretagne...

- La ruralité n'est pas un concept flou. C'est une réalité en Bretagne et notamment dans les Côtes d'Armor, premier département agricole français, toutes productions confondues. La défense de l'espace rural est par conséquent une priorité. Elle passe par la défense des milieux sensibles, par la reconquête de la qualité de l'eau et le maintien d'un tissu économique dynamique dans les campagnes.

En tant qu'élu régional, comment considérez-vous la présence de six députés CPNT à Strasbourg?

- La présence d'élus chasseurs au Parlement Européen est très importante pour la Bretagne, du fait de la spécificité agricole de notre région mais aussi de sa péninsularité, à l'extrémité de l'Europe. La réforme des fonds structurels, de la prime d'aménagement du territoire et la nouvelle politique d'aménagement du territoire prônée par Dominique Voynet désavantagent et la Bretagne et le monde rural pour privilégier l'Île de France et les zones urbaines... Les élus chasseurs qui sont aussi des ruraux sauront mieux défendre notre avenir et notre environnement rural dans les instances européennes que notre Ministre de l'Environnement.

quitude de ces grands prédateurs?

Avant les élections européennes, CPNT avait déjà réussi de bons résultats aux élections régionales, est-il envisageable d'implantation locale et régionale lors des élections municipales et cantonales? Les Verts

ont indiqué qu'ils entendaient partager le pouvoir avec le parti socialiste dans les grandes métropoles, CPNT veut-il aussi partager le pouvoir avec des partis politiques dans les bourgs et les petites communes rurales?

- Nous avons dit pendant

notre campagne électorale et je le répète à nouveau : nous ne ferons pas d'alliance électorale avec les gens de droite et les gens de gauche.

Aux prochaines élections municipales, il faudra être présent. Il me paraît intéressant que les militants de CPNT qui participent déjà à la vie locale se présentent au titre de CPNT. Ce sera le cas individuellement dans les communes de moins de 3500 habitants et au sein de listes CPNT dans les grandes communes. Nous ne ferons pas d'alliance avec les partis politiques mais je peux vous assurer que nous casserons du vert partout où il y en aura. Il y a 36000 communes en France, nous avons deux ans pour nous préparer et être présents à ces 36000 élections locales.

Vous avez refusé de rencontrer Daniel Cohn-Bendit, Dominique Voynet vous accuse de refuser le dialogue... CPNT est-il un mouvement isolé sur la scène politique?

- Non, bien sûr. Mais pour composer une majorité, il faut additionner des voix... et pour résoudre un problème, il faut chercher des solutions avec les partenaires concernés.

On s'assoit autour d'une table avec différentes personnes pour trouver une solution pas pour le plaisir de parler. Martine Aubry refuse de discuter avec les anti-IVG et je crois qu'elle a raison. Nous faisons la même chose avec les anti-chasse. Si vous avez un problème avec votre voisin et que celui-ci vous poursuit au Tribunal tous les trois jours, vous n'allez pas l'embrasser quand

vous le rencontrez dans la rue. C'est la même chose avec les anti-chasse. Notre position est on ne peut plus claire et définitive.

Que répondez-vous aux chasseurs qui vous accusent de parler abusivement au nom de tous les chasseurs?

- S'ils sont plus cons que la moyenne, c'est leur problème. S'ils sont capables de se défendre tout seul, qu'ils le fassent. Ils pouvaient aussi voter vert, à gauche ou à droite s'ils pensaient que les verts, la gauche et la droite pouvaient les défendre. Depuis 1979, date de la sortie des Directives européennes, nous avons été cocufiés par tous les partis.

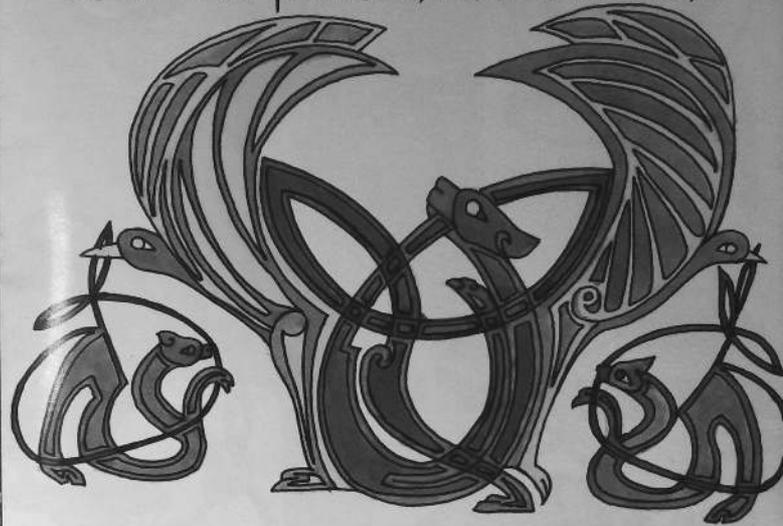
Je n'ai pas été candidat à ces élections par vocation mais par obligation. Nous avons pensé que nous n'avions plus le choix.

Votre représentation au Parlement européen pourra-t-elle contribuer à changer l'opinion des parlementaires et des fonctionnaires de Bruxelles sur la chasse?

- Nous pourrions intervenir directement dans la présentation des dossiers... Il vaut mieux être dedans que dehors. Le fait que les chasseurs aient été en dehors du Parlement et les Verts à l'intérieur pendant les dernières mandatures a contribué à l'élaboration de directives contraires à la chasse et à la ruralité. Nous allons donc faire ce que nous avons promis. À nous de tenir nos engagements.

Nous avons d'ores et déjà apporté du sang neuf à Strasbourg. C'est la première fois qu'il existe un groupe indépendant au Parlement européen.

Le monde fabuleux des animaux

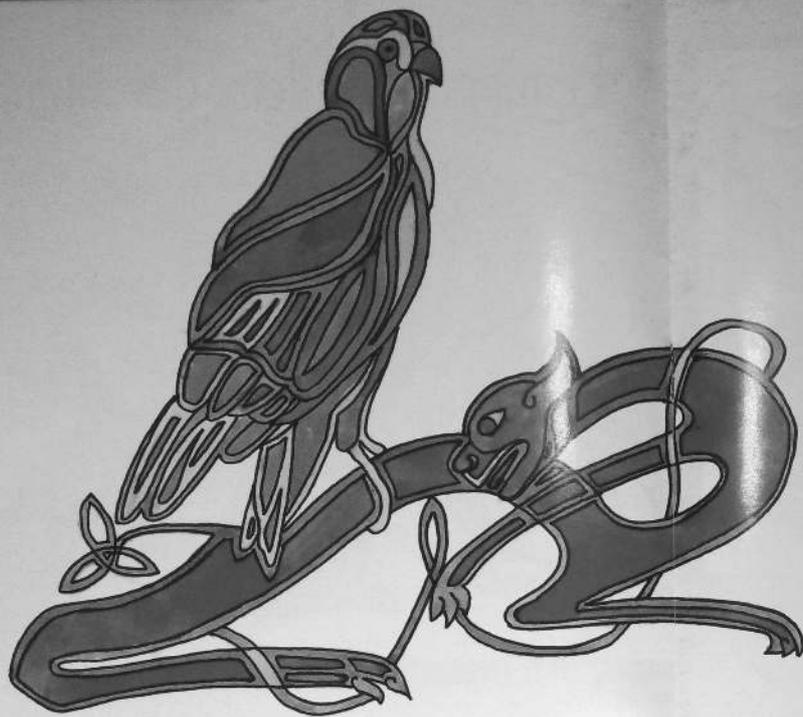


Le peintre-graveur Yves Rio dans son atelier, 22, route de Roch-Mez, Kernape, 56270 Ploemeur. Tél. 02.97.65.57.21.

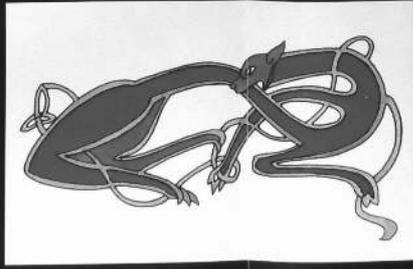
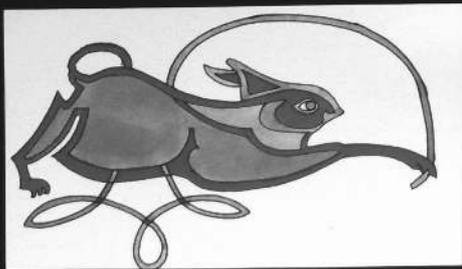
Ancien élève de l'École des Beaux-Arts de Nantes, Yves Rio travaille à Ploemeur, entre l'océan et la campagne, deux horizons où il puise et renouvelle sans cesse son inspiration pour composer des œuvres abstraites. Les effets de matière et les différences techniques de gravure (eau-forte, aquatinte, pointe sèche, dripping...) qui ont primés à plusieurs reprises le travail de l'artiste ne composent pourtant pas son unique palette.

Yves Rio avoue en effet une attirance pour le graphisme celtique, notamment les anciens manuscrits irlandais où les lettrines prennent des formes animales. « L'art irlandais, explique-t-il, est à la fois déconcertant et fascinant. C'est une représentation merveilleuse du mystère tout en étant une invitation à la rêverie. Lien entre l'antiquité et le moyen-âge, cette technique est à mon sens une étape fondamentale dans la création artistique occidentale ». En marge de son travail pictural, il a ainsi illustré à plusieurs reprises un bestiaire fantastique. S'inspirant des enluminures celtiques et des sculptures de bas-reliefs médiévaux, il a repris à son compte le thème de la chasse sauvage. « Ces dessins et ces sculptures qu'on peut retrouver dans les églises bretonnes, je pense notamment à la chapelle saint Fiacre du Faouët, nous apprennent beaucoup sur la civilisation celtique. Il y a dans ces œuvres un haut niveau technique, une grande sensibilité et beaucoup d'humour.

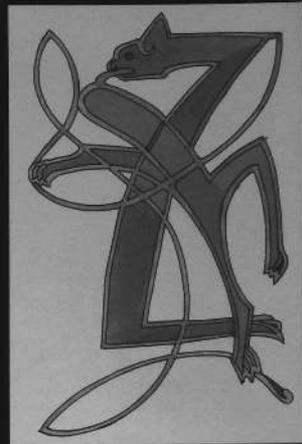
C'est vraiment un art vivant, un art qui donne plaisir à regarder ». Pies entrelacées, cygne fée, ronde de chiens courant après un cerf, renard pendu... Les détails de ces animaux se perdent entre les lignes. Les traits du dessinateur suscitent la controverse et l'interrogation à la manière des anciens enlumineurs des monastères d'Irlande.



La chasse sauvage est un thème bien connu des ethnologues et des folkloristes. Elle porte plusieurs noms selon les régions : chasse saint Hubert à Pontcalveck, chasse Arthur à Plévenon, chasse Artus à Bécherel, mesnie Bellequin à Fongères, menée Ankiné à Saint-Suliac.



On retrouve dans les églises bretonnes des représentations d'animaux familiers, comme les chiens ou les cochons mais aussi beaucoup d'oiseaux.



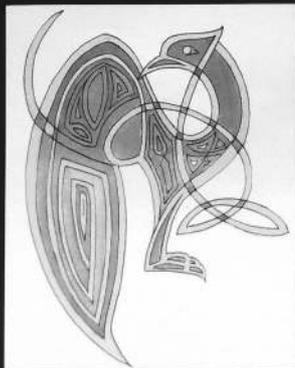
La légende dit que cette chasse infernale fait un bruit semblable à une meute qui aboie. Selon les témoignages et les commentaires des érudits, ces grands chiens rouges sortiraient de l'autre monde. C'est le roi Arthur qui menerait lui-même cette chasse infernale dans la nuit du 1er novembre. La chasse sauvage traverse également notre monde lorsque brille la pleine lune.





L'art celtique irlandais a atteint son apogée au huitième siècle, époque où les copistes et les enlumineurs irlandais sont réputés dans l'Europe entière. En voyageant de monastère en monastère, les moines irlandais ont emporté avec eux une forme d'art que les sculpteurs et les peintres du moyen âge ont adopté et adapté dans les grandes cathédrales et les églises paroissiales.

La décoration de nos chapelles bretonnes puise directement son inspiration dans l'imaginaire celtique et sa technique, notamment l'art roman, dans les figurations de l'antiquité préchrétienne.



ACTUALITÉ CYNÉGÉTIQUE

Contactez CHENIL SERVICE SA

Département 22
02 96 33 20 57

Département 29
02 98 64 97 08

Département 35
02 99 60 92 22

FÊTE DE LA CHASSE
À SAINT-RENAN

(FDC 22) et Daniel Créoff
(FDC 29).



Toujours le même succès d'affluence pour la fête de la chasse et de la nature à Saint-Renan dans le Finistère, créée en 1979 par la société intercommunale de Saint-Renan que préside Yvon Léon. Pour le seul concours de lapiniers qui constitue l'un des clous de la manifestation, pas moins de 90 meutes étaient présentes! Un vingtième anniversaire marqué également par la participation du Conseil Régional de la Chasse de Bretagne. Le cédérom Bretagne-Naturelle et le tout nouveau site internet des chasseurs bretons (www.bretagne-naturelle.com) ont remporté un joli succès dans le Finistère. De nombreux administrateurs des quatre fédérations des chasseurs bretons ont honoré ce rendez-vous estival, notamment les présidents François Le Louarn

GUIDE DU CHASSEUR

L'Union nationale des fédérations départementales des chasseurs recommande pour la saison 1999-2000 un « guide du chasseur spécial canards ». Ce dépliant de 16 pages plastifiées ne manquera pas d'être utiles aux nouveaux chasseurs de gibier d'eau et aux plus anciens. Outre qu'il rappelle à bon escient les règles de sécurité à observer ainsi que les consignes en cas d'accident et les adresses utiles, il servira également à une meilleure identification des espèces chassables. Ce document peut être commandé gratuitement dans les Fédérations départementales des chasseurs.

ACTÉON

Le réseau Actéon rassemble

10 associations labellisées sur le territoire français. Celles-ci proposent des journées ou des séjours de chasse, pêche et tourisme vert avec possibilité d'hébergement. Un catalogue des séjours et des activités proposées est disponible sur simple demande.

Renseignements : Association Actéon, 12 rue Emile Allez, 75017 Paris, Tél. 01.45.72.34.26.

Internet : www.acteon.asso.fr

RECORD AFRICAIN

Le chasseur breton et guide de chasse au Sénégal et en Gambie, Yann Le Bouvier a réalisé un trophée record en juin. Il a en effet prélevé un koudou de 1,46 m. Il s'agit du nouveau record dans cette partie de l'Afrique, puisque le plus important animal tiré était jusqu'alors de 1,42 m. Le koudou est une des plus grandes antilopes dont le trophée moyen est de 1,30 m. La meilleure période pour chasser le koudou en Afrique va de la mi-mai à début juillet.



Renseignements : Yann Le Bouvier, Le Ramon, 35630 Vigon. Tél. 06.07.49.84.73.

TROMPES DE CHASSE

Une école internationale de musiques de chasse a ouvert ses portes en juin à Géronval (Doubs). Fondé par le sonneur Hubert Heinrich, cet institut s'est donné pour mission de dispenser à partir de ce site un authentique enseignement musical, égayé par une pédagogie rigoureuse. L'institut Hubert Heinrich se différencie ainsi de très nombreux stages et écoles de trompes où l'apprentissage de cet instrument ne se transmet plus que de bouche à oreille à partir de pratiques instinctives, sans référence à une véritable culture musicale. Conservatoire du ton de vénérie, cette école se veut également un centre de création musicale tourné tant vers les chasseurs que vers les mélomanes et ouvert à toutes les expressions de musiques de chasse en Europe.

L'institut diffuse également plusieurs cédéroms de musique de chasse. Renseignements : Institut Hubert Heinrich de Musiques de Chasse, Espace Champier, Le Château, 25250 Géronval, Tél. 03.81.93.45.82.

Mémento des Associations

CÔTES D'ARMOR

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES CÔTES D'ARMOR : *Président François Le Louarn, 19 rue de Brest - BP 4113 - 22041 Saint-Brieuc Cedex 2 - Tél. 02.96.33.15.92*
 GROUPEMENT DÉPARTEMENTAL DES LIÉUTENANTS DE LOUVETIERIE DES CÔTES D'ARMOR : *Président Yves Labbé, 32 rue Leaugy 22100 Dinan - Tél. 02.96.39.25.04*
 ASSOCIATION DES PIÈGEURS AGRÉÉS DES CÔTES D'ARMOR : *Président Edmond Huallou, 8 Kerguelen - 29270 Carhaix - Tél. 02.98.93.10.31*
 ASSOCIATION DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU DES CÔTES D'ARMOR : *Président Gérard Beh, 6 rue de la Forge - 22400 Cadenes - Tél. 02.96.34.64.16*
 SECTION DÉPARTEMENTALE DU CNB (BÉCASSIERS) : *Président Jacques Degue - Le bourg - 22630 Tiffened - Tél. 02.96.83.48.96*
 ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER : *Président Edouard Hillion, le Clos des Peres - 22940 Plaimet - Tél. 02.96.32.04.04*
 AFACCC (CHIENS COURANTS) : *Président Jean-Pierre Le Manach, Coat Ar Golo - 22300 Lannion - Tél. 02.96.48.00.23*
 ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE LA VENERIE SOUS TERRE : *Président Christian Péronnez, Trolen - 22720 Pleidiy - Tél. 96.21.41.11*
 CHASSE PÊCHE NATURE ET TRADITION (CPNT) : *Délégué départemental Francis Jégou, 8 rue du Roclier - 22440 Trémouzan - Tél. 02.96.94.98.91*
 SERVICE DÉPARTEMENTAL DE GARDERIE : *Chef de la Garderie Daniel Escou, place du Foyer Culturel - 22640 Trémouzan - Tél. 02.96.51.71.77*
 ARMOR CHASSE À L'ARC : *Président Christian Barbet - 12 rue de Morandais - 22440 Trémouzan - Tél. 02.96.94.96.54*
 ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES GARDES CHASSE PARTICULIERS : *Président Claude Destouches - La Roche-Martin - 22120 Hillion -*

Tél. 02.96.72.52.26.
FINISTÈRE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTÈRE : *Président Daniel Croiff - Cité Administrative - Ty Ney - 29000 Quimper - Tél. 02.98.95.85.35*
 SERVICE DÉPARTEMENTAL DE GARDERIE : *Chef de la Garderie Yannick Huchet, Maison de la baie, Saint Vio 29 Tréguennec - Tél. 02.98.82.69.24*
 ASSOCIATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL : *Président Michel Kermaec - 19 Illen Serpil - 29470 Plougastel-Daoulas - Tél. 02.98.40.62.27*
 ASSOCIATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME : *Président Bruno Lanciaux - 5 avenue Céaenne - 44470 Carquefou - Tél. 02.51.13.14.64*
 SECTION DÉPARTEMENTALE DU CNB (BÉCASSIERS) : *Président René Hélias - Kerdalé - 29710 Ploumerit - Tél. 02.98.82.90.92*
 AFACCC (CHIENS COURANTS) : *Président Jean-Louis Cann, Lanvorizan - 29470 Plougastel-Daoulas - Tél. 02.98.37.80.44*
 ASSOCIATION DES LOUVETIERS DU FINISTÈRE : *Président Charles Berregar - Rospoulze - 29400 Plouzeventer - Tél. 02.98.20.41.83*
ILLE-ET-VILAINE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS D'ILLE ET VILAINE : *Président Jean-Louis Pilard, 6 rue A. Meyer - 35000 Rennes - Tél. 02.99.33.16.17*
 UNION DES ACCA ET SOCIÉTÉS COMMUNALES DE CHASSE : *Président Daniel Giboire, Langouste - 35150 Juvet - Tél. 02.99.47.26.50*
 ASSOCIATION DES CHASSES PRIVÉES ET DOMANIALES : *Président Michel Aubertal - 2 place de la Mairie - 35450 Val d'Isle - Tél. 02.99.49.84.61*
 SECTION DÉPARTEMENTALE DU CNB (BÉCASSIERS) : *Président René Rimaux - 17 rue de Brizeux - 35700 Rennes - Tél. 02.99.38.03.20*
 ASSOCIATION DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU D'ILLE & VILAINE (DOMAINE PUBLIC

MARITIME) : *Président Raymond Marie, 55 rue Prévost Robert Siberman - 35400 Saint-Malo - Tél. 02.99.56.58.58 - Tél. 02.99.82.22.34*
 ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU (DOMAINE TERRESTRE ET FLUVIAL) : *Président Jean Jouanel - les Forges - 35510 Cesson-Ségué -*
 ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER : *Président Guy Bergue - adresse postale Jean-Michel Martin 9, Mail François Mitterand - 35000 Rennes - Tél. 02.99.54.15.89*
 ASSOCIATION FRANÇAISE DES ÉQUIPAGES DE VENERIE SOUS TERRE - ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS SOUS TERRE : *André Pinc, le Champ Guérin - 35830 Beston - Tél. 02.99.55.93.87*
 ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES LOUVETIERS D'ILLE-ET-VILAINE : *André Pinc, le Champ Guérin - 35830 Beston - Tél. 02.99.55.93.87*
 ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PIÈGEURS AGRÉÉS : *Président Michel Armeignault, le Moulin du Ronc - 35290 Gué - Tél. 02.99.07.75.19*
 AFACCC (CHIENS COURANTS) : *Président régional Rémy Giboire, Le Perihou Renaud - 35250 St Sulpice-la-Forêt - Tél. 02.99.66.28.66 -*
Président départemental André Douard, La Moraugarde, 35340 Ervix-Pré-l'Éfré - Tél. 02.99.68.56.45
 CHASSEUR AU FÉMININ : *Présidente Marie-France Pilard, Ker Maria - 3450 Val d'Isle - Tél. 02.99.49.84.61 -*
Hélène de Roubin - 02.99.07.54.59
 LIGUE DE BRETAGNE DE BALL-TRAP : *Président Jean-Louis Pilard, Ker Maria - 3450 Val d'Isle - Tél. 02.99.49.84.61*
 BALL-TRAP CLUB HAUTE-BRETAGNE : *Président Jean-Louis Pilard, Ker Maria - 3450 Val d'Isle - Tél. 02.99.49.84.61*
 BALL-TRAP CLUB LA RANCE : *Président Patrick Leleup, 18 rue Pierre Romé - 35540 Plouzeur - Tél. 02.99.58.15.39*
 SERVICE DÉPARTEMENTAL DE

GARDERIE : *Chef de la garderie Gérard Huet - Tél. 02.99.33.70.22*
MORBIHAN

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU MORBIHAN : *Président Patrick Guimard, 8 rue du Capitaine Jude BP 409 - 56010 Venues - Tél. 02.97.47.10.42*
 ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU MORBIHAN : *Président Alain Le Brech, Kerventi - 56450 Theix - Siège 108 rue Carnot 56100 Lorient - Tél. 02.97.64.48.56*
 ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER : *Président Michel Dougen, 6 bd Chanard - 56170 Quiberon*
 ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PIÈGEURS AGRÉÉS : *Président Jean-Claude Zulliani - Saint Pierre - 56520 Gaudel - Tél. 02.97.65.91.81*
 MORBIHAN GWAREC CHASSE (MORBIHAN ABC CHASSE) : *Président François Diénot - 37 rue du Bois - 56450 Surzur - Tél. 02.97.42.17.59*
 ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES BÉCASSIERS DU MORBIHAN : *Président Michel Navette, 10 rue des Architectes - 56260 Larmor-Plage - Tél. 02.97.65.52.22*
 SECTION DÉPARTEMENTALE DU CNB (BÉCASSIERS) : *Jacques Raffin, l'Étang de l'Orme, 56430 Mauron, Tél. 02.97.22.61.79*
 AFACCC (CHIENS COURANTS) : *Président Ludovic Le Berre, 13 rue Famille Bouchard, 56110 Gourin*
 UNION DES CHASSES PRIVÉES DU MORBIHAN : *Président Gérard de Wollbach - 45 rue du Halton - 56340 Carnac, Tél. 02.97.52.90.25*
 LIEUTENANTS DE LOUVETIERIE : *Président Jean-Pierre Venier - Kerdrevelen - 56140 Caro - Tél. 02.97.74.64.05*
 ASSOCIATION AUTONOME DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU DU MORBIHAN : *Président Guy Bonnyfus - 35 Kerhélou - 56610 Aradon - Tél. 02.97.44.02.38*
 SERVICE DÉPARTEMENTAL DE GARDERIE : *Chef de la Garderie Daniel Dem - Tél. 02.97.46.77.87*
 CHASSER EN BRETAGNE : *Tél. 02.97.47.10.32 - Fax 02.97.47.91.06*

PRÉPAREZ VOTRE SAISON DE CHASSE AVEC LES PROFESSIONNELS

CHASSE - PÊCHE JEZO

STAND DE TIR
 120 m²
 d'exposition
NEUF, OCCASIONS, RÉPARATIONS, MISE À CONFORMATION
BIGNAN (56) 02 97 60 57 01

Armurerie **LE MEN** Jean-François
 Rue des Ponts Saint-Michel, GUINGAMP
02 96 43 83 69

100 FUSILS NEUFS ET OCCASIONS
 TOUTES MARQUES DISPONIBLES -
 ARRIVAGE PERMANENT - REPRISE POSSIBLE.

BROWNING, BERETTA, ROTTWEIL, FABARM, TUNET, PERFEX, FRANCKI, Etc...

GRAND CHOIX DE CARTOUCHES : VIRI, FOB, TUNET, FIOCCHI ...
 Prix à partir de 250 Unités

BIEN-ÊTRE CÉLÈBRE
 Fondée en 1903 à St Brieuc par Henri Bonnamy, ex-armurier de St Etienne la "lignée" des Bonnamy armuriers à St Brieuc en est à sa quatrième génération. En effet : depuis le 1er juillet 99, René, l'aîné, le petit-fils, a pris la suite de ses parents et perpétue la tradition. Sa formation : chez les Bonnamy, en plus de passages répétés dans les Armureries Stéphanoises et l'obtention de plusieurs diplômes nationaux d'armuriers... le métier s'apprend de père en fils.
 René n'a pas fait exception à la règle, il assure depuis dix années (d'abord en tandem avec son père) le S.A.V. armurerie aux Ets Bonnamy à St Brieuc.
Il n'a pas été sans remarquer que chez les Bonnamy, la meilleure publicité est : le professionnalisme et la qualité des conseils et services apportés à la clientèle.
SARL BONNAMY - 9, RUE CHARBONNERIE - 22000 ST BRIEUC - TÉL. 02 96 33 40 75

visez juste, tirez juste
 avec fusil laser nouvelle brevet St Michel
St Michel armurerie
 "Le conseil, le service, le suivi d'un armurier professionnel diplômé"
 Stand d'essai - Parking privé
 Ball-trapp privé sur RDV
 • Fabrication d'armes personnalisées
 • Confection de crosses sur mesures
 • Mise à conformation Laser • Entretien
 • Réparation • Bronzage
 12 rue des Tisserands - ZA La Forge
 35830 BETTON - Tél. 02.99.55.79.96

UN CHASSEUR À VOTRE SERVICE !
JACQUES LE LAOÛENAN
 ARMURIER PÊCHE
 COUTELLERIE
 ATELIER DE RÉPARATION
 • TOUTS TYPES DE RÉPARATIONS
 • CARTOUCHES DE CHASSE (x 500 -20%)
 • SPECIALISTE CHASSE A LA BÉCASSE
 • CLOCHETTES DE NAY (J. DABAN)
 • VÊTEMENTS BARBOUR
2, rue de la Mairie LANNION
 Tél. 02 96 37 62 03

un armurier professionnel
 à votre service toute l'année
coutellerie
 cadeaux
 chasse
 pêche
 société
daniel
 43, rue st guillaume
 22000 SAINT-BRIEUC
 tél. 02 96 33 20 73

RÉPARATION - MISE À CONFORMITÉ - VENTE
 Fusils
 Neuf et Occasions
 Carabines Grande Chasse
 Marques Beretta,
 Browning, Bettinoli,
 Benelli, Fair, Sabatti...
 CARTOUCHES PRIX
 SPÉCIAL OUVERTURE

Armurerie Coutellerie de Bretagne
THIERRY PAPAÏ
 diplômé école de St Etienne
 9, Place de BRETAGNE
 35000 Rennes
 Tél 02 99 30 19 93
 ouverture Mardi au Samedi
 9 h à 12 h - 14 h à 19 h

ACTUALITÉ DÉPARTEMENTALE

CÔTES D'ARMOR

GARDES PARTICULIERS. L'Association départementale des gardes particuliers a été créée le 25 juin 1997 pour répondre à une demande croissante de propriétaires, de détenteurs de droits de chasse et de sociétés de chasse. L'association, qui compte 9 gardes, fédère à ce jour une vingtaine de détenteurs ou d'associations de chasse. Au cours de cette année, ce service de garderie a effectué plusieurs tournées nocturnes, donné des avertissements et dressé des procès-verbaux. « Lorsqu'un garde est amené à verbaliser, explique Claude Destouches, président de l'association, il agit immédiatement le propriétaire ou le président de la chasse ». Au-delà de ce « gardiennage », l'association a pour vocation d'aider tous les gardes particuliers. Ainsi, chaque adhérent dispose avec l'association d'une assurance spécifique, adaptée à sa fonction et à son matériel. Le prix de l'adhésion est fonction du territoire : 5 francs/hectare ; 500 francs les 2 hectares d'étang ou les 500 mètres de rivière pour la pêche. Les propriétaires, détenteurs de droit de chasse, sociétés de chasse ou gardes particuliers intéressés peuvent se renseigner auprès de :

Claude Destouches, 8 rue du Puits, 22120 Hillion, Tél. 02.96.72.52.26 (soir).

SAINT-BRIEUC

L'association des piégeurs agréés a élu un nouveau conseil d'administration (lire page Association) lors de sa dernière assemblée générale le 2 juin à la maison de la chasse de Saint-Brieuc. Malgré la suspension d'agrément à l'encontre de ceux qui ne transmettent pas leurs résultats de



PLOUGUENAST

FAUVE DE BRETAGNE, CINQUANTENAIRE. Fidélité aux racines pour le Club du Fauve de Bretagne. C'est à Plouguenast qu'il a fêté le cinquantième anniversaire de sa création par Marcel Panbrun, dans le cadre de son exposition nationale d'élevage, dont la première édition fut organisée en 1979 dans la même commune. Occasion unique de juger en terre bretonne de la belle vitalité de la race. 542 chiens très exactement étaient présents à ce grand rassemblement annuel : 192 griffons et 350 bassets. Que de chemin parcouru en un demi-siècle !

Quelle remarquable destinée pour notre chien de pays, devenu aujourd'hui l'une des races les plus appréciées en France et même à l'étranger ! Une expansion à laquelle les éleveurs bretons contribuent toujours de belle manière. Leurs résultats le prouvent. Une nouvelle fois, ils se sont particulièrement distingués, aussi bien dans les classements individuels qu'en meutes et lots d'élevage. Tous nos compliments.

Voici les principaux résultats de cette nationale d'élevage. Griffons mâles : CAC Magic à M. Goillot (21) ; RCAC Major à M. Babeau (11), classe champion 1^{er} Exc. Helios à M. Cann (29). Griffons femelles : CAC Harmonie à M. Texereau (86), RCAC Julie des cinq sapins à M. Jørgensen (Danemark), 2^e Exc. classe ouverte, Manue de la Croix Lucas à M. Charlot (56). Bassets mâles : CAC Orléan du pays malouin à M. Lefort (35), RCAC Jungo à M. Bureau (30), classe champion 1^{er} Exc. Fidèle du rallye du Golfe à M. Thomas (56). Bassets femelles : CAC et meilleur basset Manon de l'Echo du Bois de Kervoasdoué à M. Grall-Ration (22), RCAC Myriam de l'Echo du Conedic à M. Chelin (56).

Lots d'élevage : Griffons 1^{er} M. Charlot (56), 2^e M. Cann (29). Bassets 1^{er} M. Delommeau (53), 2^e M. Lefort (35). Meutes Griffons 1^{er} M. Goillot (21), 2^e M. Haméon (22), 3^e M. Charlot (56), 4^e M. Pincemin (22). Meutes Bassets 1^{er} M. Sary (11), 2^e M. Lefort (35), 3^e M. Chelin (56), 4^e M. Thomas (56).

prises en fin d'exercice au 30 juin, il y a encore plus de 550 piégeurs agréés dans le

département. Considérant que les 3/4 pouvaient afficher une prise moyenne de 8

fouines, ce serait plus de 2000 fouines à l'actif des piégeurs costarmoricains. Un tel résultat (réalisable) permettrait un débat passionnant lors du Conseil de la chasse et de la faune sauvage. « Bien entendu, a déclaré le président Huellou aux piégeurs, vous savez ce qui nous attend, si les captures de l'exercice en cours s'avéraient insuffisantes, nous manquerions d'arguments pour son reclassement dans, à la liste des nuisibles.

L'administration invariablement réclame des preuves donc des dossiers, si non les sanctions tombent immédiatement sans discussion possible. La nouvelle équipe dirigeante de l'association, aura la lourde tâche de construire et de poursuivre avec vous la défense du piégeage dans un contexte hostile ».

CÔTES D'ARMOR

VOIE DE CHIENS. Les disparitions de chiens de chasse semblent être toujours d'actualité puisque depuis le début de l'année, quelques vols ont été signalés. Il est donc rappelé aux propriétaires de chiens l'importance du tatouage mais aussi la nécessité de déposer plainte le plus rapidement possible auprès des services de gendarmerie. Pour de plus amples informations, prendre contact avec Patrick Nicole, délégué régional FNCAM, 11 Kerha Bras, 22260 Quemper-Guezennec. Tél. 02.96.95.12.69, ou auprès de la société CHENIL SERVICE, Tél. 02.96.33.20.57.

PLOUJISY

La société communale de chasse de Ploujisy organise une exposition sur le chevreuil et une chasse au trésor dotée de nombreux prix le samedi 18 et le dimanche 19 septembre au Champ de Tir de Ploujisy.

Association Départementale des Piégeurs Agréés

Priorité à la gestion des espèces



Selon Edmond Huellou, piégeage du renard et chasse aux chiens coureurs ne sont pas incompatibles mais complémentaires.

L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PIÉGEURS AGRÉÉS DES CÔTES D'ARMOR A LE VENT EN POUPE. LE NOMBRE DES ADHÉSIONS PROGRESSE ET SES ARGUMENTS SONT JUGÉS DE PLUS EN PLUS RECEVABLES PAR LES INSTANCES CYNÉGÉTIQUES ET ADMINISTRATIVES. LA RÉGULATION DES PRÉDATEURS EST UNE NÉCESSITÉ ÉCOLOGIQUE ET CYNÉGÉTIQUE. SELON LE PRÉSIDENT DE L'ADPA-22, LA RÉUSSITE DES REPEULEMENTS PASSE PAR LA RÉGULATION DES PRÉDATEURS.

L'association départementale des piégeurs agréés des Côtes d'Armor est une jeune association dont l'importance ne cesse de s'accroître. Présidée par son fondateur, Edmond Huellou, l'ADPA-22 a été créée en 1993, à un moment où le piégeage était menacé. « Nous savions que l'interdiction du piège à palettes était inéluctable et nous sentions une grande démotivation des piégeurs. Nous nous devions de réagir », explique Edmond Huellou. Pour défendre l'image et l'utilité du piégeage, Edmond Huellou a alors pris son bâton de pèlerin. Il a tenu une dizaine de réunions et mobilisé les énergies. Objectif de la jeune association : expliquer les droits et les obligations des piégeurs, informer et former les adhérents, défendre la pratique du piégeage dans les instances départementales. Un bulletin bimestriel baptisé *Le Piégeur* a ainsi été publié et distribué. L'Association a été représentée au Conseil départemental de la faune sauvage et a pu porter la contradiction aux propos zoolâtres des pseudo-protecteurs de la nature. Tout ce travail a porté ses fruits. « Aujourd'hui, confirme le président, les jeunes sont revenus au piégeage. Ils ont remplacé des anciens découragés par les introductions de 1995. Ce renouvellement est très intéressant et motivant ». Sur 580 piégeurs recensés dans le départe-

ment, 186 ont adhéré à l'association. Le piège à lacet et le collet à arêtier ont été adoptés par une nouvelle génération de piégeurs soucieux de conjuguer efficacité et sélection. Edmond Huellou a par ailleurs défendu avec succès le classement de la fouine parmi les espèces nuisibles. Une nouvelle étape a été franchie en 1999 puisque l'ADPA-22 a obtenu un important soutien de la Fédération départementale des chasseurs. Désormais celle-ci subventionne pour moitié l'achat de pièges par les adhérents à l'ADPA. Un sacré coup de pouce qui devrait permettre aux piégeurs de redoubler d'activité dans le département pour réguler renards, ragondins et corneilles (comme ici à Kergist-Moellou où Edmond Huellou a été appelé par un agriculteur pour constater des dégâts sur du blé).

Mais il ne suffit pas de poser et relever les pièges, il convient aussi de remplir quelques obligations élémentaires. « Pour justifier le classement de certaines espèces animales parmi les nuisibles, nous devons disposer de bilans », rappelle le président. Connaître le nombre et la nature des prises s'avère indispensable lorsqu'il s'agit d'étudier les espèces à problèmes et d'obtenir leur classement éventuel parmi les nuisibles. Faute d'avoir renvoyé leurs bilans de piégeage et rempli ainsi leurs obligations

Association des Piégeurs Agréés des Côtes d'Armor : président Edmond Huellou, vice-président Jean-François Latouche, secrétaire Jean-Louis Féré, trésorier Denis Arthur, membres Michel Colas, Robert Costantini, Jean Helard, Gilbert Kereneur, Dominique Noël, Philippe Trubuil. Cotisation : 60 francs. Siège social : 19 rue de Brest, BP 4113, 22041 Saint-Brieuc cedex 2 - Renseignements : 8 Kergalet, 29270 Carhai, Tél. 02.98.93.10.31.

légales justifiant leur agrément préfectoral, 160 piégeurs costarmoricains ont été suspendus par le préfet en 1997. « Les piégeurs doivent se comporter comme des personnes responsables travaillant pour le bien de la collectivité, que ce soit pour la chasse ou le monde agricole, déclare Edmond Huellou. Le piégeage ne peut pas être une action isolée mais être un véritable mode de gestion cynégétique d'un territoire. La période de reproduction du petit gibier est aussi la période de reproduction du renard. L'homme doit donc intervenir sous certaines conditions lorsque certains équilibres sont menacés. Chaque société devrait disposer d'une équipe de piégeurs si elle veut défendre et développer efficacement des populations de gibier sauvage ». Mais attention, régulation des prédateurs ne signifie pas extermination. Piégeage et chasse du renard ne sont d'ailleurs pas incompatibles. Le piégeage est une nécessité et la chasse doit rester un plaisir, assure Edmond Huellou.



ACTUALITÉ DÉPARTEMENTALE

ROZ/COUESNON

CONCOURS SAINT-HUBERT. Le concours départemental Saint-Hubert aura lieu cette année le samedi 23 octobre dans la baie du Mont-Saint-Michel à Roz-sur-Couesnon. Il est organisé par les ACCA de St-Broladre, St-Marcen et Roz-sur-Couesnon. Les épreuves débuteront à 8h30.

Renseignements : Yves Desmidt et Franck Drouyer, FDC 35, 6 rue André Meynier, ZAC de Beaugard, 35000 Rennes, Tél. 02.99.33.16.17.

ILLE-ET-VILAINE

PIÈGEAGE. L'Association des piégeurs agréés d'Ille-et-Vilaine a tenu son assemblée générale avant l'été au siège de la Fédération à Rennes. L'Association a organisé une dizaine de réunions d'information réunissant plus d'une centaine de personnes dans le département. L'Association des piégeurs tient en effet comme une priorité de sensibiliser les élus et les chasseurs à la nécessité du piégeage des ragondins, rats musqués, pies, fouines et autres nuisibles.

« Le piégeage est fragile, il faut donc faire savoir que nous sommes de régulateurs et non des destructeurs, nous contribuons ainsi à la protection de certaines espèces menacées par d'autres espèces, et en voie de disparition », a déclaré le président de l'association.

Plusieurs conventions ont ainsi été signées entre l'association et des communes d'Ille-et-Vilaine pour la régulation des animaux classés nuisibles : Saint-Gilles, Chateaubourg, Gaël, Acigné, St-Pierre-de-Plesguen, St-Ouen-des-Alleux... Deux parcours de piégeage ont également été organisés à Guipry et St-Pierre de Plesguen et un stand a été tenu au festival de



ILLE-ET-VILAINE

SANGLIER. Pour la campagne 1999-2000, le tir à balle du sanglier est obligatoire en Ille-et-Vilaine.

La zone en plan de chasse sanglier concerne les communes suivantes : Bains-sur-Oust, Grand-Fougeray, Guipry, La Chapelle-de-Brain, La Noë-Blanche, Langon, Lieuron, Lobéac, Mesac, Pipriac, Redon, Renuc, Sixt-sur-Aff, Saint-Ganton, Saint-Just, Sainte-Anne-Vilaine, Sainte-Marie de Redon. L'ouverture de la chasse au sanglier aura lieu du dimanche 26 septembre au mardi 29 février. La chasse aura lieu seulement en battues à compter du 10 janvier 2000.

Zone A : ouverture de la chasse du sanglier du dimanche 26 septembre 99 au mardi 29 février 2000. À compter du 10 janvier 2000 : seulement en battues organisées, tir des animaux d'un poids supérieur à 50 kg interdité.

Zone B : ouverture de la chasse du sanglier d'un poids inférieur ou égal à 50 kg du dimanche 26 septembre 99 au mardi 29 février 2000. À compter du 10 janvier 2000 : seulement en battues organisées.

Zone C : ouverture de la chasse du sanglier du dimanche 26 septembre 99 au dimanche 9 janvier 2000...

Zone D : ouverture de la chasse du sanglier du dimanche 26 septembre 99 au mardi 29 février 2000. À compter du 10 janvier 2000 : seulement en battues organisées.

Paimpont. Le président Michel Armengaud a par ailleurs rappelé l'obligation aux piégeurs agréés de compléter et retourner leurs carnets de prélèvement sous peine de perdre leur agrément préfectoral. Même si le nombre de piégeurs remplissant cette obligation est en nette augmentation (58 en 1998 contre 36 en 1997 et 22 en 1996), il manque enco-

re beaucoup de réponses puisque l'Ille-et-Vilaine compte officiellement 173 piégeurs! L'assemblée générale a reconduit au conseil d'administration Abel Jumalais, Alexis Hogueit, Jean-Luc Fikot, Philippe Mauny et Claude Fry. Cinq réunions d'information auront lieu cet automne : vendredi 17 septembre à 20h30 à la salle de la mairie de Saint-Gilles, ven-

dredi 24 septembre à 20h30 à la salle de la mairie de Baguer-Morvan, vendredi 1er octobre à 20h30 à la salle de la mairie de saint Germain en Cogles, vendredi 8 octobre à 20h30 à la salle Jacques-Brel de Guipry, vendredi 25 octobre à la salle de la mairie de Rannée.

Renseignements : Michel Armengaud, ADPA-35, Le Moulin du Rosac, 35 290 Gaël, Tél. 02.99.07.75.19.

RENADES

ASSOCIATIONS. La Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine organise une matinée d'information ouverte à tous les responsables d'associations cynégétiques adhérentes à la Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine. Thème de cette matinée : la loi 1901 et les associations. Cette réunion aura lieu le samedi 18 septembre de 9 heures à 12h30, à la maison de quartier de Villejean à Rennes.

GARDES PARTICULIERS. La Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine organise une matinée d'information ouverte à tous les gardes particuliers et aux responsables de chasse. Cette réunion aura lieu le samedi 25 septembre de 9 heures à 12h30, à la maison de quartier de Villejean à Rennes.

INFORMATION DU GRAND PUBLIC. La Fédération dispose de nombreux panneaux d'information concernant la chasse et destinés à informer le grand public sur des actions et manifestations diverses organisées par les chasseurs (battues, réserves, etc.). Ces panneaux sont à la disposition des adhérents au siège de la fédération. Renseignements : FDC 35, 6 rue André Meynier, 35000 Rennes, Tél. 02.99.33.16.17.

Association des Chasses Privées

La pluralité de la chasse est fédérée



Le président Michel Aubault est aussi vice-président de l'Association des chasses privées de l'Ouest

L'ASSOCIATION DES CHASSES PRIVÉES ADHÉRENTES À LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS D'ILLE-ET-VILAINE RASSEMBLE UNE CENTAINE DE CHASSES PRIVÉES. ELLE A ÉTÉ FONDÉE EN 1987 POUR FÉDÉRER LES NOMBREUSES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES. ELLE FAIT ENTENDRE LA VOIX DE LA DIFFÉRENCE DANS LES INSTANCES CYNÉGÉTIQUES DÉPARTEMENTALES. PRÉSIDÉE PAR MICHEL AUBAULT, L'ASSOCIATION VEUT ÊTRE UNE FORCE DE PROPOSITION POUR DÉFENDRE ET ADAPTER LE MONDE DE LA CHASSE DANS LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE

Lorsque que Claude Roger, Georges de Jacquelin, Michel Aubault et René Rimasson prennent l'initiative en 1987 de créer l'Association des Chasses Privées, ils souhaitent fédérer en Ille-et-Vilaine de nombreuses chasses sur le modèle de l'Union des ACCA et ACC et permettre aux diverses associations spécialisées d'être représentées à la Fédération. Claude Roger accepte la présidence de l'ACPAF et est élu administrateur à la Fédération en 1988. Aujourd'hui plus d'une centaine de chasses privées, où sont présents les différents types et modes de chasse, et rassemblant plusieurs milliers de chasseurs, composent l'une des plus importantes associations cynégétiques départementales. Défense des intérêts de ses adhérents et assistance juridique pour la confection des baux ont été les deux premiers chantiers de l'Association. Illustration de cette vitalité, l'Association des Chasses privées est représentée par trois élus au sein du conseil d'administration : Claude Roger représentant les vénéens élu en 1988, Jean-Pierre Bourdon représentant les chasseurs de migrateurs élu en 1991, Michel Aubault représentant les chasseurs de chiens courants élu en 1994. La plupart des chasses privées gèrent entre 50 et 1000 hectares, le plus souvent boisés. La

moitié des chasseurs du département seraient par ailleurs actionnaires d'une chasse privée, d'où le rôle joué par l'Association dans la défense des libertés cynégétiques et son implication dans la modernisation des structures et des activités cynégétiques. « Notre association est à l'origine du projet de plan de chasse sanglier. Il faut consentir à faire des efforts pour gérer ce bel animal en Ille-et-Vilaine, explique le président Michel Aubault. Nous avons en effet vocation à défendre les intérêts de nos adhérents et à faire des propositions à la Fédération par le biais des commissions départementales où nous sommes représentés. Notre objectif n'est pas de nous opposer aux ACCA et ACC qui permettent la pratique d'une chasse démocratique et populaire, mais bien de coopérer avec elles pour défendre les intérêts des uns et des autres ».

Représentant les diverses spécialités cynégétiques, l'Association des chasses privées se targue de parler au nom d'une chasse pluraliste et de défendre en quelque sorte le droit à la différence dans le monde rural allant parfois contre des idées préconçues. L'Association est ainsi partisane du tir du chevreuil à plomb en Ille-et-Vilaine. « Nous ne possédons pas de forêts suffisamment structurées pour tirer le chevreuil à balle, justifie Michel Aubault. Pour des raisons de sécurité,

Association des Chasses Privées Adhérentes à la Fédération des Chasseurs d'Ille et Vilaine : président Michel Aubault, président d'honneur Georges de Jacquelin, vice-présidents Claude Roger et Raymond Marie, secrétaire Jean-Pierre Bourdon, trésorier Louis-Marie Tillet, membres Michel Barbedette, Jean-Paul Crocq, Gaston Daniel, Georges Lemarchand, Colette Maulion, Daniel Macé, Marie-Françoise Noël, Pierre Peigné, André Ploc, René Rimasson, Jean Tiunio, Raymond Vau-delet. Cotisation : 50 francs. Siège social : 6 rue André Meynier 35000 Rennes. Renseignements : 2, place de la Mairie, BP 1, 35450 Val d'Izé, Tél. 02.99.49.88.29

nous pensons que le tir à balle en battue est prématuré. Si le tireur respecte des règles strictes, il ne perdra pas plus de gibier à plomb qu'à balle... Et il aura tendance à tirer moins loin avec du plomb » Sur le terrain, Michel Aubault est le premier à se préoccuper de la sécurité. Il interdit ainsi à quiconque de tirer plus de 30 m et préconise le plomb N° 1. L'Association a aussi proposé à la Fédération la création d'un nouveau service fédéral pour pallier à la carence de la garderie de l'ONC, service qui devrait être opérationnel dès cet automne. L'actualité politique ne laisse pas non plus indifférent ces chasseurs bretons. Selon le président des Chasses Privées d'Ille-et-Vilaine, il est urgent d'obtenir une loi durable sur la chasse en France. « une loi qui ne serait pas remise en question tous les six mois. Le monde politique doit considérer les chasseurs comme des citoyens à part entière et la chasse comme un vrai loisir sportif ».



ACTUALITÉ DÉPARTEMENTALE

SAINT-NICOLAS
DU-TERRE

VISITE À GRISAN. La Fédération des chasseurs du Morbihan a organisé plusieurs sorties à la découverte de la faune et de la flore dans le bois de Grisan au cours de l'été. Le Carnacois Aymeric Audo, étudiant en BTS gestion, protection de la nature, a fait découvrir les richesses du milieu naturel au public lors de quatre sorties estivales. Il sera à nouveau à la disposition des amoureux de la nature pendant la semaine du 15 au 20 novembre pour des découvertes (gratuites) du patrimoine naturel. Les écoles souhaitant participer à cette semaine nature peuvent d'ores et déjà s'inscrire. Par ailleurs, le site du bois de Grisan, propriété de la fondation nationale pour la protection des habitats de la faune sauvage, abritera bientôt une école de la chasse. Les bâtiments du manoir de Saint-Donnat et les 45 hectares riverains ont en effet été acquis par la Fondation et la Fédération, avec l'aide du Conseil régional, du Conseil Général du Morbihan, de la commune de St-Nicolas-du-Terre et de la communauté de communes. Renseignements : FDC 56 et Gérard Sardes, service technique, 8 rue Capitaine Jude 56000 Vannes, Tél. 02.97.47.10.32.

PONTYV

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA CHASSE. La Fédération des Chasseurs du Morbihan prépare des états généraux de la chasse. Les responsables des sociétés de chasse, communales et privées, et des associations spécialisées sont invités à réfléchir aux grandes options à prendre dans les prochaines années. Il a également été demandé à chaque président



HEMMEBONT-VANNES

PRIX GEORGES GLAIS. M. Georges Ascione a créé le Prix Georges Glais, dans le cadre du Trophée des initiatives citoyennes, afin de récompenser chaque année une école morbihannaise qui aura présenté le meilleur projet en matière d'environnement. Ce prix sera remis chaque année par le Président de la Fédération des chasseurs du Morbihan. Il est doté d'une récompense de 5 000 francs. Cette belle idée revient aux professeurs du collège hemmebontais, collègues de travail de Georges Glais ancien administrateur de la Fédération qui avait voué sa vie à la chasse bretonne et à l'éducation des enfants. C'est avec beaucoup d'émotion que Patrick Guinard a d'ailleurs remis le premier trophée au collège... Paul Langevin pour un travail pédagogique sur le Blavet... Paul Langevin pour un travail pédagogique sur le Blavet... en présence de M. Georges Ascione, inspecteur d'Académie du Morbihan. « Chers enfants, c'est avec grand plaisir que la Fédération des Chasseurs vous décerne cette année le prix qui vient récompenser une initiative exemplaire dans le lieu même où Georges Glais enseignait, a déclaré Patrick Guinard. Le projet qui vous a permis d'aller à la recherche du savoir, à la quête de ses détenteurs pour le faire découvrir aux autres aura été humainement riche car il n'y a pas d'apprentissage possible sans écoute. Notre ami Georges Glais aurait aimé cette démarche qui demande initiative et imagination. Le chèque de 5 000 francs que la Fédération des chasseurs remet à l'établissement a pour objet de permettre à vos enseignants de compléter les ouvrages consacrés aux sciences de la vie. » Les candidatures au Prix Georges Glais 2000 sont à adresser à l'Inspection Académique du Morbihan, cité administrative, avenue Saint-Symphorien à Vannes.

d'y associer les jeunes chasseurs. Ce sera l'occasion de confronter les initiatives et les choix des années à venir tout en vérifiant que ces propositions soient en phase avec les souhaits des chasseurs. Un rendez-vous important pour les chasseurs d'aujourd'hui et de demain. Renseignements : FDC 56, 8 rue Capitaine Jude 56000 Vannes, Tél. 02.97.47.10.32.

HOUAT

UN COLLOQUE SUR LES ÎLES. La Fédération a organisé sur l'île de Houat un colloque le 4 septembre dernier. Elus, universitaires, responsables de chasse et des organismes de tourisme ont réfléchi sur l'aménagement, environnemental et cynégétique, des îles du Ponant. Il apparaît en effet que la

découverte de la nature par le biais d'un tourisme chasse raisonné pourrait apporter à ces îles une nouvelle dynamique économique pendant la période hivernale. L'investissement des chasseurs liés dans l'aménagement de leur espace naturel est en effet exemplaire, notamment sur l'île de Houat, et mériterait d'être mieux exploité par l'ensemble de la communauté ilienne.

LE JAOUËT

UN SIÈGE LOCAL. La société de chasse du Jaouët, sous la houlette de son président Francis Pennec, vient de faire l'acquisition d'une ancienne porcherie et de 5 000 m² de terrain afin d'y aménager un siège social. Ce bâtiment est en cours de réhabilitation. Grâce à leur travail, les chasseurs locaux disposeront prochainement d'une vaste salle de réunion, de locaux pour l'élevage de la société.

CHASSE MARI-TIME

JEUNES CHASSEURS. L'Association de Chasse maritime du Morbihan souhaite parrainer des jeunes chasseurs. Une cellule d'accueil « L'envol » va être créée afin d'accompagner les jeunes sur le domaine maritime afin de les initier à la chasse au gibier d'eau. Tous les adhérents de l'ACCM sont invités à participer à cette action de parrainage. D'autre part, le prix de la carte 1999-2000 sera identique pour tous les chasseurs départementaux ou extérieurs au Morbihan (410 francs pour les nouveaux adhérents et 310 francs pour ceux qui ont rendu le carnet de prélèvement 1998-1999). Renseignements : ACMM, 108 rue Carnot, 56100 Lorient, Tél. 02.97.64.48.56.

Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier

Priorité
à la gestion
des espècesLe président Michel Pougeon
et le trésorier Paul Renoult

L'association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier du Morbihan a été créée en 1993. Selon les responsables de l'Association, « le développement du grand gibier (cervidés et suidés) doit passer obligatoirement par une gestion aussi rigoureuse que possible des espèces, une amélioration des procédés de chasse et un aménagement des territoires, pour favoriser les conditions d'existence du grand gibier et diminuer ses dégâts ». Créée par un groupe de passionnés, dont Michel Pougeon, Georges Leclair et Paul Renoult, l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier du Morbihan, membre de l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier, agit dans le respect de la Charte à laquelle tous ses adhérents ont souscrit.

« Tous les modes de chasse sont défendables si l'éthique est respectée. Chasseurs de grand gibier, nous devons simplement que le grand gibier n'est pas une mine inépuisable mais qu'il s'agit d'un patrimoine naturel qu'il faut gérer avec rigueur pour développer et maintenir la qualité des populations ». La position du président Michel Pougeon se veut « réaliste et raisonnable ». Selon l'ADCGB, dans l'avenir pour chasser le cerf, le chevreuil ou le sanglier, il sera nécessaire de faire des efforts, s'investir sur le terrain, améliorer ses connaissances théoriques et pratiques.

« Jusqu'à la mise en place du plan de chasse en 1979, les populations de chevreuils étaient faibles et concentrées sur certains secteurs... Aujourd'hui on observe une colonisation significative du département, grâce aux lâchés

qui ont suivi la création des GIC et au contrôle des prélèvements. Il faut maintenant être vigilants pour éviter des densités localement excessives sur des biotopes momentanément vulnérables; ailleurs, on peut néanmoins envisager raisonnablement d'améliorer encore ces densités si on prend la peine de prévenir les problèmes ponctuels, en aménageant les milieux, et en régulant quantitativement et qualitativement les populations. Les erreurs de gestion se paient très cher. Il convient donc de connaître l'évolution du chevreuil, compagne, observations sur le terrain, indices de présence, et d'entretenir des contacts réguliers avec nos partenaires forestiers et agricoles ».

L'ADCGB invite les chasseurs à s'occuper de leurs territoires « douze mois sur douze ». « Nous chasseurs cinq mois mais nous devons être présents sur le terrain toute l'année pour procéder aux aménagements nécessaires au grand gibier, prévenir les dégâts éventuels, créer et entretenir les cultures à gibier, apprendre les méthodes modernes de gestion... » Pour ce faire, les défenseurs du grand gibier organisent des conférences, des stages, et ont mis en place des sessions de formation au niveau national, régionale et départemental. La préparation au brevet grand gibier (le test de connaissance est ouvert à tous) a ainsi réuni 21 candidats à Camors en septembre 1998, et une nouvelle session de formation au brevet grand gibier a lieu en septembre 1999 à Rennes.

Pour tous les responsables de l'Association, le développement du grand gibier doit amener à une modification des méthodes de chasse. « Le

Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier du Morbihan : président Michel Pougeon, vice-président Georges Leclair, secrétaire Marc Le Hen, trésorier Paul Renoult, membres Aimé Defoix, Jean Robert, Dominique Lechat, Yvon Rohars, René Naour. Prix de la carte : 150 francs. Siège social : 6, bd Chanard, 56170 Quiberon.

chevreuil n'est pas le lapin. Nous préconisons le tir à balle, comme pour le grand gibier, pour des raisons d'éthique et de sécurité. A cet effet, les tirs de chasse en battue doivent être fichés, à courte distance et donc sans danger, si les règles de sécurité sont bien observées. » De même, pour l'ADCGG un prélèvement important des animaux de l'année est préférable au tir des reproductrices afin de réguler les populations sans les mettre en péril. « La chasse ne devrait jamais être synonyme de destruction. Il faut protéger le capital reproducteur et privilégier le tir des jeunes quelle que soit l'espèce, y compris le sanglier. Il n'y a rien de plus navrant que le tir de la bête menue qui va laisser dans la nature des populations incontrôlables occasionnant alors des dégâts aux cultures ». Autre recommandation : la recherche des animaux blessés. L'association compte parmi ses membres deux conducteurs de chiens de sang, dont les interventions sont gratuites. Éthique, gestion, formation et sécurité sont bel et bien les maîtres mots de l'ADCGG et de ses représentants.

ACTUALITÉ DÉPARTEMENTALE

BRASPARTS

DOMAINE SAINT-MICHEL : UN VASTE PROGRAMME ! Quel avenir pour la propriété acquise par la Fondation nationale des habitats de la faune sauvage au pied du Mont Saint-Michel de Brasparts ? Pour débattre de cette importante question, une réunion s'est tenue à Saint-Rivoal, à l'initiative de la Fédération et de l'administrateur du secteur André Le Gall, soucieux de réactiver le dossier à travers une concertation élargie aux sociétés riveraines, communales et privées. Six années après l'achat de ce domaine de 230 hectares, le constat est simple : en dehors de la construction d'un terrier artificiel et de certains aménagements pour la faune - ouverture d'allées, cultures à gibier, garennes artificielles - l'essentiel reste à faire pour la mise en valeur et la promotion du site dont la gestion, rappelés-le, a été confiée à la Fédération départementale des Chasseurs. Les atouts sont indiscutables : l'importance de la propriété, son emplacement exceptionnel, un environnement privilégié en plein cœur des Monts d'Arrée...



FINISTÈRE

PRIORITÉ AU LAPIN. Le déclin du lapin de garenne inquiète à juste titre les responsables de la Fédération qui ne manquent pas d'y voir une des causes principales de la diminution constante des chasseurs, au nombre de 15 600 en 1998, soit un millier de moins qu'en 1995. Pour le vice-président Yvon Léon, « jamais encore, la situation n'a été si mauvaise. Le VHD est devenu chronique et la myxomatose ne semble avoir rien perdu de sa virulence ». Face à ce souci majeur, une commission « lapin » a été mise en place. Elle doit inciter et soutenir la gestion qui est d'abord « une addition de petites solutions ». La Fédération apporte son appui technique et financier aux repeuplements. Elle a aussi renouvelé sa demande pour une ouverture anticipée à la mi-septembre et souhaite une limitation du furet qui « doit être soumis à autorisation comme avant » et dont l'usage sur le terrain mérite de grandes précautions, surtout en fin de saison. Pascal Bihannic, nouveau technicien à la Fédération, peut être contacté pour toutes les questions liées au lapin car il possède une compétence particulière sur cette espèce qu'il a étudiée avec les spécialistes Jacky Aubineau et Stéphane Marchandau.

finistérienne », le centre de faune et de nature qui constituerait l'objectif clairement affiché des initiateurs ? Les idées certes ne manquent pas,

les bonnes volontés non plus. Des sociétés comme la Saint-Hubert de Saint-Rivoal sont même prêtes à s'investir dans des travaux d'aménagement et d'entretien des landes. Mais devant l'ampleur du dossier, seul un projet global avec des objectifs clairement définis et chiffrés permettra de réelles avancées.

Que veut-on au juste ? Développer la faune ? Ouvrir le site au public et aux scolaires ? En faire un lieu de découverte de l'environnement ? L'aménager pour l'information et la formation des chasseurs ? Y transférer encore la maison de la Chasse de Scrignac ? Tout cela demande

de la réflexion et ne pourra se réaliser sans d'importants moyens financiers, voire la création d'emplois. Car aujourd'hui, malgré son caractère exceptionnel, le site reste pauvre en gibier. Il ne dispose d'aucune structure en dur, d'aucun bâtiment d'accueil. Six années ont passé et l'on comprend que certains s'impatientent, mais une chose est certaine. Seule, la Fédération n'a pas l'ensemble des moyens pour aller au bout de ses ambitions. Plus que jamais, la concertation s'impose : sociétés de chasse, communes, parc d'Armorique et pourquoi pas naturalistes de bonne volonté. Vaste programme !

FINISTÈRE

DU MIEUX POUR LE LIÈVRE. C'est la grande satisfaction de la prochaine ouverture. Le retour au premier plan du lièvre se confirme sur de nombreux territoires, en particulier dans toute la zone léguée du Nord-Finistère qui recueille les fruits d'une gestion assidue. Grâce aux limitations et surtout aux plans de chasse, le capucin est en progression parfois spectaculaire. À Plounévez-Lochrist par exemple, les sociétaires vont bénéficier de 36 bracelets contre 30 la dernière saison. « Cela faisait bien longtemps que l'on n'avait eu autant d'animaux », souligne le président Patrick Marrec. L'hiver dernier, au cours d'un comptage, nous en avons observé 15 sur une distance d'un kilomètre. Même des secteurs désertés depuis 20 ou 30 ans commencent à être reboisés. Les chasseurs se rejoignent. Et les agriculteurs aussi, car ils aiment bien ce gibier qui, à la différence du lapin, commet peu de dégâts...



CARNET D'ADRESSES

Jusqu'au 30 septembre
BONNE CHASSE!
ÉQUIPEMENT DU CHASSEUR

CUISSARD **175*** BOTTES CIRIS LE CHAMEAU **269*** BOTTES À PARTIR de **69***

ALIMENTS POUR CHIENS :

SPORTONIC CANICAF 15 KG **165*** VOYOU GOURMAND 20 KG **159***

Près de chez vous, votre magasin CAM

CAM

MAISON FAMILIALE RURALE
"BOEUVRES" 35480 MESSAC

- 4 et 3 Technologiques orientation par la pratique de stages
- BEPA Aménagement de l'Espace rural, entretien des espaces verts, des espaces communaux, des forêts

Internet - Bourses - Transport SNCF
Tél. 02 99 34 61 29
Fax 02.99.34.28.02.

TOURNEBROCHE ÉLECTRIQUE **490**

PRESSOIR DE LA FAMILLE **574**

HACHE-VIANDE ÉLECTRIQUE **990**

Découvrez nos Tournebroches de 8 à 40 kg, Hache-viandes électriques de qualité, Poussoirs à viandes, Trancheuses à jambon électriques, Presse-tomates et fruits, Pressoirs pour le vin, le cidre, Broyeurs à pommes...
Demande de documentation à retourner avec 2 timbres à :
TOM PRESS - 81200 LABRUGUIÈRE - Tél. 05 63 50 20 31
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ Ville : _____
CP : _____

Maison Familiale Rurale
Château du Riffay - 35150 CHANTELOUP
Tél. 02 99 47 02 87 Fax 02 99 47 22 02

Vous proposez une formation débouchant sur les métiers de la nature et de l'environnement

- Élevage de gibiers
- Gestion de la faune sauvage
- Aménagement des territoires de faune sauvage

Formations initiales

- 1^{ère} et 2^{ème} Technologie
- 2^{ème} professionnelle
- BEPA, élevage gibier

Formation organisée par ALTERNANCE

- Admission sur entretien de motivation
- Statut scolaire, Internat, Bourses
- Transport SNCF, Navette

A la découverte des milieux naturels

exceptionnel cédérom
BREIZH natur

98,50 francs seulement ! OFFRE SPÉCIALE

Bocage, lande, tourbière, forêt, marais, littoral... De 7 à 77 ans, partez à la découverte de la faune et de la flore dans dix sites naturels de Bretagne :

Baie du Mont St Michel, golfe du Morbihan, forêt de Paimpont, bois de Grisan, Monts d'Arrée, Lan Bem, loch de Guidel, Châteauneuf...

Produit multimédia agréé par l'Education Nationale. Compatible Mac/PC
Cédérom Breizh Natur, en vente au prix promotionnel de 98,50 francs, dans la limite des stocks disponibles, et au prix normal unitaire de 197 francs, frais de port inclus, (joindre le règlement à la commande) auprès de :
Chasseurs en Bretagne
CP 3433 - Parc Pompidou - 56834 Vannes cedex
Distribué en librairies et points multimédia par Coop Breizh (Spécial)

Vous avez rendez-vous sur INTERNET

Petites Annonces, abonnements, courrier des lecteurs, rubriques chasse et nature, découvertes des milieux naturels... Tous les services de **chassez en Bretagne** sont désormais en ligne !

Notre adresse : <http://www.bretagne-naturelle.com>
E-mail : redaction@chassez-en-bretagne.com

Pom, le petit garenne

LECTEUR ASSIDU DE CHASSER EN BRETAGNE, YVES LE BOULI NOUS RACONTE UNE BELLE HISTOIRE D'AMOUR ENTRE UN PETIT LAPIN ET UNE JEUNE FILLE. UNE HISTOIRE VRAIE ET PEU BANALE À LIRE EN FAMILLE !



Ce matin d'automne, nous nous promenons ma chienne Épagneul français Triskel et moi. Elle disparaît, réapparaît, renifle ça et là... Au détour d'un chemin, Triskel revient vers moi en tenant quelque chose dans sa gueule. Elle se rapproche, s'assoit et me tend littéralement une toute petite boule sombre.

C'est un tout petit lapin d'une dizaine de jours dont les yeux brillent comme deux petites perles. Que dois-je en faire ? Le remettre dans un fourre ? Hélas, par ce geste je le condamne à une mort certaine.

Alors essayer de l'élever... Cela va être difficile, mais pourquoi pas ! Plein d'enthousiasme, je l'installe bien confortablement dans la grande poche de ma veste.

En arrivant à la maison, je le confie à ma plus jeune fille, Florence, qui doit avoir alors 13 ans. Comme elle est heureuse ! Elle se volatilise littéralement dans sa chambre, avec, dans le creux de ses mains, la petite boule de pois.

L'histoire de ce petit lapin de garenne va durer sept années pendant lesquelles ce petit animal va nous charmer et en quelque sorte transformer notre petite fille un peu rebelle en une grande fille équilibrée et prête à affronter la vie.

Mais revenons aux premiers jours, il a fallu trouver un nom au lapereau et préparer son premier lait coupé. Ma femme Rosette et Florence s'activent. Le biberon de pouppée étant trop gros, ce sera donc une seringue, sans aiguille bien sûr, qui servira à l'alimenter ! Florence prend en charge son alimentation, soit 4 à 5 seringues le jour et 3 la nuit. Très fière de cette responsabilité, notre fille ne veut pas du tout que nous l'aidions. Elle passe de l'état de petite fille insouciant à la responsabilité d'une petite vie. Et le nom alors ! Et bien ce sera

Pom, décriée Florence, car en plus du lait notre lapin commençait à manger des petits morceaux de pomme.

Le petit Pom grandit de seringues en seringues, de petits-beurre en petits-beurre, de pommes en pommes. Il est devenu, au fil du temps, un très beau lapin, éveillé, joueur et espiègle. Il accourt à son nom et connaît toutes les caches de la maison. Il a très vite une belle cage, toujours ouverte, jamais une croûte ni une pisse en dehors. Le jardin est son royaume et même tous les jardins voisins.

Chaque année, c'est la piqûre anti-mixte, le vétérinaire l'admire à chaque visite. Il le trouve bien équilibré, gracieux, avec un très beau poil, un peu petit sans doute, mais si élégant. Quand une voix inconnue se fait entendre dans la maison, c'est alors la fuite éperdue vers la chambre de Florence, son domaine de refuge. On le retrouve toujours en boule dans l'un des tiroirs de la commode, qu'il atteint par l'arrière. Il aime les endroits du soir sur le bureau, tout près des feuilles, des livres et des stylos. Son attachement à notre fille est considérable. Son grand bonheur est de se trouver bien installé sur ses genoux.

Pom aime également les soirées devant la télévision, sur les genoux, bien sûr, mais attentif à l'image et très sensible à la puissance des sons. Si ceux-ci deviennent insupportables, il se retourne et gratte notre pull ou notre chemise. Il nous faut changer de chaîne puis tout rentrer dans l'ordre.

Quelquefois, lorsque rien ne l'intéresse, il saute sur le carrelage et engage une série de cabrioles clownesques et son regard semble nous dire : *Vous avez vu ? Je suis bien melleur !* Aux beaux jours, quand les portes fenêtres sont ouvertes sur le jardin, il aime aussi provoquer notre basset artésien normand

Réjane, en se lançant dans une course effrénée de plusieurs tours de jardin. Réjane ne se fait pas prier pour cette poursuite, elle mène bon train, s'époumone en utilisant toute la gamme de sa forie voix. C'est un jeu. Pom attend, quand il a trop d'avance, et Réjane ralentit sa course, quand elle gagne trop de terrain. Au bout d'un certain temps, suivant l'humeur des participants, Pom traverse la pelouse en direction du séjour et, sur le seuil, il accueille Réjane qui lui décroche un grand coup de langue, signant la fin de cette belle partie.

Quelquefois Pom s'éloigne dans les jardins voisins. Lorsque son escapade dure trop longtemps, Florence, les mains en porte-voix, l'appelle. Et l'on voit, après un court instant, notre petit grison ventre à terre se propulser dans sa cage, l'air bien penaud, comme s'il se comprenait qu'il avait inquisite sa maîtresse.

Et oui, ce petit Pom nous a vraiment comblés, durant ses sept années, par sa gentillesse, sa propreté et son espièglerie. Durant toute son existence il n'a fait qu'une seule bêtise, couper le fil d'une deux enceintes acoustiques du salon. Comparé à nos chiens successifs, ce fut un ange. Pour notre fille, il a été un compagnon attachant, inhabituel bien sûr, différent sûrement. C'est peut-être là le secret de cette belle histoire entre un petit lapin et une jeune fille. Cela n'a rien à voir avec la mode des lapins nains, si empruntés et si indifférents, comparés à Pom, ce lutin des bois devenu claudin !

Sept ans, c'est un bel âge pour un Garenne Florence et sa maman l'ont entré dans le jardin par un triste matin avec comme sarcophage, une petite boîte de Quality Street. Il pesait seulement 810 grammes. Maintenant il trône au paradis des petits lapins et doit sûrement mimer avec espièglerie débordante les histoires de la maison de Florence.

Les bouquins d'abord

TENUES DE VÉNERIE

« De la cape à la botte », l'ouvrage de Charles-Jean Hallo est très vite devenu un classique des chasseurs bibliophiles dès sa parution en 1951 puis un livre rare avant qu'il ne devienne totalement introuvable... La réédition de ce livre d'histoire est naturellement la bienvenue. Fondateur du musée de la vénerie à Senlis, Charles-Jean Hallo, peintre et graveur, a ici composé une oeuvre d'historien. Il s'est en effet comporté avec une rigueur exemplaire en puisant dans les documents à la source, étudiant et commentant les textes des grands veneurs, les manuscrits et les tapisseries, illustrant abondamment son propos avec des reproductions de gravures, lettres et enluminures rares. Cette réédition fidèle est augmentée d'un répertoire des tenues des 300 équipages de grande et petite vénerie française. « Nous avons voulu vous apporter le fruit d'un travail précis, s'appuyant sur des textes : la petite histoire, si tant est que jamais il y ait une petite histoire, se doit de n'apporter que du vrai », écrivait Charles-Jean Hallo en 1951. Ce souci de bien faire lui vaut aujourd'hui d'être réédité. Bon livre ne saurait vieillir. *Historique des tenues de vénerie, Charles-Jean Hallo, préface de Diego de Bodard, éditions Crépin-Leblond, 176 pages, 145 francs.*

IRISH TERRIER

Encore un chien trop méconnu que ce Terrier irlandais. Bon et rude chien que les chasseurs continentaux n'utilisent pas faute d'une promotion de la race et d'une mode. Christian Limouzy ne tant pourtant pas d'éloge sur ce terrier à poil dur, de couleur fauve dont l'incroyable mordant serait dû à quelques lointains apports de wolfhound, ce chien littéralement « tueur de loups » que les anciens Irlandais utilisaient à la chasse et à la guerre. C'est justement à la guerre qu'il doit, en Irlande et en Grande-Bretagne, sa popularité puisque l'Irish Terrier a servi d'estafette dans les tranchées pendant la première guerre mondiale. Une popularité qui faillit lui coûter la postérité puisque le nombre de chiens tués au front faillit mettre la race en danger. Ce courage est d'ailleurs l'une de ses qualités premières. Il montre, affirme son standard, « le plus grand mépris pour le danger et les blessures ». Un vrai fou d'Irlandais. *L'Irish Terrier, Christian Limouzy, éditions de Vecchi, 158 pages, 179 francs.*

JAGDTERRIER

Après l'Irlande, cap à l'est pour un autre Terrier dont le style et l'utilisation, quoique très différents, valent aussi qu'on s'y intéresse. Ce chien de chasse allemand est l'auxiliaire par excellence des chasseurs passionnés de déterrage et de bêtes noires. Le Jagdterrier a désormais franchi le Rhin pour être adopté par des chasseurs de gros gibier, les Alsaciens en premier lieu. « Le Jagdterrier est un vrai chien pour les vrais chasseurs », affirme Bernard Lebourg. Cette déclaration exclusive témoigne de la passion que l'utilisation de ce chien engendre dans les équipages. Issu de Teckel à poil dur, de Welsh Terrier et de Pinscher, ce chien a été spécialement conçu au début du siècle par des chasseurs et pour la chasse allemande. Plutôt fonceur, ce petit chien n'est surtout pas un animal de salon. Il lui faut de l'espace, il lui chasse... Ce caractère bien trempé lui a valu d'être pris en grande considération par les mordus de chasse de chaque côté du Rhin... « De chasseur de blaireau ou de renard, il devient un chasseur de sanglier émérite, ce qui permit à son effectif d'augmenter rapidement et entraîna sa reconnaissance par la FCI en 1968. Depuis, la race est devenue plus populaire en France qu'en Allemagne pour dépasser les 1000 naissances en 1996 ». Un chien de chasse européen en quelque sorte. *Le jagdterrier, Bernard Lebourg, éditions de Vecchi, 142 pages, 179 francs.*

COURLIS À BEC GRÈLE

La dégradation des milieux humides est la principale cause de diminution des espèces migratrices. Cette prise de conscience a eu lieu depuis bien longtemps chez les chasseurs de gibier d'eau, chasseurs et acteurs de terrain qui ont tenté de sauver ces territoires d'une exceptionnelle biodiversité. Le Courlis à bec grêle est l'une de ces espèces fragilisées par la diminution de ses aires naturelles. Ce limicole de taille moyenne était au début du siècle aussi abondant que le Courlis cendré et le Courlis corlieu... Les chasseurs européens ont entrepris de sauver l'espèce menacée de disparition totale. *La conservation du Courlis à bec grêle par les chasseurs, Yves Leccoq, Karin Meine, Eugeniusz Nowak, Didier Vangeluwe et Georges Handrines, éditions Life nature (FACE, Yves Leccoq, rue Pelletier 82, B-1030 Bruxelles, Belgique), 32 pages.*



Si vous, aussi, avez vécu une histoire de chasse exceptionnelle, cocasse ou étonnante. Partagez-la avec nos lecteurs. Écrivez-nous à Chasser en Bretagne - CP 3433 - Parc Pompidou - 56034 Vannes Cedex - Internet : www.chasser-en-bretagne.com. E-mail : redaction@chasser-en-bretagne.com

LE BOTTIN GOURMAND DE LA CHASSE ET DE LA BRETAGNE

La 3ème édition du Bottin Gourmand de la Chasse est sortie en librairie quelques semaines avant l'ouverture générale. Ce millésime 2000 illustre savoureusement l'art (et le plaisir) de vivre la chasse. 700 rendez-vous pour les chasseurs gastronomes sont classés par département. Parmi les nouveautés de cette édition : la partie technique a été grandement étoffée puisqu'elle compte une centaine de pages. Véritable livre de chasse dans ce guide gourmand, cette partie pratique présente les dates d'ouverture et de fermeture département par département, la législation en vigueur, les règles de sécurité, les conseils d'entretien des armes, les espèces de gibier à chasser et à cuisiner puisqu'après la chasse, les auteurs du guide ont judicieusement pensé à donner quelques précieux conseils pour plumer, dépecer et préparer le gibier... Cette partie comprend même un petit guide pour mycologues ! Enfin pour la bonne bouche, les Bretons et les Basques auront de quoi apprécier ce cru 2000 puisque leurs traditions cynégétiques et gastronomiques composent la troisième mi-temps d'un Guide décidément bien tentateur. Signalons que les éditions du Bottin Gourmand ont également publié un Bottin Gourmand de la Pêche recensant plus de 500 bonnes adresses.

2000, éditions du Bottin Gourmand, 250 pages, 98 francs.

RESTAURER LES ESPACES NATURELS
L'Institut Régional du Patrimoine et le Conservatoire du Littoral ont coédité un petit ouvrage recensant les atteintes portées au patrimoine naturel par le tourisme et les solutions préconisées pour limiter les dégradations voire restaurer le milieu... Le choix politique d'une économie touristique en Bretagne n'est pas en effet sans incidences sur le milieu naturel. Or il s'avère difficile de vendre l'image d'une « Bretagne nouvelle vague » si l'environnement se dégrade. Le dilemme breton est quasi insoluble : promouvoir un site, c'est indubitablement y attirer la foule des vacanciers et par conséquent dégrader le site et perdre le charme de cette Bretagne naturelle que les décideurs politiques et économiques cherchent à vendre. L'Irpa et le Conservatoire du littoral tentent de résoudre ce casse-tête. Les solutions pour réaménager un territoire afin d'y accueillir le flux estival tout en préservant une vitrine sont autant d'exercices difficiles. Voici deux nouvelles leçons de jardinage et d'équilibre qui ressemblent à la fameuse déclinaison : le beurre, l'argent du beurre et la crémière. Restaurer nos espaces naturels, bilan d'un savoir faire en Bretagne, Patrice Enoul, Institut Régional du Patrimoine de Bretagne, 56 pages, 50 francs.



ARMURERIE LECLAIRE

Spécialité tiraison, soudeuse gazogène.

armurerie LECLAIRE
6, Place Duchesse Anne
35600 REDON
TELEPHONE 02 99 71 01 66

LA CARTOUCHE RECOMMANDÉE

armurerie LECLAIRE
6, Place Duchesse Anne
35600 REDON
TELEPHONE 02 99 71 01 66

LECLAIRE
12

CARTOUCHES CHASSE - BALL TRAP
Gamme complète avec tous types de tiraison disponibles en calibre 12 et 14. Rapport qualité / prix excellent !!

6, Place Duchesse Anne - 35600 REDON - Tel. 02 99 71 01 66

Page ouverte

Le courrier des lecteurs...



Et le Finistère?

Je lis avec beaucoup d'attention et de passion votre revue. Je chasse dans le Finistère mais malheureusement dans votre revue, il n'y a aucun article concernant notre région. Peut-être y-a-t-il quelque chose à faire à ce sujet ? L'achat de votre revue s'en trouverait développé. Il faudrait prendre contact avec la Fédération des chasseurs du Finistère. Ce serait à mon humble avis une très bonne solution.

Jean-Claude Calvez
Plouhinec, 29

Chasser en Bretagne a depuis sa création souhaité associer à son développement la Fédération départementale des Chasseurs du Finistère. Cela n'a malheureusement pas été possible. Répondant à la demande répétée de nos abonnés et lecteurs du Finistère, Chasser en Bretagne a ouvert ses colonnes à l'actualité départementale finistérienne au début de l'année. D'autre part, un reportage est consacré à une activité cynégétique ou naturaliste dans ce département. En mars, nous avons publié un

entretien avec le Finistérien Jean-Paul Boidot (la Forêt-Fouesnant). En juin, nous avons consacré un reportage à l'artiste animalier Aline Rouxel (Michel (Pleyben) et en septembre, nous publions les arrêtés d'ouverture et de clôture de la chasse dans le Finistère... NDLR

Bravo

Je tiens à vous remercier pour l'article que vous m'avez consacré dans le N° 15 de Chasser en Bretagne. Bravo pour l'ensemble de l'article : photos, textes et mise en page. Les recombées sont bonnes, coups de téléphone et visites se succèdent. Encore une fois tous mes remerciements à Chasser en Bretagne.

Aline Michel-Rouxel
Pleyben, 29

Quelle gifle?

Les médias se sont fait l'écho de l'agression dont aurait été victime Dominique Voynet à Dôle. On se souvient que la Ministre aurait été prise à parti par trois individus. Immédiatement certains membres de l'entourage de Mme Voynet

ont affirmé qu'il s'agissait de chasseurs et que la Ministre avait reçu un coup de poing. Une fois encore, on a noté le tableau et condamné la communauté des chasseurs avant de disposer de la moindre preuve. CPNT a réagi par la voix de Jean Saint-Josse qui a condamné l'agression « à condition qu'il y ait vraiment eu agression » et qui s'est interrogé sur la réelle qualité des agresseurs. Il a souhaité que Mme Voynet porte plainte pour qu'une enquête soit diligentée et pour faire toute la lumière sur cette affaire. Mais la Ministre a indiqué qu'elle ne porterait pas plainte et que pour elle l'affaire était réglée... Cette histoire s'est ainsi conclue en queue de poisson mais une fois encore les chasseurs ont été mis au ban de la société pendant plusieurs jours. Cela pose un certain nombre de questions : s'agit-il d'une nouvelle manipulation ? Il serait alors regrettable qu'un ministre de la République se prête à un tel jeu. N'importe qui demain peut se prétendre chasseurs sans l'être pour tenter de décrédibiliser les chasseurs.

Gabriel Lopez,
Trebeurden 22

Spécial "groupements d'achats"

SANDERS + **REMISE** = ?

NOUVELLE GAMME PRO ALIMENTS CHIENS

Rendez-vous de chasse...

POUR FIGURER DANS LE PROCHAIN AGENDA, LES ANNONCES DE MANIFESTATION DOIVENT ÊTRE ADRESSÉES AVANT LE 21 NOVEMBRE À LA REDACTION DE CHASSER EN BRETAGNE, Parc Pampidou, CP 3433, 56034 Vannes Cedex. Fax 02.97.47.91.06. PROCHAINE PARUTION LE 15 DÉCEMBRE 1999

SEPTEMBRE

CHASSER AU FÉMININ. L'association Chasser au Féminin organise une journée d'information sur la recherche au sang, le dressage du chien et la réglementation des armes le samedi 11 septembre à Rennes. Renseignements : Tél. 02.99.33.16.17.

PIÈGEAGE 35. L'Association des piégeurs agréés d'Ille-et-Vilaine organise des réunions d'information le vendredi 17 septembre à 20h30 à la salle de la mairie de St-Gilles et le vendredi 24 septembre à 20h30 à la salle de la mairie de Baguer-Morvan. Renseignements : ADPA-35, Tél. 02.99.07.75.19.

LOI 1901. La Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine organise une journée d'information sur la loi 1901 pour les responsables d'association le samedi 18 septembre de 9 heures à 12h30 à la maison de quartier de Villejean à Rennes. Renseignements : Tél. 02.99.33.16.17.

EXPOSITION SUR LE CHEVREUIL. La société communale de chasse de Plouisy organise une exposition sur le chevreuil et une chasse au trésor dotée de nombreux prix le samedi 18 et dimanche 19 septembre au champ de tir de Plouisy (22). Renseignements : FDC 22, Tél. 02.96.33.15.92.

GARDES PARTICULIERS. La Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine organise une journée d'information pour les gardes particuliers et les responsables de chasse le

samedi 25 septembre de 9 heures à 12h30 à la maison de quartier de Villejean à Rennes. Renseignements : Tél. 02.99.33.16.17.

OCTOBRE

CONSERVATION DU GIBIER ET AMÉNAGEMENT D'UN TERRITOIRE. L'Office National de la Chasse organise du 5 au 7 octobre un stage destiné aux chasseurs gestionnaires d'un territoire de chasse sur le domaine de Saint-Benoît (78). Programme des trois jours : réglementation relative aux missions du garde particulier, contrôle des prélèvements, amélioration de l'habitat du gibier, méthodes de repeuplement, utilisation du chien de chasse (chien de sang et retrieveur), sécurité en action de chasse. Prix du stage 1980 F/personne. Les stagiaires sont hébergés et restaurés sur place dans les locaux de l'Office National de la Chasse. Renseignements : ONC, M. Tourner, 85 bis avenue de Wagram, BP 236, 75822 Paris cedex 17, Tél. 01.44.15.17.17.

PIÈGEAGE 35. L'Association des piégeurs agréés d'Ille-et-Vilaine organise des réunions d'information le vendredi 1er octobre à 20h30 à la salle de la mairie de St-Germain en Coglès, le vendredi 8 octobre à 20h30 à la salle

Jacques-Brel de Guignen, le vendredi 25 octobre à 20h30 à la salle de la mairie de Rannec. Renseignements : ADPA-35, Tél. 02.99.07.75.19.

FIELD DU RETRIEVER CLUB. Le Retriever club organise une field-trial avec obtention du CACT pour la deuxième année consécutive à Guimac (29) les samedi 16 et dimanche 17 octobre. Renseignements : Retriever Club, Chantal Langlais, 6 Henri Kermogay, 29260 Guimac, Tél. 02.98.78.82.93.

CONCOURS SUR BÉCASSES. Le Club du Setter Anglais organise un concours sur bécasses pour Setter Anglais / Gordon / Irlandais / Pointer le samedi 16 octobre à Coutéron (44). Renseignements : CSA, Jacques Fallot, 27

rue de Neufbourg, 50500 St-LaTél. 02.33.57.93.56.

BREVET DE CHASSE. Le Club du Fauve de Bretagne organise un brevet de chasse sur lapins le samedi 16 et le dimanche 17 octobre à

Laz (29). Renseignements : François Rolland et Frédéric Trichereau, Tél. 02.98.79.64.16.

CONCOURS ST-HUBERT. Le concours départemental St-Hubert d'Ille-et-Vilaine aura lieu le samedi 23 octobre dans la baie du Mont Saint-Michel. Début des épreuves à 8h30. Renseignements : Yves Demidi, Franck Douger, FDC 35, 6 rue André Meynier, ZAC de Beauregard, 35000 Rennes, Tél. 02.99.33.16.17.

CONCOURS ST-HUBERT. Le concours départemental St-Hubert du Morbihan aura lieu courant octobre. Renseignements : Jacques Raffin, FDC 56, Tél. 02.97.47.10.32.

NOVEMBRE

BREVET DE CHASSE. Le Club du Fauve de Bretagne organise un brevet de chasse sur lapins le samedi 6, le dimanche 7 et le lundi 8 novembre au Conquet (29). Renseignements : CFB Frédéric Trichereau, Tél. 02.98.79.64.16. - Hervé Le Guern, Kervec, 29252 Plouezoch. Tél. 02.98.79.64.16.

FIELD SUR BÉCASSES. Le Club de l'Épagnol Breton organise une épreuve de travail sur bécasses non tirées à Loudéac (22) le lundi 22 novembre. Renseignements : Inscriptions avant le 13 novembre. Fields sur bécasses : Dr Robert Julien, Manoir de Lecongar, 29780 Plouhinec, Tél. 02.98.70.86.87. Tél. 02.96.52.40.16.

CONCOURS SUR BÉCASSES. Le Club du Setter Anglais organise un concours sur bécasses non tirées le samedi 20 novembre. Ces découvertes du milieu naturel sont encadrées par une équipe d'amateurs nature. Inscriptions gratuites pour

les écoles de Bretagne. Renseignements : Gérard Sartet, FDC 56, 8 rue Capitaine Jide, 56000 Vannes, Tél. 02.97.47.10.32.

FIELD SUR BÉCASSES. Le Club de l'Épagnol Breton organise une épreuve de travail sur bécasses tirées à Lanvéoc (29) les samedi 20 et dimanche 21 novembre. Renseignements : Inscriptions avant le 13 novembre. Fields sur bécasses : Dr Robert Julien, expert confirmateur et délégué régional du CFB, Manoir de Lecongar, 29780 Plouhinec, Tél. 02.98.70.86.87. Tél. 02.96.52.40.16.

BREVET DE CHASSE. Le Club du Fauve de Bretagne organise un brevet de chasse sur lapins le samedi 20 et le dimanche 21 novembre à Pléchaud (35). Renseignements : CFB Frédéric Trichereau, Tél. 02.98.79.64.16.

FIELD SUR BÉCASSES. Le Club de l'Épagnol Breton organise une épreuve de travail sur bécasses non tirées à Loudéac (22) le lundi 22 novembre. Renseignements : Inscriptions avant le 27 novembre. Fields sur bécasses : Dr Robert Julien, Manoir de Lecongar, 29780 Plouhinec, Tél. 02.98.70.86.87. Tél. 02.96.52.40.16.

CONCOURS SUR BÉCASSES. Le Club du Setter Anglais organise un concours sur bécasses non tirées le samedi 20 novembre à Gâvres (44). Renseignements : B. Midard, Les grands champs, 71380

Epines Blanches, 22360 Langueac, Tél. 02.96.52.40.16.

CONCOURS SUR BÉCASSES. Le Club du Setter Anglais organise un concours sur bécasses non tirées les samedi 27 et dimanche 28 novembre à Lopitrec (29). Renseignements : CSA, M. Gault,



ARMURERIES DOUILLET-DREUMONT

17 Rue Nationale
56300 PONTIVY
Tél. 02 97 25 13 33

10 Rue du C. Maury
56000 VANNES
Tél. 02 97 47 15 31

REOUVERTURE PROCHAINE : LORIENT FUSILS EXCLUSIVITE UNIFRANCE - PRIX CHOC

SEMI-AUTO LAMBERT UNIFRANCE LÉGER, 3700 Francs

SUPERPOSÉ LAMBERT UNIFRANCE, 3300 Francs

GRAND CHOIX D'ARMES NEUF ET OCCASION PRIX ET PRESTATIONS UNIQUE EN BRETAGNE FUSIL SUPERPOSÉ à partir de : 2200 Francs

* modèle avec 3 chokes extérieurs 3900 Francs

* modèle léger 3600 Francs

Vêtements transformation, Le Chameau, Barbour, Somlys
Réparation transformation - Montage et Réglage lunettes - Mise aux mesures, Contrôle Laser - essais GRATUITS des fusils et carabines vendus dans nos magasins.

Centre de Tir de Bretagne - Tél. 02 97 25 13 33 - RD 768 - Kerledorze - PLUMELIAU
Ouverture de 9 à 12 heures - 14 à 19 heures - Le week end, jusqu'à fin Septembre, le samedi jusqu'à fin Novembre.

BON À DÉCOUPER. TARIF CARTOUCHES - GROS ET DÉTAIL (à partir de 6,85F)

Nom : Prénom :
Adresse : Ville :
Souhaite recevoir les tarifs cartouches 1999

Kerangoff, 29460 St-Elay, Tél. 02.98.21.95.46.
CONCOURS SUR BÉCASSES. Le Club du Setter Anglais organise un concours sur bécasses non tirées le lundi 29 novembre à Plouay (56). Renseignements : CSA, B. Midard, Les Grands Champs, 71380 Plouhinec, Tél. 05.46.67.04.26.
CONCOURS SUR BÉCASSES. Le Club du Setter Anglais organise un concours sur bécasses non tirées le lundi 30 novembre à Gâvres (44). Renseignements : B. Midard, Les grands champs, 71380 Plouhinec, Tél. 05.46.67.04.26.

DÉCEMBRE

FIELD SUR BÉCASSES. Le Club de l'Épagnol Breton organise une épreuve de travail sur bécasses non tirées à Berrien (29) le samedi 4 décembre. Renseignements : Inscriptions avant le 27 novembre. Fields sur bécasses : Dr Robert Julien, Manoir de Lecongar, 29780 Plouhinec, Tél. 02.98.70.86.87. Tél. 02.96.52.40.16.

BREVET DE CHASSE. Le Club du Fauve de Bretagne organise un brevet de chasse sur lapins le samedi 4 et le lundi 6 décembre à Saint-Connan (22). Renseignements : CFB Jean-Claude Couppes, Tél. 02.96.74.64.69.

FIELD DE CALLAC. La SCB organise son field annuel sur bécasses à Callac (22) le dimanche 5 décembre. Renseignements : Société canine bretonne Mme Bouillon, 66 rue du Trigon, 29600 Plouarn, Tél. 02.98.72.54.01.

FIELD SUR BÉCASSES. Le Club de l'Épagnol Breton organise une épreuve de travail sur bécasses non tirées à Croix-Joncour (22) le lundi 6 décembre. Renseignements : Inscriptions avant le 27 novembre. Fields sur bécasses : Dr Robert Julien, Manoir de Lecongar, 29780 Plouhinec, Tél. 02.98.70.86.87. Tél. 02.96.52.40.16.

CONCOURS SUR BÉCASSES. Le Club du Setter Anglais organise un concours sur bécasses non tirées le lundi 6 décembre à Plenet (22). Renseignements : CSA, B. Midard, Les Grands Champs, 71380 Plouhinec, Tél. 05.46.67.04.26.

Exceptionnel
du 01/09/99 au 31/12/99

20%

Spécial "groupements d'achats"

Pour le lancement de sa nouvelle gamme professionnelle chiens, Sanders vous offre une remise exceptionnelle de 20% pour l'achat par palette complète d'aliments pour chiens.

Offre limitée

Contactez votre distributeur Sanders ou téléphonez au 01 60 48 80 66

SANDERS

Réglementation

ARRÊTÉ RELATIF À L'OUVERTURE ET À LA CLÔTURE DE LA CHASSE POUR LA CAMPAGNE 1999-2000 DANS LE DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARTICLE 1er : La période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée pour le département des CÔTES-D'ARMOR :

- Du 26 Septembre 1999 à 9 heures au 29 Février 2000 à 17 heures 30.

ARTICLE 2 : Pour les espèces de gibier d'eau, la date d'ouverture spécifique est fixée, par la loi n° 98-549 du 3 juillet 1998, au 4ème dimanche d'août, soit le 22 août 1999.

Pour les espèces de gibier d'eau et d'oiseaux de passage les dates de clôture de la chasse sont fixées par la loi n° 98-549 du 3 juillet 1998.

ARTICLE 3 : Par dérogation à l'article 1er ci-dessus, les espèces de gibier figurant au tableau ci-après ne peuvent être chassées que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse suivantes :

GIBIER SEDENTAIRE			
Espèces de gibier	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Cerf, Daim	26 Septembre 99	29 Février 2000	Plan de chasse de droit Tir à balle obligatoire
Chevreuil	1er Août 99	29 Février 2000	Du 1er Août à la date d'ouverture générale le chevreuil ne peut être chassé qu'à l'approche ou à l'affût par les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle de tir sélectif. Plan de chasse de droit. Tir à balle ou au plomb n°1 ou 2 de la série de PARIS. Chasse en battue organisée sous la responsabilité des détenteurs de droit de chasse ou de Président(s) de Société(s). Pibole ou corne obligatoire pour tout participant à une chasse en battue
Sanglier	1er Septembre 99	29 Février 2000	Tir à balle obligatoire. Bouton obligatoire. Chasse en battue organisée sous la responsabilité des détenteurs de droit de chasse ou de Président(s) de société(s). LÂCHER INTERDIT sous peine de P.V. Pibole ou corne obligatoire pour tout participant à une chasse en battue
Lièvre	17 Octobre 99	25 Octobre 99	Chasse uniquement le LUNDI en forêt domaniale. Chasse uniquement le DIMANCHE sur les autres territoires.
Lapin de garenne	26 Septembre 99 26 Septembre 99	9 Janvier 2000 29 Février 2000	Pour les communes où l'espèce est classée gibier Pour les communes où l'espèce est classée nuisible
Perdrix	26 Septembre 99	21 Novembre 99	
Faisan	26 Septembre 99	9 Janvier 2000	
Renard	26 Septembre 99	29 Février 2000	Seulement en battue organisée à compter du 10 Janvier 2000 sous l'autorité des détenteurs de droit de chasse ou des Présidents de société

ARTICLE 4 : Par dérogation à l'article 1er ci-dessus, les oiseaux de passage et le gibier d'eau ne peuvent être chassés qu'aux conditions spécifiques de chasse suivantes :

OISEAUX DE PASSAGE	
Bécasse	La chasse de cette espèce est soumise aux règles suivantes : Prélèvement maximal de 3 bécasses par chasseur, par jour de chasse Prélèvement maximal de 6 bécasses par groupe de chasseur, par jour de chasse Prélèvement maximal de 6 bécasses par chasseur, par semaine Prélèvement maximal de 50 bécasses par chasseur, sur l'ensemble de la saison Tenue d'un carnet individuel de prélèvement Interdiction d'utiliser des dispositifs électroniques de repérage des chiens d'arrêt

ARTICLE 5 : La vénerie sous terre est fixée pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse suivantes :

ESPECES DE GIBIER	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Blaireau			
- période normale	15 Septembre 1999	15 Janvier 2000	
- période complémentaire	15 Mai 2000	14 Septembre 2000	
Renard	15 Septembre 1999	15 Janvier 2000	

ARTICLE 6 : La chasse à courre à cor et à cri est fixée par l'article R 224-1 du Code Rural du 15 Septembre 1999 au 31 Mars 2000.

ARTICLE 7 : Afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier :

A - La chasse à tir et la chasse au vol sont suspendues les mardi et vendredi à l'exclusion des jours fériés du 26 Septembre 1999 au 29 Février 2000.

Cette mesure de suspension ne s'applique pas au gibier d'eau quand sa chasse est pratiquée sur le domaine public maritime ainsi que sur les lacs, étangs, fleuves, rivières, canaux, réservoirs et marais non asséchés.

B - Les heures pour la chasse à tir et au vol sont fixées comme suit :

- Du 26 Septembre 1999 au 23 Octobre 1999 : 9 H 00 à 19 H 00 (heures légales)

- Du 24 Octobre 1999 au 29 Février 2000 : 9 H 00 à 17 H 30 (heures légales)

Ses dispositions horaires ne s'appliquent pas à :

- la chasse à l'approche des espèces soumises au plan de chasse

- la chasse au gibier d'eau (application L 224-7 code rural)

- la chasse de la pie barvade, de la corneille noire et de l'étourneau sansonnet, sous l'autorité des Présidents de Société de chasse ;

- la chasse du lapin sur les territoires et communes où l'espèce est classée nuisible.

ARTICLE 8 : Toute chasse par temps de neige est interdite à l'exception de :

- la chasse au renard mais uniquement en battues organisées sous la responsabilité des Présidents de Société de chasse

- la chasse des animaux soumis au plan de chasse

- la chasse à courre et la vénerie sous terre.

ARTICLE 9

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Côtes-d'Armor, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, les gardes nationaux de la Chasse et de la Faune Sauvage et tous les agents ayant compétence en matière de police de la chasse sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et affiché dans toutes les communes du département par les soins des Maires.

ANNEXE À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 28 JUIN 1999

Loi n° 98-549 du 3 juillet 1998 relative aux dates d'ouverture anticipée et de clôture de la chasse aux oiseaux migrateurs (extraît)

...Pour les espèces de gibier d'eau et d'oiseaux de passage, sur l'ensemble du territoire métropolitain, à l'exception des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, les dates de clôture sont les suivantes :

- Canard colvert : date de clôture 31 janvier

- Fuligule milouin, fuligule morillon, vanneau huppé : date de clôture 10 février

- Oie cendrée, canard chipeau, sarcelle d'hiver, sarcelle d'été, foulque, garrot à l'oeil d'or, nette rousse, pluvier doré, chevalier gambette, chevalier combattant, barge à queue noire, alouette des champs : date de clôture 20 février.

- autres espèces de gibier d'eau et d'oiseaux de passage : date de clôture, dernier jour de février.

ARRÊTÉ RELATIF AU TRANSPORT, AU COLPORTAGE ET À LA VENTE DE GIBIER

ARTICLE 1er : Il est interdit d'importer, de transporter même en transit, de colporter, de mettre en vente, de vendre, d'acheter toute espèce de gibier mort ou vivant pendant le temps où la chasse n'est pas autorisée.

ARTICLE 2 : Sont également interdits dans le département des CÔTES D'ARMOR pendant les périodes définies ci-dessous, la vente, l'achat, le transport en vue de la vente et le colportage des espèces suivantes :

ESPECES DE GIBIER	PERIODES D'INTERDICTION
Lièvre Perdrix Faisan Colvert Bécasse	du 17 Octobre au 25 Octobre 1999 inclus du 26 Septembre au 25 Octobre 1999 inclus du 26 Septembre au 25 Octobre 1998 inclus du 1er janvier au 31 Janvier 2000 inclus vente interdite en tout temps

ARTICLE 3 : Ces mesures d'interdiction ne s'appliquent pas à la commercialisation de gibier d'élevage et du gibier d'importation effectuée dans les conditions fixées aux articles 5 et 6 de l'arrêté du 12 Août 1994 relatif aux modalités de commercialisation de certaines espèces de gibier pour la consommation.

Réglementation

**ARRÊTÉ RELATIF À L'OUVERTURE ET À LA CLÔTURE DE LA CHASSE
POUR LA CAMPAGNE 1999-2000 DANS LE DÉPARTEMENT DU
FINISTÈRE**

ARTICLE 1er : La période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée pour toutes les espèces chassables non mentionnées à l'article 2 dans le département du FINISTÈRE du 26 septembre 1999 au 29 février 2000.

ARTICLE 2 : Par dérogation à l'article 1er ci-dessus, les espèces de gibier figurant au tableau ci-après ne peuvent être chassées que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse suivantes :

GIBIER SÉDENTAIRE			
Espèces de gibier	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Faisan Perdrix Lapin Lièvre	du 26 septembre 1999 du 26 septembre 1999 du 26 septembre 1999 du 17 octobre 1999	09 janvier 2000 28 novembre 1999 09 janvier 2000 21 novembre 1999	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les communes visées à l'arrêté préfectoral n° 99-1052 du 4 juin 1999. La chasse de cette espèce n'est autorisée que sous réserve de l'approbation préalable d'un plan de chasse.

GRAND GIBIER			
Espèces de gibier	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Chevreuil	26 septembre 1999	29 février 2000	<ul style="list-style-type: none"> • Le Chevreuil ne pourra être tiré qu'à balle ou au plomb n° 1 ou 2 ou au moyen d'un arc de chasse. La chasse de cette espèce n'est autorisée qu'aux seuls titulaires d'un plan de chasse.
	15 juin 1999	15 août 1999	<ul style="list-style-type: none"> • Cette période réservée au tir sélectif ne concerne que les seuls bénéficiaires d'une autorisation spécifique.
Sanglier	26 septembre 1999	29 février 2000	<ul style="list-style-type: none"> • Tir à balle ou à l'arc obligatoire.

GIBIER DE PASSAGE			
Espèces de gibier	Dates d'ouverture	Conditions spécifiques de chasse	
Bécasse...	26 septembre 1999	<ul style="list-style-type: none"> • La chasse de la Bécasse est soumise aux règles suivantes : Prélèvement maximal de 3 Bécasses, par chasseur, par jour de chasse. Prélèvement maximal de 6 Bécasses, par groupe de chasseurs, par jour de chasse. Prélèvement maximal de 6 Bécasses, par chasseur, par semaine. Tenue d'un carnet individuel de prélèvement. A compter du 10 janvier 2000, utilisation exclusive de chiens d'arrêt, leveurs de gibier et retrieveurs, munis de grelots. A compter du 10 janvier 2000, uniquement dans les bois et landes. 	
Alouette des champs, Vanneau huppé...	26 septembre 1999 26 septembre 1999		
Autres gibiers de passage	26 septembre 1999		

GIBIER D'EAU		
Espèces de gibier	Dates d'ouverture	Conditions spécifiques de chasse
Canard, col vert	26 septembre 1999	<ul style="list-style-type: none"> • A compter du 10 janvier 2000, le gibier d'eau ne pourra être chassé que sur les plans d'eau, étangs, rivières, canaux et réservoirs, ainsi que sur les marais non asséchés et la zone où s'exerce la chasse maritime (loi n° 68-918 du 24 Octobre 1968).
Fuligule milouin, Fuligule morillon, vanneau huppé...	26 septembre 1999	
Oie cendrée, canard chipeau, sarcelle d'hiver, sarcelle d'été, foulque, garrot à œil d'or, hultrieur pie, nette rousse, pluvier doré, chevalier, gambette, chevalier, combattant, barge à queue noire...	26 septembre 1999	
Autres gibiers d'eau...	26 septembre 1999	

Loi n° 98-549 du 3 juillet 1998 relative aux dates d'ouverture anticipée et de clôture de la chasse aux oiseaux migrateurs.

ARTICLE 3 : La période de chasse à courre est fixée comme suit :

Espèces de gibier	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
CHASSE À COURRE À COR ET A CRI	15 septembre 1999	31 mars 2000	<ul style="list-style-type: none"> • Le lièvre ne pourra être chassé à courre que sous réserve du droit des tiers, et uniquement sur les territoires où la chasse à tir est autorisée.
CHASSE SOUS TERRE Renard, blaireau, ...	15 septembre 1999	15 janvier 2000	<ul style="list-style-type: none"> • Réouverture du 15 mai au 15 septembre 2000 pour le blaireau.

ARTICLE 4 :

Afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier :

- sauf pour la chasse du gibier d'eau sur la zone où s'exerce la chasse maritime, toute chasse est suspendue les mardi et vendredi, sauf si ce sont des jours fériés, ..

- les heures pour la chasse à tir et au vol sont fixées comme suit :
- de l'ouverture générale au 23 octobre 1999 de 8 heures 30 à 19 heures,
- du 24 octobre 1999 à la clôture générale, de 9 heures à 17 heures 30.

Ces dispositions ne s'appliquent pas :

1° — à la chasse au gibier d'eau sur les plans d'eau sur les plans d'eau, étangs, rivières, canaux et réservoirs du domaine terrestre d'une part, et sur la zone où s'exerce la chasse maritime d'autre part.

Cette chasse ne pourra se pratiquer qu'à l'affût, la position du chasseur étant matérialisée pendant l'action de chasse, le tir sur ou au dessus de la nappe d'eau étant seul autorisé. En dehors de l'affût, l'arme de chasse ne pourra être transportée que placée sous étui.

2° — à la chasse à l'affût du grand gibier (chevreuil) ; la position du chasseur étant matérialisée.

Cette chasse ne pourra se pratiquer que seul, sans chien. Le chasseur devra être porteur de bracelet. Le tir à balle ou au moyen d'un arc de chasse est seul autorisé. En dehors de l'affût, l'arme de chasse ne pourra être transportée que placée sous étui.

- Toute chasse est interdite en temps de neige à l'exception de :

- la chasse à tir du gibier d'eau sur la zone où s'exerce la chasse maritime,
- la chasse du chevreuil et du renard,
- la chasse sous terre.

reglementation

ARRÊTÉ RELATIF À L'OUVERTURE ET À LA CLÔTURE DE LA CHASSE POUR LA CAMPAGNE 1999-2000 DANS LE DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARTICLE 1er : Pour le département d'Ille-et-Vilaine, pour les gibiers autres que les oiseaux migrateurs, la période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée : du dimanche 26 septembre 1999 à 9 h au mardi 29 février 2000 à 17 h 30
ARTICLE 2 : 2-1 Par dérogation à l'article 1er ci-dessus, les espèces de gibier figurant au tableau ci-après ne peuvent être chassées que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse suivantes :

ESPÈCES DE GIBIER	DATES D'OUVERTURE	DATES DE CLÔTURE	CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE CHASSE
GIBIER SÉDENTAIRE			
lapin, faisan perdrix lièvre	26 septembre 1999 26 septembre 1999	9 janvier 2000 à 17h30 28 novembre 1999 à 17h30	
Zone à plan de chasse	17 octobre 1999	21 novembre 1999 à 17h30	commune énumérées dans l'arrêté préfectoral du 9 décembre 1996.
zone sans plan de chasse sauf communes citées à l'article 4-2	17 octobre 1999 24 octobre 1999	(17 octobre 1999 à 19h00 (24 octobre 1999 à 17h30	deux journées avec obligation de déclaration de prélèvement à la fédération des chasseurs
coef. d'eau chevreuil	26 septembre 1999 26 septembre 1999	29 février 2000 à 17h30 29 février 2000 à 17h30	tir à balle obligatoire tir à balle ou plomb d'un diamètre compris entre 3,50 mm - 4 mm plomb autorisé : série de Paris n° 1 diam. 4 mm, n° 2 diam. 3,7 mm, n° 3 diam. 3,50 mm pour la chevreute, tir préconisé à compter du début novembre
restard	26 septembre 1999	29 février 2000 à 17h30	seulement en battues organisées à compter du 10-jan-00
sanglier	26 septembre 1999	29 février 2000 à 17h30	tir à balle obligatoire seulement en battues organisées à compter du 10-jan-00 plan de chasse sur les communes citées à l'article 2-3
Zone comprenant le secteur soumis au plan de chasse, la partie du département comprise entre le sud de la RN 12, l'axe de la RN 137 et le sud de la rivière le Semnon ainsi que la commune de Ramée	cf. articles 2-4, 2-5, 2-6 26 septembre 1999	cf. articles 2-4, 2-5, 2-6 29 février 2000 à 17h30	idem
Reste du département fourneau sansonnet, gât des chèvres, pie bavarde, corbeau freux, corneille noire rat musqué et ragondin	26 septembre 1999	29 février 2000 au soir	à partir du 10 janvier 2000, sur les lieux cités au sous article 5-3-5, ainsi que sur tout plan d'eau, lagunage, ruisseau

2-2 La chasse aux oiseaux migrateurs (oiseaux de passage et gibier d'eau) est ouverte le 26 septembre 1999 à 9 h. Les conditions spécifiques sont ainsi fixées :

Espèces de gibier OISEAUX DE PASSAGE

- Bécasse

Conditions spécifiques de chasse

Dans la limite maximum annuel de 50 bécasses, la prise hebdomadaire pour un chasseur ne pourra pas dépasser 6 bécasses
 - Un prélèvement maximum autorisé pour un chasseur : 3 Bécasses, par jour de chasse ; pour un groupe de chasseurs : 6 Bécasses par jour de chasse. La chasse à la passée et à la croule est interdite.
 A compter du 10 janvier 2000, la bécasse ne pourra être chassée que dans les bois de plus de 3 hectares, qu'au chien d'arrêt ou spaniel muni d'une cloche ou d'un grelot. L'utilisation du collier électronique est interdite. La vente de la bécasse est interdite. L'utilisation du carnet de prélèvement est obligatoire.
 à partir du 10 janvier 2000 sans chien, à poste fixe.
 à partir du 10 janvier 2000, le gibier d'eau ne peut être chassé que sur les lieux précisés au sous article 5-3-5.

Autres oiseaux de passage GIBIER D'EAU

2-3 La chasse au sanglier est soumise au plan de chasse dans les communes citées à l'arrêté préfectoral du 6 janvier 1997 : BAINS-SUR-OUEST, BRUC-SUR-AFF, GRAND-FOUGERAY, GUIPRY, LA CHAPELLE-DE-BRAIN, LA NOË-BLANCHE, LANGON, LIEURON, LOHEAC, MESSAC, PIPRIAC, REDON, RENAC, SIXT-SUR-AFF, SAINT-GANTON, SAINT-JUST, SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE, SAINTE-MARIE-DE-REDON.

2-4 La chasse au sanglier dans la partie du département comprise entre le sud de la RN 157, l'est de la RN 137 (Rennes à Pléchatel) et le nord de la rivière le Semnon, à l'exception de la commune de Ramée, est ouverte du dimanche 26 septembre 1999 au mardi 29 février 2000 à 17 h 30. A compter du 10 janvier 2000, le tir des animaux d'un poids supérieur à 50 kg est interdit.

2-5 La chasse au sanglier, d'un poids inférieur ou égal à 50 kg, est ouverte du dimanche 26 septembre 1999 au mardi 29 février 2000 à 17 h 30 dans la partie du département située au nord de la RN 12, à l'ouest de la RN 12 (Rennes à St-Aubin-du-Cormier) et au sud de la D 794 (Côtes d'Armor à St-Aubin-du-Cormier).

2-6 La chasse au sanglier, d'un poids inférieur ou égal à 50 kg, est ouverte du dimanche 26 septembre 1999 au dimanche 9 janvier 2000 à 17 h 30 dans la partie du département située au nord de la RN157, à l'est de la RN 12 (Rennes à St-Aubin-du-Cormier) et au nord de la D 794 (Côtes d'Armor à St-Aubin-du-Cormier).

ARTICLE 3 : 3-1 La chasse à corne, à cor et à cri est ouverte du 15 septembre 1999 au 31 mars 2000, conformément aux dispositions de l'article R. 224-1 du Code Rural.

3-2 La vénerie sous terre du blaireau est ouverte du 15 septembre 1999 au 15 janvier 2000 et pour une période complémentaire du 15 mai 2000 au 15 septembre 2000, en application de l'article R. 224-2 du Code Rural.

ARTICLE 4 : 4-1 Afin de favoriser la protection et le repeuplement du lièvre, la chasse de cette espèce est : a) soumise à plan de chasse sur les communes prévues par l'arrêté préfectoral du 9 décembre 1996 ; b) limitée aux journées suivantes : les 17 et 24 octobre 1999 sur les autres communes du département d'Ille-et-Vilaine à l'exception des communes citées à l'article 4-2 avec déclaration obligatoire des prélèvements à la fédération départementale des chasseurs.

4-2 La chasse au lièvre est fermée sur les communes de LA CHAPELLE-JANSON, CHATEAUBOURG (au nord de la N.157), CORNILLE (au nord de la N.157), GOUCHEN, GURIGNEN, LALLEU, MARPIRE, NOYAL-CHATILLON-sus-SEICHE, ORGERIES, ROZ-SUR-COUESNON, ST-AUBIN-du-CORMIER, ST-DIDIER (au nord de la RN157), ST-GERMAIN-en-COGLÈS, ST-JEAN-sur-VILAINE, ST-MARCAN

ARTICLE 5 : 5-1 La chasse à tir et au vol sont suspendues les MARDI et VENDREDI, sauf jours fériés, de l'ouverture générale à la clôture générale. Ces mesures de suspension ne s'appliquent pas à la chasse :

- des animaux soumis au plan de chasse (coef, chevreuil, diem et sanglier sur les communes citées à l'article 2-3), sauf le lièvre ;
- du gibier d'eau sur le domaine public maritime.

5-2 Les heures quotidiennes de chasse du gibier sédentaire et des oiseaux de passage sont fixées comme suit :
 - de l'ouverture générale au 23 octobre 1999 : 9 h 00 à 19 h 00.
 - du 24 octobre 1999 au 29 février 2000 : 9 h 00 à 17 h 30.

5-3 Sont exclues de la réglementation des heures quotidiennes (article 5-2) :

- 5.3.1) la chasse à l'approche et à l'affût des animaux soumis au plan de chasse dans les conditions de l'arrêté de sélection.
- 5.3.2) la chasse à corne.
- 5.3.3) l'action de « faire le pied » le matin sans arme avec un chien tenu en laisse.
- 5.3.4) la chasse sous terre.

5.3.5) la chasse au gibier d'eau, du rat musqué et du ragondin, lorsqu'elle est pratiquée :

- a - sur le domaine maritime : sur la partie située entre la jetée de CANCELLE et la limite départementale avec la Manche, dans la Vallée de la Rance ;
- b - sur le domaine terrestre : sur les lacs, étangs et réservoirs d'une superficie en eau supérieure à 1 ha, dans les marais non associés d'une superficie supérieure à 3 ha, sur les fleuves, rivières, canaux navigables et flottables, ainsi que : * sur le Bief de Cardequin, depuis le lieu-dit « Cardequin » jusqu'à la mer (hors D.P.M.), * sur le Bief de Ceinture Nord, de l'intersection du Grand Bief de Cardequin jusqu'à la limite du Bief du Milieu, * sur le « Bief du Milieu » sur toute sa longueur, * sur le canal de Châteaufort, de Saint-Quinoux (C.D. 8), à Saint-Benoît-des-Ordes, ainsi que sur les canaux de la Ville Dolffe, des Closets et de la Bazardais, * sur le canal des Allemands, du C.D. 7 à la mer (hors D.P.M.), * sur la Baucée, la Vieille Banche, le canal des Planches au nord du Mont-Dol, * sur le Meleuc sur toute sa longueur sauf sur le bras dénommé « Bief du Meleuc », * sur le Bief Jean sur toute sa longueur.

Le tir au dessus de la nappe d'eau étant seul autorisé.

ARTICLE 6 : Sont prohibés toute l'année :

- la chasse à tir des animaux à l'affût soit à l'agrainé, soit à proximité des abreuvoirs,
- la chasse de la bécasse à la passée et à la croule.

- pour le tir des ongulés, l'emploi de toute arme à percussion annulaire, ainsi que celui d'armes rayées à percussion centrale d'un calibre inférieur à 5,6mm, ou dont le projectile ne développe pas une énergie minimale de 120 kgm à 100 mètres.

Est interdite l'emploi pour attirer le gibier, des disques ou bandes enregistrées reproduisant le cri des animaux, qu'il s'agisse de gibier sédentaire ou migrateur.

ARTICLE 7 : La chasse en temps de neige est interdite à l'exception de la chasse au gibier d'eau, lorsqu'elle est pratiquée sur les lieux précisés aux articles 2-3 et b du sous article 5.3.5 du présent arrêté, du renard et des animaux soumis au plan de chasse, sauf le lièvre.

Ouverture anticipée de la chasse au sanglier pour la campagne 1999-2000 dans le département d'ILLE-et-VILAINE

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine arrête le 20 juillet 1999

ARTICLE 1er : Par dérogation à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 1999 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 1999-2000 dans le département d'Ille-et-Vilaine, la chasse au SANGLIER est ouverte le 1er SEPTEMBRE 1999, aux conditions spécifiques définies aux articles 2-3 et 4 ci-après.

ARTICLE 2 : Chasse en battue organisée.

- 2.1 Déclaration préalable 24 h à l'avance à la fédération des chasseurs (par poste ou télécopie).
- 2.2 Une chasse par semaine, par détenteur et par territoire cynégétique d'une surface d'au moins 20 hectares, sauf dans les territoires en plan de chasse au sanglier défini par l'arrêté préfectoral du 6 janvier 1997.
- 2.3 Prélèvement maximum : - zone hors plan de chasse deux animaux par chasse, - zone soumise au plan de chasse : dans la limite de l'attribution.
- 2.4 Le marquage par les dispositifs : bouton ou bracelet « plan de chasse » est obligatoire.
- 2.5 Le nombre de chasseurs est fixé à 10 au minimum et 25 au maximum.
- 2.6 Le nombre de chiens « dans la voie du sanglier » est de 6 au minimum et de 20 au maximum.
- 2.7 Les circonstances de la chasse sont signalées obligatoirement au moyen de la trompe de chasse, de la corne de chasse ou de la gibole dont chaque chasseur doit être muni.

ARTICLE 3 : Chasse à l'approche ou à l'affût.

- 3.1 La chasse à l'approche ou à l'affût est pratiquée par les détenteurs d'une autorisation de tir de sélection au grand gibier et est soumise aux conditions fixées aux articles 2-1 à 2-4.
- 3.2 Les tirs ne peuvent être effectués qu'avec une arme à canon rayé à percussion centrale munie d'une lunette et développant une munition dont l'énergie à 100 m est de 280 kgm.

ARTICLE 4 : Pendant cette période, la chasse des sangliers d'un poids supérieur à 50 kg est interdite dans la partie du département située au nord de la RN 157 et au nord de la RN 12 (entre RENNES et QUÉDILLAC).

Arrêté

ARRÊTÉ RELATIF À L'OUVERTURE ET À LA CLÔTURE DE LA CHASSE POUR LA CAMPAGNE 1999-2000 DANS LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

ARTICLE 1er : La période d'ouverture de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée pour le département du Morbihan :

- du 26 septembre 1999 à 9 h 00 au 29 février 2000 au soir
ARTICLE 2 : La vénerie sous terre est ouverte du 26 septembre 1999 au 15 janvier 2000. L'exercice de la vénerie du blaireau est autorisé pour une période complémentaire allant du 15 mai 2000 au 23 septembre 2000.
ARTICLE 3 : Par dérogation à l'article 1er ci-dessus, les espèces de gibier figurant au tableau ci-après ne peuvent être chassées que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse suivantes :

Espèces de gibier	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
GIBIER DE PLAINE			
- Perdrix, Caille	26 septembre 1999	28 novembre 1999 au soir	
- Faisan	26 septembre 1999	09 janvier 2000 au soir	
- Lapin de garenne	26 septembre 1999	09 janvier 2000 au soir	Sur le territoire des communes où il est classé gibier
	26 septembre 1999	29 février 2000 au soir	Sur le territoire des communes où il est classé nuisible et où il peut alors être chassé à l'aide de fers. À partir du 10 janvier 2000, la chasse au lapin ne peut être pratiquée que sous la responsabilité des présidents de sociétés en leur présence ou celle de leurs délégués dûment mandatés. Sur le territoire des communes où il n'y a pas de plan de chasse "lièvre".
- Lièvre	Ouverture uniquement les dimanches 17 et 24 octobre 1999 Ouverture uniquement les dimanches 17 et 24 et 31 octobre 1999	21 novembre 1999 au soir	Sur le territoire des communes d'AMBON, CROIXANVEC, LOYAT, MOHON, MONTERREIN et MUZILLAC
- Renard	26 septembre 1999	29 février 2000 au soir	À BELLE-ÎLE-EN-MER ainsi que sur le territoire des communes soumise à plan de chasse "lièvre". À partir du 10 janvier 2000, la chasse au renard ne peut être pratiquée que sous la responsabilité des présidents de sociétés en leur présence ou celle de leurs délégués dûment mandatés.
OISEAUX DE PASSAGE			
- Alouette des champs	26 septembre 1999	Voir encadré	
- Pigeon ramier	26 septembre 1999	Voir encadré	À partir du 1er février 2000, la chasse au pigeon ramier ne peut être pratiquée que sous la responsabilité des présidents de sociétés ou de leurs délégués dûment mandatés.
- Bécasse	26 septembre 1999	Voir encadré	Prélèvement maximal de 50 bécasses par chasseur durant la campagne de chasse. Prélèvement maximal de 3 bécasses par chasseur et par jour, de 6 bécasses par groupe de chasseurs par jour de chasse et de 6 bécasses par chasseur par semaine. Obligation de tenir à jour un carnet de prélèvement, sur lequel toute bécasse tuée est immédiatement consignée. Chasse à la passée et à la croûte interdite. À partir du 10 janvier 2000, la chasse à la bécasse est autorisée uniquement dans les bois de + de 3 ha, landiers de + de 1 ha et le long des ruisseaux au chien d'arrêt muni d'un grelot. L'utilisation de colliers avec dispositif électronique de repérage des chiens d'arrêt interdite.
GIBIER D'EAU			
- Canard colvert	26 septembre 1999	Voir encadré	À partir du 10 janvier 2000, le gibier d'eau ne peut être chassé que sur le domaine public maritime ainsi que sur les lacs, étangs, fleuves, rivières, canaux, réservoirs et marais non asséchés.
- Fuligule milouin, fuligule morillon, vanneau huppé	26 septembre 1999	Voir encadré	
- Oie cendrée, canard chipeau, sarcelle d'hiver, sarcelle d'été, foulque macrulé, patou à cri d'or, nette rousse, pluvier doré, chevalier gambette, chevalier combattant, barge à queue noire	26 septembre 1999	Voir encadré	
- Autres gibiers d'eau	26 septembre 1999	Voir encadré	

ARTICLE 4 : Par dérogation aux dispositions de l'article 1er et pour permettre la pratique du tir de sélection, la chasse au chevreuil est également ouverte du 1er juillet au 31 août 1999. Pendant cette période le chevreuil ne pourra être chassé qu'à l'approche ou à l'affût par les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle. Les bénéficiaires d'une telle autorisation auront l'obligation de tirer le chevreuil :

- soit à balle (ils devront alors disposer d'une arme à canon rayé, muni d'un dispositif de visée), soit à l'arc.

Pendant l'ouverture générale (du 26 septembre 1999 au 29 février 2000), la chasse à tir du chevreuil se pratiquera soit à balle, soit à plomb (n° 1 ou n° 2).

ARTICLE 5 : Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, l'ouverture de la chasse au sanglier est fixée au 1er septembre 1999. Pendant la période anticipée de chasse de septembre et du 10 janvier au 29 février 2000, la chasse au sanglier ne peut être pratiquée qu'en battue sous la responsabilité des présidents de sociétés, en leur présence ou celle de leurs délégués dûment mandatés. Le tir de sangliers est conditionné par la délivrance préalable par la Préfecture des chasseurs de bracelets à apposer sur tout animal, dès qu'il est tué.

ARTICLE 6 : Afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier :

A) La chasse à tir et la chasse au vol sont suspendues les mardis et vendredis, à l'exception des jours fériés.

- au gibier d'eau, quand sa chasse est pratiquée sur le domaine public maritime ainsi que sur les lacs, étangs, fleuves, rivières, canaux, réservoirs et marais non asséchés,
- au ragondin, qui ne peut toutefois être chassé les mardis et vendredis que sur autorisation préfectorale individuelle.
B) Les heures quotidiennes de chasse sont les suivantes :
- du 26 septembre 1999 au 23 octobre 1999 : 9 h 00 - 19 h 00
- du 24 octobre 1999 au 29 février 2000 : 9 h 00 - 17 h 30.
Pour la bécasse, la fermeture quotidienne s'effectuera à 17 h 30.
Ces limitations d'horaires ne s'appliquent pas :

- aux espèces soumises à plan de chasse,
- au sanglier,
- au gibier d'eau, quand sa chasse est pratiquée sur le domaine public maritime ainsi que sur les lacs, étangs, fleuves, rivières, canaux, réservoirs et marais non asséchés,
- au Ragondin qui, hors les heures quotidiennes de chasse, ne peut toutefois être tiré que sur autorisation préfectorale individuelle.

C) La chasse de la tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*) est interdite à moins de 150 m des lieux habités.

ARTICLE 7 : La chasse par temps de neige est interdite à l'exception de :

- la chasse au grand gibier soumis à plan de chasse,
- la chasse au renard et au sanglier, mais uniquement en battues organisées sous la conduite effective des présidents de sociétés ou celle de leurs délégués dûment mandatés,
- la vénerie sous terre.

ARTICLE 8 : L'utilisation de la corne de chasse est obligatoire en battues pour le gibier soumis à plan de chasse, le sanglier et le renard.

ARTICLE 9 : Par dérogation aux dispositions de l'article 1er et afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier :

A - Lièvre
- La chasse du lièvre est interdite sur les communes de LA GACILLY, GROIX, GUERN, PLUMELIN et REMUNGOL.
- La chasse à tir du lièvre est interdite sur la commune de LES FOUGERÉTS.
- La chasse du lièvre n'est ouverte que le dimanche 17 octobre 1999 à AUGHAN (à l'exception des terrains du camp militaire de COETQUIDAN), BAUD, GUENIN, KERFOURN, LANDÉVANT, MORÉAC, MOUSTOIR-REMUNGOL, NAIZIN, NOYAL-PONTIVY, PLOËRMEL, RÉGUINY, SAINT-AVÉ, SAINT-BARTHELEMY, SAINT-BRIEUC DE MAURON, SULNIAC et TAUPONT.
- La chasse du lièvre n'est ouverte que le dimanche 24 octobre 1999 à PÉAULE.
- La chasse du lièvre n'est ouverte que les dimanches 17 et 24 octobre 1999 à SURZUR et LA TRINITÉ-SURZUR (communes dotées par ailleurs d'un plan de chasse).
- Est instauré un prélèvement maximum autorisé de zéro lièvre par chasseur isolé et d'un lièvre par groupe de chasseurs à BAUD, GUENIN, MORÉAC et QUESTEMBERT.
- Est instauré un prélèvement maximum autorisé de zéro lièvre par chasseur isolé et de deux lièvres par groupe de chasseurs à MOUSTOIR-REMUNGOL.
- Est instauré un prélèvement maximum autorisé d'un lièvre par chasseur et d'un lièvre par groupe de chasseurs à GUELITAS, KERFOURN et SAINT-BARTHELEMY.
- Est instauré un prélèvement maximum autorisé d'un lièvre par chasseur et de deux lièvres par groupe de chasseurs à CROIXANVEC, NAIZIN, NOYAL-PONTIVY, PLUMÉLIAU, RÉGUINY et SAINT-GONNÉRY.

B - Perdrix

- La chasse de la perdrix est interdite sur la commune de PÉNÉSTIN.
- La chasse de la perdrix n'est ouverte que les dimanches 10 et 17 octobre 1999 à CARNAC, ERDEVEN, LOCOAL-MENDON, PLEMEU, PLOUHARNEL et LA TRINITÉ-SUR-MER.
- La chasse de la perdrix n'est ouverte que les dimanches 26 septembre, 3, 10 et 17 octobre 1999 à LANDÉVANT.
- La chasse de la perdrix n'est ouverte que les dimanches 26 septembre, 3, 10, 17 et 24 octobre 1999 à ARRADON, BADEN, PLE-REIN, PLOUGOUMELIN et TRÉFLEAUX.
- La chasse de la perdrix n'est ouverte que les dimanches 26 septembre, 3, 10, 17, 24 et 31 octobre 1999 à SULNIAC.
- La date de clôture de la chasse de la perdrix est fixée au 1er novembre 1999 au soir à MARZAN.
- Est instauré un prélèvement maximum autorisé de deux perdrix par chasseur pour l'ensemble de la période de chasse à CARNAC, ERDEVEN, LOCOAL-MENDON, PLEMEU, PLOUHARNEL et LA TRINITÉ-SUR-MER.
- Est instauré un prélèvement maximum autorisé d'une perdrix par chasseur et par jour ainsi que de quatre perdrix par chasseur pour l'ensemble de la période de chasse à ARRADON, BADEN, PLE-REIN et PLOUGOUMELIN.

C - Faisan commun

- La date de clôture de la chasse de l'espèce faisan est fixée au 1er novembre 1999 au soir à GROIX.
- La chasse de la poule faisan est interdite à CARNAC, LES FOUGERÉTS, LA GACILLY, PÉNÉSTIN, PLUHERLIN, QUEL-NEUC, RÉGUINY, ST MALO DES TROIS FONTAINES, ST NICOLAS-DU-TERTRE (au Sud de la RD n° 8) et LA TRINITÉ-SUR-MER.

ARTICLE 10 : Le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, les gardes nationaux de la chasse et de la faune sauvage et tous les agents ayant compétence en matière de police de la chasse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs et affiché dans toutes les communes du département par les soins des maires.

Petites annonces

SODI GIBIER

Une solution naturelle pour l'apport du sel et des oligo-éléments vitaux en libre-service.



Indispensable aux fonctions vitales, stimule l'appétit et favorise le cantonnement



Compagnie Salins de Mer et des Sables de l'Est de la Bretagne - 9227 Agnes-Moriz - France

PROPRIÉTÉ

Vends - Environ 30 hectares de Bois - Résineux et Chênes - Guillegomac 'A' - Finistère - Tél. 02.97.33.65.15.

NATURALISATION

Tannage Articles cuir
MASSOT JEAN JACK
56800 LOYAT
Tél. 02.97.93.05.76
5 dépôts sur 3 départements
REDON - Arraonnois M. Lesbais
JOSSELYN - Le Coin du Pêcheur
PLOERMEL - G0 'Tôche
MALESTROIT - Point Air B.
Dabois
LOUDEAC - Juv'Amour'

MUSIQUE

Les Sonneurs du Rallye Trompes des Ormes vous proposent d'animer vos festivités et accueillir sonneurs (ses) et débutants - Tél. 02.99.73.42.69 (Nord 35)

LOCATION

Secrétaire FDC 35 - Recherche - Maison à louer au nord de Rennes - Tél. 02.99.54.00.63 (le soir)

TERRITOIRE

Particulier - Recherche - Terrain ou étang - Petit gibier - Région Vitré ou Rennes - Port. 06.03.31.18.05.

ACTIONS DE CHASSE

Chasseur - Sérieux - Recherche Chasse - Toutes possibilités - Corps-Nuds, Chanteloup, Janzé - Tél. 06.60.45.18.85.

Disponible Actions de Chasse Région Ouest de Rennes - 8000 francs - Petits Gibiers Canards - Rupas pris en commun - Possibilité de chasse à la journée - Tél. 02.99.07.27.64 - ou Tél. 06.80.20.57.42 - 06.10.05.66.54.

Spécialiste Lapin de Garenne Repris en Parc - Qualité Extra Repeuplement - Garanties sanitaires - Lapereaux 59 francs. Doc. sur Demande - Tél. 0.6.82.28.12.19. Elevage agréé 45/534.

Supplément de Vénérerie au Lapin - CHERCHÉ d'Urgence - Terreaux - Boutons - Sommeux - Suivants - Tél. 02.99.45.73.31 et 02.96.83.64.41.



Chasser en Bretagne

Bulletin d'abonnement

OUI, je désire m'abonner pendant un an au magazine Chasser en Bretagne

4 NUMÉROS pour connaître l'actualité cynégétique en Bretagne

ABONNEZ-VOUS !

Renvoyez ce bulletin à **chasser en Bretagne**, CP3433, Parc Pompidou - 56034 Vannes Cedex en joignant un chèque de : - 60 FRANCS (tarif normal) - 35 FRANCS (tarif spécial pour toute personne titulaire d'un permis de chasser validé dans les départements 22, 29, 35, 44 et 56).

Nom :
Prénom :
Fédération :
Profession :
Adresse :
Date : Signature :

TORR'PEN € HDVZG

AMIS LECTEURS VOUS SAVEZ QUE L'ON PEUT IDENTIFIER UN ANIMAL RIEN QU'À SES TRACES.

IL N'EST PAS RARE DE RENCONTRER DES GROUPES D'AMATEURS QUI S'INTIENENT À CET ART...

J'AI CONSTATÉ QU'IL N'Y A PAS QUE NOS AMIES LES BÊTES QUE L'ON PEUT IDENTIFIER...

CAR LES TRACES LAISSÉES PAR NOS AMIS DE LA NATURE SONT AUSSI RÉVÉLATRICES...

ET LÀ, CHERS C.P.N., LES TRACES D'UN KROÏNG REUH QUI DOÛT ÊTRE PROCHE!

LE PLUS RÉPANDU EST FACILE À REPERER : LE BEAU DES VILLES...

SON PROCHE PARENT, L'ÉCOUITADIN...

CHUT ! RÉSERVE ARTIFICIELLE.

NE PAS RESPIRER S.V.P.

TRÈS, TRÈS RESPECTUEUX DE LA NATURE IL MARQUE SON TERRITOIRE (DIT ENVIRONNEMENT) SCRUPULEUSEMENT AVEC DES MATÉRIAUX RECYCLABLES...

RAPIDEMENT, LE DOULLIART...

LE BONNARD TOUT-TERRAIN...

LE BRONZART HUILEUX...

ON PEUT CONFONDRE SES TRACES AVEC CELLES DE SON COUSIN, LE VIANDART.

À NE PAS CONFondre AVEC SON COUSIN LE VÉTÉART, BEAUCOUP PLUS DISCRET...

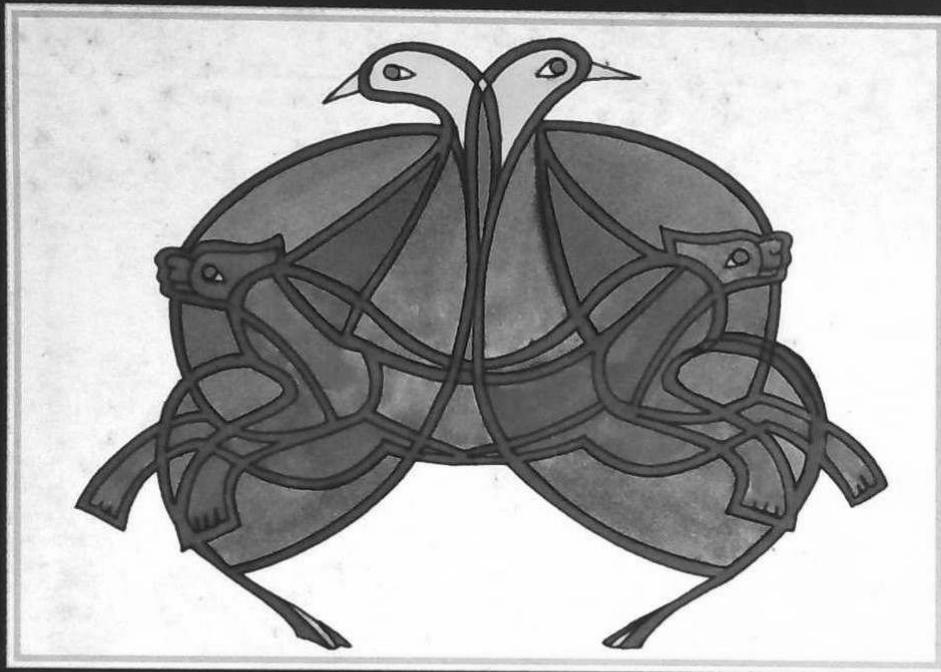
HOUÛS! PETITE ERREUR DE MANIP DANS MA PHOTO THÈQUE... ET MÊ...

LE SCOUTOUJOURS, SYMPA, ASPIRANT AUX JOIES SAINES DE LA NATURE FORMATRICE PRÉFÉRANT LES LIEUX BOISÉS.

ET QUAND IL N'Y A AUCUNE TRACE, AUCUN DÉTRITUS ET UN PROFOND RESPECT DE LA NATURE...

CAR COMME SON COUSIN CASTOR IL AFFECTIONNE LES JEUNES POUSSÉS POUR CONFECTIONNER SON NID...

C'EST, NOUS (BIEN SÛR)



*Prochain rendez-vous
en décembre !*



chasser en Bretagne N° 16 : 15 Francs